



OXFAM
Canada



INSPIRER LE CHANGEMENT

Guide à l'usage des collectivités et des militants pour les analyses intersectionnelles comparatives entre les sexes et les évaluations d'impact intersectionnelles au Canada

Inspirer le changement

Guide à l'usage des collectivités et des militants pour les analyses intersectionnelles comparatives entre les sexes et les évaluations d'impact intersectionnelles au Canada

Avril 2023

© Oxfam Canada 2023

Le présent guide a été rédigé par Jackie Hansen avec le soutien de Ian Thomson, Nirvana Mujtaba, Rachel LaFortune et Diana Sarosi. Kimberly Francoeur en a assuré la direction et Jenny Walker, la conception.

Nous remercions l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour le généreux soutien financier qu'elle nous a accordé dans le cadre de l'élaboration de ce guide.



Impact Assessment
Agency of Canada

Agence d'évaluation
d'impact du Canada

Oxfam est un mouvement mondial de personnes qui s'efforcent de mettre fin à l'injustice et à la pauvreté. Notre mission est de trouver des solutions durables à la pauvreté et à l'injustice tout en améliorant la vie des femmes et des filles et en faisant la promotion de leurs droits.

Oxfam Canada

39 McArthur Avenue, Ottawa, ON K1L 8L8

1 800 466 9326

info@oxfam.ca

www.oxfam.ca

 Oxfam Canada

 [oxfamcanada](https://twitter.com/oxfamcanada)



OXFAM

Reconnaissance des territoires traditionnels

Oxfam Canada reconnaît l'oppression et la colonisation historiques et continues de tous les peuples, cultures et terres autochtones dans ce que nous appelons aujourd'hui le Canada. Nous nous engageons à agir en solidarité avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans leurs luttes pour l'autodétermination et la décolonisation et à soutenir les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (2015) et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (2019). Les bureaux d'Oxfam Canada sont situés sur les territoires traditionnels non cédés des peuples algonquins Anishinabe. Nous reconnaissons le privilège d'utiliser des terres que ces peuples cultivent depuis des temps immémoriaux. En tant que colons sur ces terres, nous nous engageons à agir en solidarité avec notre nation d'accueil et conformément aux valeurs d'Oxfam que sont l'égalité, l'autonomisation, la solidarité, l'inclusion, la responsabilité et le courage.

Table des matières

Avant-propos	iv	Détermination de votre le niveau de participation	29
À propos d'Oxfam	1	Idées d'action	29
Oxfam, inégalité entre les genres et exploitation des ressources	1		
À qui s'adresse ce guide?	2		
Introduction	3		
Dans ce guide	4		
Impacts selon le genre de l'exploitation des ressources	5		
Briser les mythes	9		
Navigation dans les évaluations d'impact au Canada	13		
Qu'est-ce qu'une évaluation d'impact?	13		
Comment fonctionne le processus fédéral d'évaluation d'impact?	13		
Quel est le rapport entre les évaluations d'impact et les droits de la personne?	15		
Qu'est-ce que l'ACS+?	15		
Qu'est-ce que l'ACS+ dans une évaluation d'impact?	16		
Qu'est-ce qu'une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité?	16		
Que se passe-t-il lorsque des évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre ne sont pas réalisées?	17		
Quel est le lien entre les évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre et la réponse à la crise des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées?	17		
PARTICIPER À UNE ÉVALUATION FÉDÉRALE	20		
Pour commencer	20		
Agences d'évaluation d'impact provinciales et territoriales :	22		
Participation au processus d'évaluation	24		
		Détermination de votre le niveau de participation	29
		Idées d'action	29
		ÉVALUATIONS INTERSECTIONNELLES DE L'IMPACT SELON LE GENRE MENÉES PAR LA COLLECTIVITÉ	42
		Pourquoi devriez-vous envisager de réaliser une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité?	43
		À quel moment du processus d'évaluation ce type d'évaluation doit-il être effectué?	44
		Qui doit réaliser une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité?	44
		Comment réaliser des évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par la collectivité?	45
		Étape 1 : Élaboration d'un plan	46
		Étape 2 : Recherche préliminaire	53
		Étape 3 : Participation communautaire	58
		Étape 4 : Rédaction de l'évaluation	78
		Étape 5 : Utilisation de l'évaluation comme outil de changement	84
		Limites du guide	86
		Conclusion	87
		Ressources	88
		Ressources d'Oxfam	88
		Évaluation d'impact selon le genre au Canada	88
		Ressources sur la collecte et le stockage des données :	89
		Personnes-ressources	89
		Remerciements	90
		Glossaire	91
		Notes en fin d'ouvrage	95

Avant-propos

Les projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure sont considérés comme des moteurs économiques majeurs qui profitent aux collectivités du Canada. Ces projets sont principalement promus par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que par des entreprises privées de l'industrie extractive et des associations industrielles. Si ces projets génèrent de la richesse pour certains, ils peuvent aussi accroître les inégalités. Ils offrent généralement des chances inégales et limitées d'accéder à des emplois bien rémunérés, peuvent exacerber les pénuries de logement et l'insécurité alimentaire et peuvent entraîner une augmentation des taux de criminalité, y compris la violence sexiste, ce qui accroît la pression sur des services sociaux déjà débordés. Les effets négatifs des projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure touchent de manière disproportionnée les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre, notamment les femmes et les filles autochtones.

C'est pourquoi les collectivités et les militants protestent contre les inégalités croissantes provoquées par certains projets. Vivant souvent dans des collectivités rurales et isolées, ces personnes sont souvent victimes de formes de discrimination multiples et croisées, sans soutien organisationnel officiel ni financement. Leur courageux militantisme a permis de sensibiliser les gens aux conséquences de l'exploitation des ressources sur les hommes et les femmes et a conduit à l'adoption de lois visant à remédier aux effets néfastes et à répartir les avantages de manière plus équitable. Oxfam est solidaire de leurs efforts pour construire un avenir plus égalitaire.

Le présent guide vise à démystifier la procédure d'approbation fédérale, longue, compliquée et coloniale, pour les projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure. Il donne un aperçu du moment et de la manière dont les militants et les membres de la collectivité, en particulier ceux qui sont les plus marginalisés dans le processus d'évaluation, peuvent s'engager. Il propose des outils pour réaliser des évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par la collectivité, afin de veiller à ce que les impacts selon le genre des projets d'exploitation des ressources soient pleinement analysés et documentés par le gouvernement, de façon à remédier aux effets inégaux et nuisibles et à partager plus équitablement les avantages de l'exploitation des ressources. Nous espérons que ce guide sera un complément utile à votre boîte à outils de militant et qu'il améliorera votre travail d'organisation communautaire.

En solidarité,



Lauren Ravon
Directrice exécutive, Oxfam Canada

À propos d'Oxfam

Oxfam Canada est l'un des 21 membres de la confédération mondiale Oxfam qui travaille dans 87 pays pour mettre fin à la pauvreté et à l'injustice. Oxfam Canada soutient directement des programmes dans plus d'une douzaine de ces pays en Amérique latine, en Asie et en Afrique. Ensemble, nous formons un mouvement pour la justice sociale.

Oxfam Canada a pris des mesures délibérées pour placer les droits des femmes au cœur de toutes ses activités. Nous continuons à approfondir cet engagement, guidés par des principes féministes et la conviction que le soutien aux femmes, à leurs mouvements et à leurs organisations est le moyen le plus efficace et le plus puissant de favoriser le changement.

Oxfam, inégalité entre les genres et exploitation des ressources

Oxfam reconnaît que les projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure ont tendance à profiter à certaines personnes et à en marginaliser d'autres. Nous savons que les femmes et les filles, et en particulier les femmes et les filles autochtones et toutes les personnes de diverses identités de genre, subissent de manière disproportionnée les violations des droits de la personne associées aux projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure. Depuis près de 20 ans, Oxfam travaille avec des collectivités du monde entier pour lutter contre les violations des droits de la personne causées par l'exploitation des ressources et pour veiller à ce que les avantages soient partagés équitablement.^{1,2,3} Depuis plus de 10 ans, Oxfam aide les collectivités à réaliser des évaluations d'impact sur les droits de la personne, y compris des évaluations de l'impact selon le genre.^{4,6}

À la fin de notre stratégie quinquennale actuelle ([Cadre stratégique d'Oxfam Canada 2021-2025⁶](#)), nous espérons que les femmes et leurs organisations auront plus de pouvoir pour défendre leurs droits. La stratégie engage Oxfam Canada à renforcer le soutien aux mouvements de justice sociale au Canada en fournissant des ressources précises pour soutenir les organisations, les mouvements et les campagnes de femmes au Canada, en facilitant la mise en relation entre les partenaires d'Oxfam au Canada et dans le monde, et en construisant une base plus large, plus bruyante et plus active de personnes au Canada qui peuvent se mobiliser rapidement pour favoriser le changement au pays et dans le monde.

Le présent guide s'inscrit dans notre engagement à renforcer le soutien aux mouvements de justice sociale au Canada : nous croyons au pouvoir des personnes pour favoriser le changement. Il a également fait l'objet d'un examen par les pairs et a été influencé par un éventail d'organisations et de collectivités autochtones ainsi que par des universitaires qui travaillent en étroite collaboration avec les femmes, les filles et les personnes bispirituelles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, dans toute leur diversité. Nous espérons que ce guide vous aidera, en tant que moteur du changement, à naviguer dans le processus fédéral d'évaluation d'impact des projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure et à réaliser des évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par la collectivité.

NOTRE VISION

Un monde juste et durable

NOTRE MISSION

Nous luttons contre les inégalités et le patriarcat pour mettre fin à la pauvreté et à l'injustice

NOS VALEURS

Égalité, autonomisation, solidarité, inclusion, responsabilité et courage

À qui s'adresse ce guide?

Ce guide est une feuille de route destinée à aider les militants et les membres des collectivités de tous les genres et de toutes les identités à naviguer dans le processus fédéral d'évaluation d'impact. Il ne se contente pas de décrire le processus : il donne un aperçu des idées et des approches en matière d'actions de sensibilisation afin de veiller à ce que les voix des militants et des membres de la collectivité, en particulier celles des personnes les plus marginalisées en raison de l'oppression systémique, soient entendues et prises en compte dans le processus d'évaluation d'impact. Il s'adresse aux défenseurs du territoire, aux dénonciateurs, aux citoyens concernés, aux prestataires de services de première ligne; bref, il s'adresse à tous ceux qui souhaitent prendre part au processus fédéral d'évaluation d'impact, mais qui ne savent pas exactement comment s'y prendre. Il donne des indications sur la manière de garantir que le genre et d'autres facteurs identitaires, notamment la race, l'ethnicité, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, le handicap et l'âge, soient pris en compte dans les évaluations d'impact afin que chacun puisse bénéficier équitablement des projets d'extraction des ressources et d'infrastructure, tandis que les dommages sont éliminés, réduits et palliés, au lieu d'être supportés par les personnes les plus marginalisées.

Les femmes et les filles, les femmes et les filles des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi que les personnes handicapées ou de diverses identités de genre, subissent de manière disproportionnée des violations des droits de la personne liées aux projets d'exploitation des ressources et sont trop souvent marginalisées dans le processus d'évaluation lui-même. Néanmoins, elles sont souvent à l'avant-garde des efforts déployés pour lutter contre les effets néfastes de l'exploitation des ressources. Nous espérons que le présent guide favorisera des efforts plus importants pour reconnaître leur leadership et garantir activement leur inclusion dans les efforts visant à évaluer les impacts des projets et à y remédier véritablement.

D'autres ressources fournissent des informations adaptées à des groupes particuliers, tels que les collectivités autochtones, qui souhaitent participer au processus fédéral d'évaluation d'impact. Nombre d'entre elles sont citées en référence tout au long du guide pour fournir des conseils supplémentaires.

SOCIOÉCONOMIQUE
CULTURE
HOMMES
PATRIMOINE
GARÇONS AUTOCHTONES
2SLGBTQIA+
FEMMES AUTOCHTONES
FILLES
GENRE
HOMMES AUTOCHTONES
INTERSECTIONNALITÉ
FILLES AUTOCHTONES ENVIRONNEMENT
FEMMES GARÇONS HANDICAP
HOMMES AUTOCHTONES

Introduction

Au Canada, de nombreux grands projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure doivent obtenir l'approbation de divers organismes de réglementation tels que l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) et la Régie de l'énergie du Canada (REC). Ces organismes de réglementation peuvent être des organismes fédéraux ou provinciaux et territoriaux qui examinent et approuvent les grands projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure. La législation fédérale sur les évaluations d'impact exige que soient prises en considération, dans le cadre du processus fédéral d'approbation de l'évaluation d'impact, les impacts positifs et négatifs du projet sur les personnes de différents genres dans toute leur diversité. Le promoteur du projet soumet des informations sur le projet, y compris les plans du projet, les études et les évaluations des impacts prévus et des mesures d'atténuation. Ces informations sont préparées soit directement par l'entreprise qui propose le projet, soit par une organisation externe contractée. L'AEIC réalise une évaluation d'impact fédérale et gère l'ensemble du processus.

À différents stades du processus d'évaluation, les groupes autochtones et le public peuvent apporter leur contribution et faire part de leurs questions et préoccupations concernant le projet proposé, notamment sur la manière dont les personnes de différents genres et d'autres identités peuvent être affectées. Il peut être difficile de déterminer quand et comment les membres de la collectivité et les militants peuvent apporter leur contribution. Les obstacles à la participation au processus d'évaluation sont particulièrement importants pour les groupes marginalisés. Les partenaires d'Oxfam ont déterminé que les obstacles à la participation sont l'une des principales raisons pour lesquelles les impacts selon le genre de l'exploitation des ressources restent mal compris et peu pris en compte dans le processus d'évaluation.

Les évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par la collectivité sont l'un des outils que les militants et les membres des collectivités peuvent utiliser avant, pendant ou après les évaluations d'impact de la réglementation pour formuler des recommandations à l'intention de l'entreprise et du gouvernement. Le présent guide décrit ce que sont les évaluations menées par la collectivité et explique quand et pourquoi elles peuvent être utiles. Il propose un éventail d'options de recherche, de participation communautaire et d'actions de sensibilisation qui peuvent être adaptées aux ressources et au temps disponibles, ainsi que des conseils et des liens vers d'autres ressources sur la manière de réaliser des évaluations.

Au Canada, peu d'évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par les entreprises ont été réalisées dans le cadre des projets d'exploitation des ressources. Les évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre fondées sur les collectivités sont encore plus rares. Les évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre robustes ne deviendront pas monnaie courante tant que le processus d'évaluation d'impact ne sera pas plus accessible aux militants et aux membres de la collectivité. Des outils pratiques sont nécessaires pour faciliter cet accès. Le présent guide sera, nous l'espérons, l'un de ces outils.

Lisez ce guide dans son intégralité ou utilisez uniquement les parties qui vous concernent le plus. Quelle que soit la manière dont vous l'utiliserez, nous espérons que ce guide renforcera votre militantisme, et vous permettra ainsi d'améliorer les résultats des projets, en minimisant les dommages et en partageant équitablement les avantages.

Dans ce guide



Participer à une évaluation



POINT DE DÉPART



PARTICIPATION AU PROCESSUS D'ÉVALUATION



DÉTERMINATION DE VOTRE NIVEAU DE PARTICIPATION



IDÉES D'ACTION

Comment réaliser des évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par la collectivité?



ÉLABORATION D'UN PLAN



RECHERCHE PRÉLIMINAIRE



PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE



RÉDACTION DE L'ÉVALUATION



UTILISATION DE L'ÉVALUATION COMME OUTIL DE CHANGEMENT



SURVEILLANCE CONTINUE



Impacts selon le genre de l'exploitation des ressources

L'exploitation des ressources est une activité importante au Canada. Selon le gouvernement fédéral, au cours des dix prochaines années, plus de 470 grands projets d'exploitation des ressources d'une valeur de 520 milliards de dollars seront planifiés ou construits dans tout le pays.⁷ Les projets d'exploitation des ressources et de l'énergie comprennent les mines, le pétrole et le gaz, les projets hydroélectriques et forestiers, ainsi que les projets d'infrastructure associés tels que la construction de pipelines, d'autoroutes et de ports. Les projets d'exploitation des ressources sont souvent situés dans des zones reculées et emploient principalement des hommes venant d'autres régions du Canada.

Les projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure peuvent avoir des retombées économiques, telles que l'augmentation de la richesse pour ceux qui peuvent accéder aux emplois bien rémunérés de l'industrie. Là où les gouvernements ont supprimé les subventions obsolètes et inefficaces accordées à l'industrie, les projets peuvent également générer des revenus importants sous forme de redevances et de taxes. Toutefois, ces projets peuvent également avoir des effets négatifs sur l'environnement et sur les droits de la personne et ont tendance à avoir un impact différent et souvent inégal sur les personnes en fonction de leur identité, notamment leur genre, leur âge, leur race ou leur ethnie, leur handicap et leur statut socioéconomique. Bien que chaque projet ait sa propre empreinte, un schéma cohérent d'impacts a été documenté pour des projets au Canada et dans le monde entier.

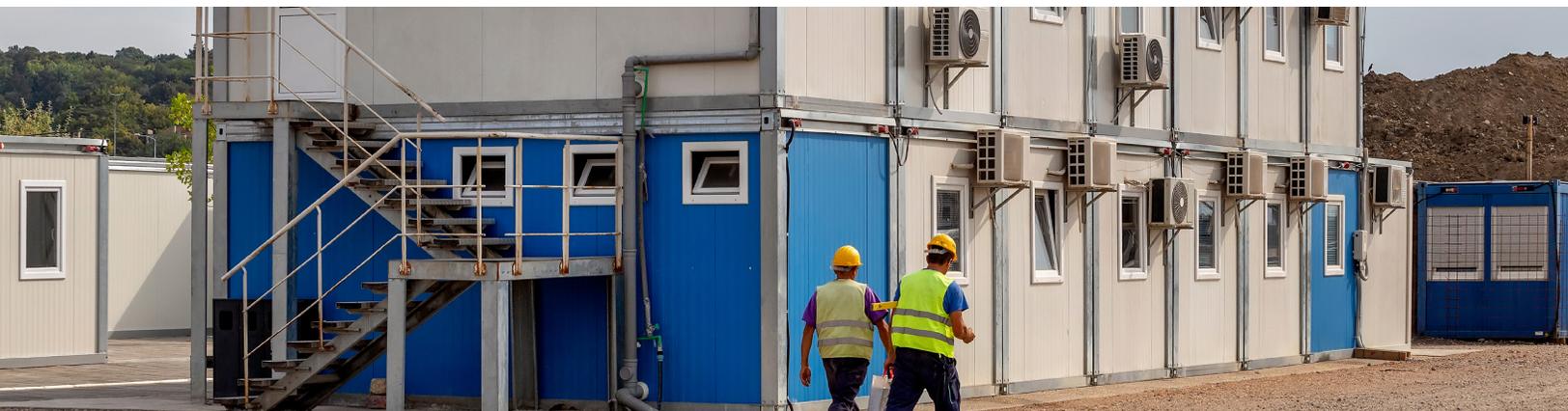
Les grands projets d'exploitation des ressources peuvent avoir un impact considérable sur le milieu naturel. Les arbres et autres végétaux peuvent être détruits. Les animaux peuvent être déplacés. Les cours d'eau peuvent être pollués. Ces impacts sur le milieu naturel peuvent à leur tour avoir un impact sur la santé, le bien-être et les moyens de subsistance des personnes vivant dans la région. Les populations autochtones, en particulier, sont souvent les premières victimes de ces impacts environnementaux. L'exploitation des ressources a souvent lieu sur les territoires traditionnels des peuples autochtones, ce qui a un impact négatif sur leurs droits et sur la capacité des collectivités à préserver leurs cultures. Les projets, par exemple, peuvent réduire la taille des territoires de chasse, de pêche et de cueillette des plantes et des médicaments nécessaires à la sécurité alimentaire et aux cérémonies culturelles, ou avoir un impact négatif sur les espèces essentielles à l'identité culturelle.⁸

Si l'exploitation des ressources et les projets d'infrastructure sont porteurs de possibilités

économiques, celles-ci ne sont pas accessibles de façon égalitaire. Les hommes cisgenres, non autochtones, souvent originaires de l'extérieur des collectivités d'accueil, tendent à avoir davantage accès aux emplois industriels bien rémunérés, par exemple. Les disparités de revenus au sein des ménages peuvent entraîner une dynamique de pouvoir inégale entre les soutiens de famille dont la plupart sont des hommes, et les autres membres de la famille, souvent des femmes. Comme les autres membres de la famille deviennent de plus en plus dépendants du soutien de famille, leur pouvoir de décision diminue, ce qui accentue le déséquilibre de pouvoir entre les hommes et les femmes.⁹

Les femmes ont souvent moins de chances d'accéder à des emplois bien rémunérés dans le secteur des ressources naturelles en raison de la discrimination fondée sur le genre, des responsabilités familiales ou du manque de compétences et de formation. Le manque de services de garde d'enfants abordables et accessibles constitue un véritable obstacle pour les femmes qui travaillent dans le secteur de l'exploitation des ressources.¹⁰ Les emplois sont souvent des postes en rotation avec des déplacements aller-retour en avion, inaccessibles aux femmes qui sont disproportionnellement responsables du travail domestique. Même les programmes visant à stimuler l'emploi des femmes locales dans le secteur n'offrent souvent que des emplois temporaires, peu qualifiés et mal rémunérés dans des secteurs traditionnellement dominés par les femmes, comme la cuisine et le nettoyage, ce qui ne contribue guère à atténuer les disparités de pouvoir au sein des ménages.¹¹ Si un membre de la famille accède à un emploi bien rémunéré dans le secteur de l'exploitation des ressources, les exigences de ce travail peuvent l'éloigner de son foyer et de sa famille, en transférant davantage de responsabilités aux autres membres de la famille.

Pour répondre aux besoins d'emploi des projets, les hommes, et souvent les jeunes hommes, émigrent vers les collectivités d'accueil des projets d'exploitation des ressources. Cet afflux de jeunes hommes très bien rémunérés met à rude épreuve les services sociaux souvent inadaptés de la collectivité, réduisant l'accès aux services de santé essentiels et aux services de première ligne pour ceux qui en ont le plus besoin. Cette pression découle non seulement de l'augmentation soudaine de la population qui dépend des services locaux, mais aussi de l'augmentation des taux de consommation de drogues et d'alcool qui accompagne souvent la présence des travailleurs du secteur des ressources naturelles. Lorsqu'ils rentrent chez eux après de longues et difficiles journées de travail, certains travailleurs évacuent le stress lié au travail en adoptant des comportements destructeurs et antisociaux, qui peuvent inclure des fêtes excessives accompagnées de la consommation de drogues et d'alcool. De nombreuses entreprises appliquent une politique de tolérance zéro à l'égard des drogues et de l'alcool dans les camps de travail de l'industrie, ce qui oblige les employés à se rendre dans les collectivités d'accueil voisines pendant leurs heures de repos.¹² L'afflux de jeunes hommes s'accompagne d'une augmentation du commerce sexuel.¹³



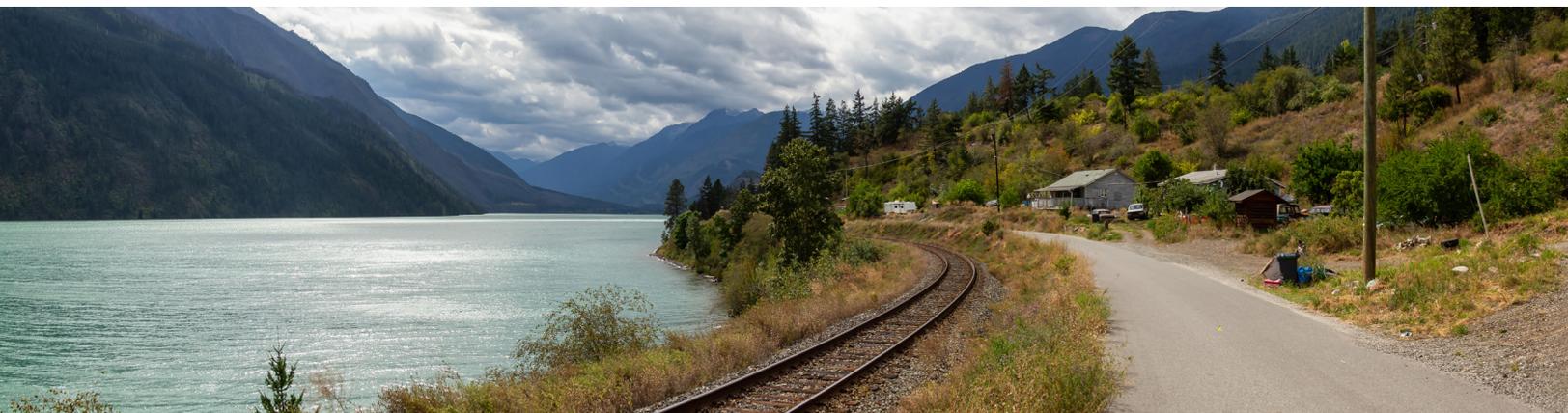
Les jeunes hommes sont statistiquement plus susceptibles de commettre des crimes violents, ce qui expose les membres de la collectivité, en particulier les femmes, au risque de violence.¹⁴ Les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être la cible de violences, ce qui les expose encore plus au risque. Comme mentionné tout au long de l'[Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées](#) (FFADA), le processus profondément enraciné de colonisation et de méfiance a créé les conditions d'une crise permanente de femmes, filles et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées. La plupart des cas de violence et d'abus ne sont pas signalés.¹⁵ Les forces de police, qui manquent de ressources, sont souvent incapables de répondre à une demande accrue.

L'afflux de personnes dans les collectivités d'accueil des ressources crée une pression supplémentaire sur le marché du logement, rendant les personnes les plus vulnérables, notamment celles qui ont subi des traumatismes intergénérationnels, des dépendances et des crises de santé mentale et qui peuvent avoir un faible niveau d'éducation, difficiles à loger ou sans-abri. Les revenus élevés des travailleurs de l'industrie peuvent également faire grimper les prix des marchandises au point que les membres de la collectivité ne peuvent plus se les offrir, ce qui accroît le risque d'insécurité alimentaire au sein de la population locale.

Les personnes de différents genres et de différentes identités ressentent différemment les effets positifs et négatifs des projets d'exploitation des ressources. Les peuples autochtones, et en particulier les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones, subissent certaines des conséquences les plus néfastes et les plus profondes des projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure au Canada.¹⁶ Bien que ces conséquences soient de mieux en mieux comprises, il reste encore beaucoup à faire pour les atténuer et les éliminer.

Les impacts des projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure sur des groupes autres que les femmes, par exemple sur les personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes, asexuelles et autres (2ELGBTQQIA+), les personnes handicapées et les jeunes, sont beaucoup moins connus et doivent faire l'objet d'une attention accrue dans le cadre des évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre.¹⁷

De la même manière que des personnes diverses vivent différemment les impacts d'un projet, elles peuvent également apporter une expertise et une vision différentes. Comme l'explique le présent guide, il est essentiel d'inclure une représentation diversifiée dans votre processus d'évaluation afin d'aborder les impacts potentiels du projet de manière plus complète et de veiller à ce que les avantages du projet profitent de manière équitable à l'ensemble de la collectivité.



L'ÉNERGIE À QUEL PRIX?

Les effets dévastateurs des projets hydroélectriques sur les Premières Nations du Manitoba

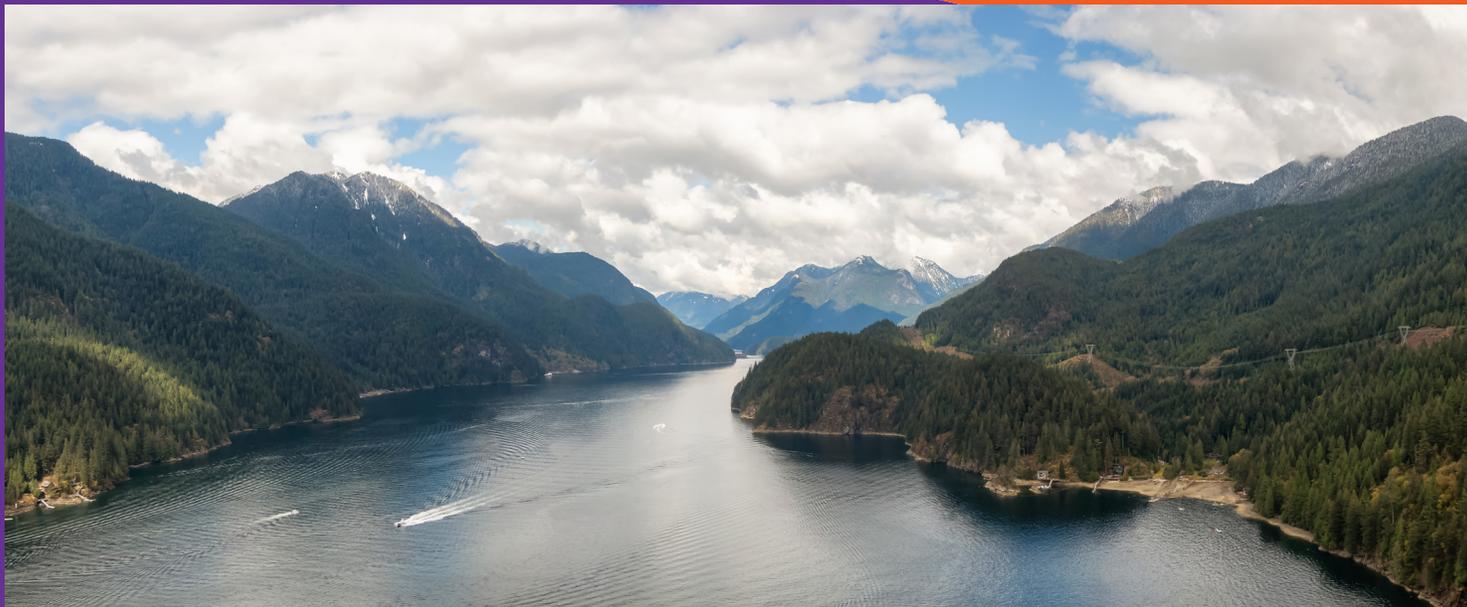


Dans le nord du Manitoba, les Premières Nations, en particulier les groupes Ininiw, Ithine et Anishinaabe dans le sud, subissent depuis longtemps les effets néfastes de la construction et de l'exploitation des centrales hydroélectriques. Les pêcheries commerciales d'O-Pipon-Na-Piwin (South Indian Lake), de Misipawistik (Grand Rapids) et de Tataskweyak (Split Lake) ont été pratiquement détruites par les barrages et les manipulations du niveau de l'eau; dans d'autres collectivités, les pêcheries commerciales ont été gravement endommagées. Les emplois perdus étaient en grande partie des emplois masculins, mais les femmes ont partagé le fardeau de trouver des moyens de nourrir des familles privées d'une source de revenus régulière et indépendante, et de s'occuper de celles-ci. Les forêts ont été submergées ou coupées à blanc, les lignes de piégeage ont été noyées, les zones humides et les rapides ont été inondés et effacés. Nombre de lacs et de rivières autrefois purs se sont envasés et ont été contaminés, ce qui a provoqué une crise de l'eau potable. La vie sur la terre et sur l'eau, qui a toujours été le fondement des modes de vie autochtones, est devenue presque impossible. Les effets combinés du développement de l'énergie hydroélectrique et de la crise climatique se recoupent avec les autres problèmes dont les collectivités autochtones sont victimes en raison de la colonisation, notamment la perte de la culture, la violence fondée sur le genre, la toxicomanie et les effets à long terme et intergénérationnels des pensionnats. À bien des égards, tout cela contribue à éloigner les collectivités autochtones de leurs terres et à les déconnecter de leur culture.

Des membres de plusieurs Premières Nations du Manitoba ont commencé à révéler la prévalence de la violence qu'ils ont subie en raison de la présence d'une main-d'œuvre et de travailleurs de passage essentiellement masculins dans les « camps d'hommes » des chantiers de construction et des installations hydroélectriques. Certains de ces travailleurs ont fait des victimes parmi les membres des Premières Nations du nord par des actes de viol, d'agression sexuelle, d'agression physique, de harcèlement sexuel, de racisme et d'autres formes de discrimination et d'abus, confirmant la corrélation historique et continue entre l'augmentation de la criminalité et les projets d'Hydro-Manitoba.

Malgré ses graves conséquences, cette question n'est que rarement soulevée. Les cas de violence physique et sexuelle à l'encontre des femmes et des filles, des femmes et des filles autochtones, des personnes bispirituelles et d'autres identités de genre sont souvent passés sous silence, ce qui perpétue un cycle de traumatismes et de méfiance. L'absence d'imputabilité persiste depuis longtemps, ce qui peut avoir conduit les membres de la collectivité qui ont subi des traumatismes à ne pas se sentir soutenus et à hésiter à revenir sur leurs blessures. Cela met en évidence les problèmes plus vastes que sont la méfiance à l'égard du système et l'utilisation d'approches qui ne tiennent pas compte des traumatismes pour traiter et réduire l'impact de la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.

Source : Ces informations ont été adaptées à partir de discussions avec Wa Ni Ska Tan et du mémoire intitulé [Parliamentary submission: R. Neckoway and J. Brownlie. \(s.d.\) Wa Ni Ska Tan: An Alliance of Hydro Impacted Communities](#). Wa Ni Ska Tan est un partenariat de recherche entre des universitaires et des membres des Premières Nations qui documentent depuis neuf ans les impacts des projets hydroélectriques sur les Premières Nations du Manitoba.



BRISER LES MYTHES

Il y a beaucoup d'idées fausses et de malentendus sur ce qu'est et ce que n'est pas « l'évaluation d'impact selon le genre ». Voici quelques mythes courants démystifiés.

MYTHE 1 :

La promotion de la croissance économique est dans l'intérêt national. Tout ce discours sur les effets néfastes de l'industrie est une attaque contre le progrès économique et est anti-industrie.

Les projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure peuvent avoir des effets à la fois positifs et négatifs. Les impacts négatifs sont souvent minimisés, tandis que les impacts positifs sont souvent exagérés, voire fictifs. Travailler à l'élimination des effets néfastes n'est pas anti-industrie : cela permet de mettre en place des projets plus solides qui profitent à un plus grand nombre de personnes.

Le Canada a l'obligation légale de protéger les droits de la personne et de s'assurer que les entreprises en activité au pays respectent les droits de la personne. La protection des droits de la personne et la promotion de la croissance économique sont toutes deux dans l'intérêt national du Canada : le progrès économique ne doit pas se faire au détriment des droits de la personne.

Une personne qui s'inquiète des effets négatifs de l'exploitation des ressources ne s'oppose pas nécessairement à un projet particulier ou à tous les projets d'exploitation des ressources. Si quelqu'un s'oppose à un projet, demandez-lui pourquoi. Cette personne peut avoir des préoccupations très légitimes concernant les effets négatifs d'un projet particulier qui ne sont pas pris en compte.

MYTHE 2 :

« Inégalité entre les genres ou ACS+ et exploitation des ressources » a pour but principal d'inciter davantage de femmes à travailler dans le secteur de l'exploitation des ressources.

L'expression « inégalité entre les genres et exploitation des ressources » est un terme général utilisé pour parler des différentes façons dont les personnes de différents genres et de différentes identités sont affectées à la fois positivement et négativement par l'exploitation des ressources. Cela inclut les impacts qui affectent les femmes lorsqu'elles travaillent dans le secteur, ainsi que les impacts qui affectent les femmes et les personnes d'autres identités de genre au sein de la collectivité.

L'analyse comparative entre les sexes plus (également connue sous le nom d'ACS+ ou d'analyse intersectionnelle comparative entre les sexes) est un outil analytique qui peut être utilisé pour mieux comprendre les différentes façons dont les groupes de personnes sont affectés par l'exploitation des ressources en raison de leurs identités multiples et croisées, identités de genre comprises. Par exemple, une jeune femme autochtone vivant dans une petite ville proche d'un projet d'exploitation des ressources peut être affectée très différemment d'un homme non autochtone d'âge moyen venant dans la même ville pour travailler sur un projet d'exploitation des ressources.

Très peu de femmes sont embauchées dans le secteur de l'exploitation des ressources, et celles qui le sont occupent en grande majorité des emplois moins bien rémunérés, comme nettoyeuses ou cuisinières. Selon Statistique Canada, 27,5 % des emplois du secteur des ressources naturelles en 2019 étaient occupés par des femmes, mais celles-ci ne représentaient que 21,8 % de la main-d'œuvre dans le secteur des minéraux et de l'exploitation minière.¹⁸

Les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui travaillent dans le secteur de l'exploitation des ressources signalent qu'elles sont victimes de violence et de harcèlement sur leur lieu de travail. Ces questions sont bien réelles et doivent être abordées, et les questions relatives au lieu de travail sont parfois abordées dans les évaluations d'impact. Cependant, lorsque nous utilisons les termes « inégalité entre les genres et exploitation des ressources » ou « analyse comparative entre les sexes dans le processus d'évaluation d'impact », nous ne nous référons pas uniquement ou principalement aux questions liées aux femmes travaillant dans l'exploitation des ressources. Il s'agit plutôt d'un vaste ensemble d'impacts, tant positifs que négatifs, subis par des personnes de différents genres et d'autres identités à la suite de projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure, qu'elles soient ou non embauchées par le projet.

MYTHE 3 :

Pourquoi ne vous intéressez-vous qu'aux femmes?

Oxfam se préoccupe de l'impact positif et négatif des projets d'exploitation des ressources sur tout un chacun, et nous reconnaissons que les personnes de différents genres sont affectées de différentes manières. Nous reconnaissons également que les hommes cisgenres ont tendance à bénéficier davantage de l'exploitation des ressources, tandis que les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre ont tendance à subir davantage les effets néfastes de l'exploitation des ressources.



Nous reconnaissons que tous les hommes, toutes les femmes et toutes les personnes de diverses identités de genre ne vivent pas l'exploitation des ressources de la même manière. L'âge, l'identité ou l'ethnie autochtone, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap et d'autres facteurs déterminent la manière dont une personne ressent les effets positifs et négatifs de l'exploitation des ressources.

Les évaluations de l'impact selon le genre sont un outil important pour comprendre comment différents groupes d'hommes peuvent bénéficier de l'exploitation des ressources (par exemple, un meilleur accès à des emplois industriels bien rémunérés) et être affectés négativement par l'exploitation des ressources (par exemple, un environnement de travail malsain y compris une pression pour travailler malgré les blessures, les hommes autochtones peuvent avoir moins accès à des emplois bien rémunérés et être victimes de racisme sur le lieu de travail).

L'objectif des évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre est de déterminer les moyens de garantir que toutes les personnes concernées par l'exploitation des ressources, qu'il s'agisse d'un travailleur ou d'un membre d'une collectivité voisine, soient en sécurité et en bonne santé et bénéficient également du projet d'exploitation des ressources. Il reconnaît que les personnes de différents genres et de différents sous-groupes de personnes du même genre sont affectés par les projets de différentes manières et détermine les moyens de minimiser les préjudices et de maximiser les avantages pour tous.

MYTHE 4 :

Mais tous les hommes ne font pas les choses terribles dont vous parlez...

Les jeunes sont plus susceptibles d'être impliqués dans des accidents de la route que les personnes plus âgées. Cela ne signifie pas que chaque jeune sera impliqué dans un accident de la route, ni même qu'il présente un risque nettement élevé d'être impliqué dans un accident. Mais c'est une chose dont tous les jeunes doivent être conscients et à laquelle ils doivent être attentifs.

Le même principe s'applique aux impacts selon le genre de l'exploitation des ressources. Dans l'ensemble, les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et les personnes handicapées subissent de manière disproportionnée les effets négatifs de l'exploitation des ressources, notamment les niveaux élevés de violence fondée sur le genre dans les collectivités accueillant des projets d'exploitation des ressources. Les préjugés et les attitudes préconçues rendent la discrimination et la violence plus acceptables et plus probables, c'est pourquoi les hommes doivent être conscients de la manière dont leurs actions peuvent affecter les autres et faire preuve de vigilance à cet égard. Cela ne signifie pas que tous les hommes travaillant dans le domaine de l'exploitation des ressources sont des agresseurs, mais tous les hommes doivent s'efforcer activement de ne pas devenir des agresseurs ou des spectateurs d'agressions.



MYTHE 5 :

Bien sûr, nous soutenons les droits des femmes, mais ce projet concerne l'énergie et n'a rien à voir avec les droits des femmes.

Les projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure sont situés à l'intérieur ou à proximité des collectivités et ont un impact sur les plantes, les animaux, la terre, l'eau, les collectivités d'accueil et les personnes. Différents groupes de personnes sont touchés de différentes manières. Les femmes et les personnes de diverses identités de genre ont tendance à subir de manière disproportionnée les conséquences néfastes involontaires de l'exploitation des ressources. Les projets d'exploitation des ressources ont tendance à aggraver les inégalités existantes entre les genres, à moins que des efforts délibérés ne soient déployés pour promouvoir l'égalité des genres.

Les entreprises sont tenues de respecter les droits de la personne. Lorsque leurs projets violent, même par inadvertance, les droits de la personne, elles doivent prendre des mesures pour remédier à la situation. Les projets énergétiques génèrent de l'énergie, mais la manière dont ils sont menés a un impact très réel sur les droits de la personne, notamment sur les droits des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre.

MYTHE 6:

Ces évaluations de l'impact selon le genre sont compliquées et vont pousser les entreprises à faire des affaires ailleurs.

Dans le passé, le processus fédéral d'évaluation environnementale consistait à étudier les effets biophysiques d'un projet sur l'environnement et à recommander des mesures pour atténuer les effets négatifs. À l'échelon fédéral, les évaluations environnementales ont été remplacées par des évaluations d'impact, qui adoptent une approche plus globale et examinent l'impact probable d'un projet sur l'environnement et les personnes vivant dans cet environnement, ainsi que les mesures à prendre pour atténuer les préjudices et renforcer les avantages. Les évaluations d'impact ne sont pas nécessairement plus compliquées que les évaluations environnementales, elles sont simplement différentes, et il faut du temps pour s'adapter à de nouvelles méthodes d'évaluation.

Navigation dans les évaluations d'impact au Canada

Qu'est-ce qu'une évaluation d'impact?

Une évaluation d'impact est un outil servant à évaluer les impacts positifs et négatifs potentiels d'un projet proposé.

Les évaluations d'impact peuvent être réalisées au cours du processus de planification et de prise de décision du projet. Il existe de nombreux types d'évaluations d'impact, tels que les évaluations de l'impact selon le genre, les évaluations d'impact sur la santé, les évaluations d'impact socioéconomique, les évaluations d'impact cumulatif et les évaluations des impacts environnementaux. En vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact (2019)*, les promoteurs doivent évaluer un large éventail de facteurs au cours d'une évaluation d'impact fédérale.

Les évaluations d'impact sont généralement gérées par un gouvernement fédéral, provincial et/ou territorial et menées par l'entreprise responsable du projet (le promoteur). Elles peuvent également être menées par des personnes issues des collectivités susceptibles d'être touchées par le projet ou par toute personne souhaitant évaluer les impacts du projet.¹⁹

Comment fonctionne le processus fédéral d'évaluation d'impact?

En 1995, le gouvernement du Canada s'est engagé à utiliser l'ACS+ dans l'ensemble de la législation, des politiques et des programmes en tant qu'outil de promotion de l'égalité des genres.²⁰ Malgré cet engagement, l'utilisation de l'ACS+ n'a pas été systématique. La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)* ne mentionnait pas expressément le genre ou la nécessité d'une approche ACS+ dans les évaluations²¹ et, malgré l'engagement général du gouvernement en faveur de l'ACS+, le genre n'a pas été pris en compte de manière systématique dans le processus d'évaluation.

La *Loi sur l'évaluation d'impact (2019)* a déplacé l'accent de l'évaluation environnementale vers l'évaluation d'impact, en élargissant l'objectif au-delà des impacts environnementaux pour prendre directement en compte les impacts sociaux, économiques et sanitaires. En vertu de la nouvelle législation, une analyse intersectionnelle comparative entre les sexes doit être appliquée aux projets nécessitant l'approbation du gouvernement fédéral. Plus précisément, la législation prévoit l'évaluation de facteurs tels que « l'interaction du sexe et du genre avec d'autres facteurs identitaires ».²²

La Loi a également renforcé la protection des droits des peuples autochtones grâce à une série de mesures, notamment la consultation des groupes autochtones au début du processus d'évaluation, la prise en compte des impacts spécifiques d'un projet sur les peuples autochtones, l'inclusion

des connaissances autochtones dans la détermination des impacts d'un projet et la création d'occasions concrètes pour les gouvernements autochtones de réaliser des parties des évaluations d'impact.^{23,24}

Tous les projets faisant actuellement l'objet d'un processus fédéral d'évaluation peuvent être consultés en ligne dans le [Registre canadien d'évaluation d'impact](#).²⁵ Les types de projets examinés par le gouvernement fédéral sont énumérés dans le [Règlement sur les activités concrètes](#) de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.²⁶

Qu'est-ce qu'un processus provincial et territorial d'évaluation d'impact?

Certains projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure doivent être approuvés par les gouvernements provinciaux ou territoriaux. Alors que la *Loi sur l'évaluation d'impact (2019)* définit les exigences relatives à l'évaluation d'impact des projets relevant de la compétence fédérale, les gouvernements provinciaux et territoriaux disposent de leurs propres cadres réglementaires pour évaluer les impacts environnementaux, sociaux et économiques des projets relevant de leur compétence.

La seule province ou le seul territoire à inclure explicitement une analyse intersectionnelle comparative entre les sexes dans son processus d'évaluation est la Colombie-Britannique. Depuis 2018, en vertu de la législation de la Colombie-Britannique, les projets doivent tenir compte des effets directs et indirects, positifs et négatifs, du projet examinable, y compris les effets environnementaux, économiques, sociaux, culturels et sanitaires et les effets cumulatifs négatifs, notamment les effets disproportionnés sur les populations humaines distinctes, y compris les populations identifiées par leur genre.²⁷

Certaines provinces et certains territoires ont des exigences spécifiques pour leur processus d'évaluation. Dans les Territoires du Nord-Ouest, l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie a intégré le bien-être et le mode de vie des populations autochtones dans son processus d'évaluation des impacts environnementaux. Le gouvernement fédéral s'est également engagé à collaborer avec les provinces et les territoires pour promouvoir l'intégration de l'ACS+ dans leur processus d'évaluation environnementale.

Grâce à la participation du public, les considérations liées à l'ACS+ peuvent être intégrées dans des processus qui n'exigent pas explicitement une analyse intersectionnelle comparative entre les sexes dans l'évaluation d'impact. Consultez les pages Web des agences d'évaluation provinciales et territoriales pour trouver les listes des projets qu'elles examinent actuellement ou qu'elles ont déjà examinés. Par exemple, en Colombie-Britannique, recherchez la [liste de projets sur le site Web du gouvernement provincial](#).²⁸ La plupart des processus provinciaux et territoriaux proposent des options de commentaires en ligne pour les particuliers ou les groupes. Par exemple, l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon offre la possibilité de [présenter un commentaire](#)²⁹ par l'entremise de son registre en ligne, par télécopie, courrier ou courriel, ou en rencontrant un évaluateur.

Quel est le rapport entre les évaluations d'impact et les droits de la personne?

Chacun a le droit de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence, de se sentir en sécurité, d'avoir accès à la justice et à l'application régulière de la loi et de participer à la vie culturelle de la collectivité. Toute personne a droit à l'alimentation, à l'eau, à la santé, au logement, à l'éducation et à des moyens de subsistance. Les peuples autochtones ont des droits issus de traités qui doivent être respectés et défendus. Il s'agit notamment du droit à la terre, du droit de pratiquer et de maintenir leur culture, du droit de participer à la prise de décision, du droit de donner ou de refuser un consentement libre et éclairé et du droit à l'autodétermination.

Le Canada a signé des traités internationaux protégeant les droits de la personne. En vertu de la loi, tous les ordres de gouvernement au Canada sont tenus de protéger les droits de la personne. Ils doivent tout mettre en œuvre pour prévenir les violations des droits de la personne, y compris celles commises par les entreprises. Lorsque des violations des droits de la personne sont commises, les gouvernements doivent reconnaître le préjudice, soutenir le rétablissement des victimes et empêcher que le préjudice ne se reproduise. Les gouvernements doivent également anticiper et veiller à ce que leurs décisions n'augmentent pas la probabilité de violations des droits de la personne.^{30,31}

Les effets négatifs de l'exploitation des ressources, notamment la violence sexiste et l'insécurité en matière de logement et d'alimentation, constituent des violations des droits de la personne auxquelles les gouvernements ont la responsabilité légale de remédier. Les entreprises ont également la responsabilité de respecter les droits de la personne, conformément aux [Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#) et à la [Déclaration de Buenos Aires sur le commerce et l'autonomisation économique des femmes](#). Les évaluations d'impact permettent de cerner les impacts positifs et négatifs d'un projet sur les droits de la personne. Elles déterminent également les mesures que les entreprises devraient prendre pour s'assurer que leurs projets ne violent pas les droits de la personne. Les évaluations d'impact sont essentielles pour que les gouvernements puissent remplir leur obligation légale d'éviter d'approuver des projets qui augmentent la probabilité de violation des droits de la personne.

Qu'est-ce que l'ACS+?

L'analyse comparative entre les sexes plus, ou ACS+, utilise une approche intersectionnelle pour comprendre comment les personnes de différents genres (femmes, hommes et personnes de diverses identités de genre) et de différentes identités peuvent vivre les politiques, les programmes et les initiatives de différentes manières. Elle reconnaît que toutes les personnes du même genre ne vivent pas le monde de la même manière. La combinaison unique de facteurs identitaires (race, ethnie, âge, handicap mental ou physique, orientation sexuelle et identité de genre) façonne les expériences d'une personne. L'ACS+ aide à comprendre comment les nombreuses identités croisées d'une personne façonnent ses expériences en matière d'égalité et d'inégalité.³²

Qu'est-ce que l'ACS+ dans une évaluation d'impact?

L'ACS+ dans une évaluation d'impact, également connue sous le nom d'évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre, est un outil permettant d'évaluer les impacts positifs et négatifs potentiels d'un projet proposé sur les personnes de différents genres, de différentes identités et de différentes capacités.

Ces évaluations peuvent aider à déterminer très précisément comment un projet peut protéger ou violer les droits de la personne de différents groupes de personnes au sein d'une collectivité, en fonction du genre et d'autres facteurs identitaires. Ces informations peuvent servir à élaborer des stratégies ciblées visant à atténuer ou à éliminer les effets négatifs potentiels du projet, tout en définissant des moyens d'étendre les avantages à un plus grand nombre de sous-populations au sein d'une collectivité.

Les évaluations d'impact doivent examiner l'impact des projets sur l'environnement, les personnes et la culture. Les évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre peuvent être menées seules ou dans le cadre d'une évaluation d'impact plus vaste.³³

Qu'est-ce qu'une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité?

En vertu de la [Loi sur l'évaluation d'impact \(2019\)](#), les évaluations d'impact sont réalisées soit par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, soit par une commission conjointe, ou peuvent être déléguées à un autre gouvernement.

Les évaluations menées par la collectivité, quant à elles, sont réalisées par la collectivité touchée elle-même (par exemple, une Première Nation) ou par des groupes de la société civile issus des collectivités touchées (par exemple, un groupe de femmes). Il est possible d'inclure officiellement dans le processus d'évaluation les évaluations menées par la collectivité, en particulier par les groupes autochtones.³⁴ Les évaluations menées par la collectivité peuvent également être dirigées indépendamment du processus d'évaluation gouvernemental et les résultats peuvent être utilisés pour guider la participation d'une collectivité ou d'un groupe à l'évaluation gouvernementale. Par exemple, un groupe de femmes peut mener une évaluation pour mieux comprendre les différentes façons dont des sous-groupes de femmes ayant des identités différentes peuvent être affectés par un projet et utiliser ces informations dans leurs mémoires présentés au cours du processus d'évaluation.

Les évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par la collectivité sont dirigées par les collectivités touchées ou des groupes au sein des collectivités et se concentrent sur la détermination des différentes façons dont les groupes de personnes avec un éventail de facteurs d'identité, au sein d'une collectivité, peuvent être positivement ou négativement touchés par un projet.

Que se passe-t-il lorsque des évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre ne sont pas réalisées?

Les évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre génèrent des données précises à propos des membres d'une collectivité sur lesquels le projet est susceptible d'avoir un impact et à propos de la manière dont il le fera. Ces données peuvent permettre aux gouvernements et aux entreprises de prendre des mesures ciblées, à la fois pour prévenir les préjudices et pour s'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles pour traiter les impacts liés aux projets lorsqu'ils se produisent. Sans ces données, les inconvénients potentiels d'un projet risquent d'être complètement négligés, ou des ressources limitées peuvent être attribuées de manière inefficace, aggravant la marginalisation existante et augmentant les risques pour des groupes particuliers. Les préjudices continuent d'être négligés parce que peu d'évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre ont été réalisées.³⁵

Le barrage hydroélectrique du site C, en Colombie-Britannique, est un exemple de la manière dont l'absence d'évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre signifie que l'on passe à côté d'informations essentielles pour prévenir les préjudices. Les évaluations d'impact fédérales et provinciales ont noté que les emplois créés par le projet attireraient davantage de travailleurs dans la région et rendraient le logement encore plus difficile à trouver et plus cher.³⁶ Une évaluation d'impact selon le genre menée par la collectivité et entreprise par le [Peace Project](#) a relevé que l'insécurité du logement était un facteur de risque critique pour la violence contre les femmes, les prestataires de services locaux signalant que le logement abordable est le premier besoin des femmes et des filles les plus exposées à la violence. On remarque que les femmes autochtones sont particulièrement exposées au racisme et à l'isolement³⁷. Dans ce cas, l'évaluation générale a permis de déterminer que la collectivité avait besoin de logements abordables³⁸, tandis que l'évaluation selon le genre a permis de déterminer qui avait besoin d'accéder à des logements abordables et comment l'accès à des logements abordables contribuerait à prévenir la violence fondée sur le genre.

Il ne s'agit là que d'un exemple d'impact négligé dans le cadre d'un seul projet. Compte tenu du nombre de projets prévus au Canada et de leur impact important sur les collectivités d'accueil, il est essentiel de procéder à des évaluations intersectionnelles selon le genre afin d'éviter tout préjudice réel et de garantir un développement équitable et durable.

Quel est le lien entre les évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre et la réponse à la crise des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées?

Les évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre sont essentielles pour traiter efficacement le rôle que le secteur des ressources a joué pendant des décennies dans l'exacerbation de la violence à l'encontre des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.

Les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones subissent de manière disproportionnée les préjudices liés à l'exploitation des ressources. Le lien entre l'exploitation des ressources et les niveaux de violence à l'encontre des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones est si clair et si profond que, dans son rapport final de 2019, l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) a consacré cinq appels à la justice pour répondre à ces préoccupations (voir l'encadré). Ces appels à la justice demandaient notamment que les projets d'exploitation des ressources fassent l'objet d'évaluations selon le genre, reconnaissant que cette approche était essentielle pour prévenir les préjudices. L'Enquête nationale a expressément demandé à « tous les gouvernements et organismes chargés d'évaluer, d'approuver ou de surveiller des projets d'exploitation de soumettre toutes les propositions de projet à des évaluations des répercussions socioéconomiques fondées sur le genre dans le cadre du processus décisionnel et du suivi continu des projets. » La commission d'enquête a également souligné la nécessité de prendre en compte la sécurité des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones à tous les stades d'un projet, ainsi que les avantages équitables qu'elles peuvent en retirer.

À la suite du rapport de l'Enquête nationale, le Comité permanent de la condition féminine a entrepris une étude de huit mois sur les liens entre l'extraction des ressources et la violence à l'encontre des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones. Le rapport du Comité, publié en décembre 2022, explique en détail comment l'afflux de travailleurs temporaires, en grande partie des hommes non autochtones, pour travailler sur des projets d'exploitation des ressources naturelles, exacerbe le risque de violence à l'encontre des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones dans les collectivités situées à proximité des projets d'exploitation des ressources naturelles. Les femmes autochtones qui travaillent dans le secteur de l'exploitation des ressources naturelles peuvent également être victimes de violences et d'abus sur leur lieu de travail, a noté le Comité. Le Comité a également attiré l'attention sur le rôle des « camps d'hommes » de l'industrie dans la promotion d'une culture et d'attitudes misogynes et hypermasculines qui déshumanisent les femmes autochtones.

Sur la base de ces résultats, le Comité a recommandé :

Que le gouvernement du Canada veuille à ce que l'Agence d'évaluation d'impact du Canada entreprenne une analyse comparative entre les sexes plus davantage pertinente sur le plan culturel lors de chaque examen de projet d'exploitation des ressources naturelles, dans le but d'éclairer la prise de décision et de déterminer les mesures d'atténuation qui pourraient être mises en œuvre pour prévenir la violence à l'égard des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones dans le cadre des projets approuvés.³⁹

Le Comité a souligné que l'avantage de l'analyse comparative entre les sexes plus ne réside pas seulement dans la détermination d'éventuels impacts négatifs, mais aussi dans la possibilité d'exiger et, en vertu de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, d'assurer la surveillance et l'application de mesures d'atténuation précises. Voici quelques exemples de mesures d'atténuation qui pourraient contribuer à prévenir ou à combattre la violence liée au projet à l'encontre des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones : les sites physiques et les mesures de sécurité, les programmes de soutien aux employés, les politiques et conditions d'emploi liées au harcèlement ou à la lutte contre le harcèlement, les programmes d'éducation et de sensibilisation et le soutien à l'infrastructure sociale de la collectivité.

Appels aux industries d'extraction et d'exploitation provenant du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées :

13.1 Nous demandons à toutes les industries d'extraction et d'exploitation des ressources de tenir compte de la sécurité et de la protection des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones, ainsi que du partage équitable, avec elles, des avantages découlant de l'exploitation des ressources, à toutes les étapes de planification, d'évaluation, de mise en œuvre, de gestion et de surveillance de projets.

13.2 Nous demandons à tous les gouvernements et organismes chargés d'évaluer, d'approuver ou de surveiller des projets d'exploitation de soumettre toutes les propositions de projet à des évaluations des répercussions socioéconomiques fondées sur le genre dans le cadre du processus décisionnel et de la surveillance continue des projets. Pour être approuvées, les propositions de projet doivent comprendre des dispositions et des plans d'atténuation des risques relevés dans les évaluations des répercussions.

13.3 Nous demandons à toutes les parties à la négociation d'ententes sur les répercussions et les avantages liés aux projets d'inclure des dispositions relatives aux répercussions des projets sur la sécurité et la sûreté des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA autochtones. Les ententes doivent également comporter des dispositions pour faire en sorte que les projets profitent équitablement aux femmes et aux personnes 2ELGBTQQIA autochtones.

13.4 Nous demandons aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux de financer des enquêtes et des recherches supplémentaires afin de mieux comprendre le lien entre l'extraction des ressources, et d'autres projets d'exploitation, et la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA autochtones. À tout le moins, nous soutenons les femmes et les dirigeants autochtones qui exigent la tenue d'une enquête publique sur la violence sexuelle et le racisme qui se produisent sur les sites des projets hydroélectriques dans le nord du Manitoba.

13.5 Nous demandons aux industries d'extraction et d'exploitation des ressources, de même qu'à tous les gouvernements et fournisseurs de services, de prévoir et de reconnaître la demande accrue en matière d'infrastructures sociales attribuables aux projets d'extraction et d'exploitation des ressources, et la nécessité de mettre en place des mesures d'atténuation dans le cadre du processus de planification et d'approbation. Il faut élargir les infrastructures sociales et renforcer la capacité de prestation de services afin de répondre aux besoins prévus des collectivités hôtes avant le début des projets. Il faut, notamment, s'assurer que les services de police, les services sociaux et les services de santé disposent du personnel et des ressources nécessaires.⁴⁰



Participer à une évaluation fédérale

Le meilleur moment pour participer à une évaluation d'impact est avant même qu'elle ne commence! Les responsables communautaires, les militants et les membres des collectivités autochtones peuvent suivre les étapes de la procédure ci-dessous pour participer au processus fédéral d'évaluation d'impact.

Pour commencer



PRENDRE CONNAISSANCE DE L'EXISTENCE D'UN PROJET

Comment savoir si une entreprise a proposé un projet dans votre région? Votre collectivité peut être informée directement par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada si le projet est soumis à la *Loi sur l'évaluation d'impact* et partager cette information avec les membres de la collectivité. Vous pourriez entendre parler du projet dans les médias, par exemple dans un journal local ou à la radio, par l'intermédiaire des médias sociaux, par exemple sur le fil [twitter](#) de l'Agence, ou par le bouche-à-oreille. En outre, vous pouvez utiliser la [carte d'évaluation interactive](#) de l'Agence pour obtenir des informations sur les projets à venir. Si l'entreprise qui propose le projet (le promoteur) estime que votre collectivité ne sera pas directement touchée par le projet, il se peut que votre gouvernement local ne soit pas au courant du projet et que vous ne soyez pas informé du projet au début du processus d'évaluation.

PARTICIPER TÔT

Tout le monde peut participer au processus d'évaluation d'impact. Le promoteur disposera de la liste des collectivités dont il estime qu'elles pourraient être affectées par son projet, et il mènera une action proactive de sensibilisation auprès de ces collectivités. Si vous pensez que votre collectivité sera touchée par le projet, même si elle ne figure pas sur la liste établie par le promoteur, vous pouvez quand même participer.

Il est possible de participer à tout moment du processus d'évaluation d'impact, mais il est préférable de le faire tôt. Une participation précoce vous permet d'avoir plus d'influence sur la réalisation ou non de l'évaluation d'impact et sur la manière dont elle sera effectuée.

FAIRE UNE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE

Une recherche sur l'entreprise responsable du projet, sur le type de projet et sur ses impacts probables vous aidera à décider si vous avez des préoccupations à soulever dans le cadre du processus d'évaluation. Recherchez les détails du projet sur Internet :

- Le nom du projet
- L'entreprise responsable du projet
- Quelques-uns des impacts positifs et négatifs des autres projets de l'entreprise
- Quelques-uns des impacts positifs et négatifs de projets du même genre sur les personnes de différents genres et d'autres identités (par exemple, utilisez des termes de recherche comme « mine d'or + impacts selon le genre »)
- L'ordre de gouvernement (fédéral, provincial, territorial) responsable de l'approbation du projet
 - Consultez le [Registre canadien d'évaluation d'impact](#) pour les projets relevant de la réglementation fédérale.
 - Consultez les pages Web des agences d'évaluation provinciales et territoriales pour trouver les listes des projets soumis à leur réglementation.

Si vous avez besoin d'aide pour effectuer une recherche en ligne, demandez à un ami, à un membre de votre famille ou à un collègue, ou consultez un bibliothécaire de votre bibliothèque publique locale.

Agences d'évaluation d'impact provinciales et territoriales :

ALBERTA

Alberta Environment
Alberta Energy Regulator
Évaluation environnementale
Natural Resources Conservation Board

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Ministry of Environment & Climate Change Strategy
Environmental Assessment Office
Environmental Protection & Sustainability

MANITOBA

Environnement et Climat Manitoba
Évaluation environnementale et délivrance de permis

NOUVEAU-BRUNSWICK

Environnement et Gouvernements locaux

TERRE-NEUVE

Environment and Wildlife
Municipal Affairs and Environment

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Environnement et changement climatique
Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie

NOUVELLE-ÉCOSSE

Nova Scotia Environment
Environmental Assessment Branch

NUNAVUT

Ministère de l'Environnement
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions

ONTARIO

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs
Évaluations environnementales

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Environnement, Énergie et Action climatique
Évaluations environnementales

QUÉBEC

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

SASKATCHEWAN

Ministère de l'Environnement
Environment Assessment Branch

YUKON

Ministère de l'Environnement
Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon

EN SAVOIR PLUS SUR LES ÉVALUATIONS D'IMPACT FÉDÉRALES

Il n'est pas nécessaire d'être un expert en évaluation d'impact pour participer au processus d'évaluation, mais il est utile d'avoir une certaine connaissance des évaluations d'impact et du système d'évaluation d'impact.

Vous pouvez consulter les ressources créées par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada :

- [Éléments de base de l'évaluation d'impact](#)
- [Formation en ligne Aperçu de la Loi sur l'évaluation d'impact](#)

Le processus fédéral d'évaluation d'impact se déroule en **cinq phases** : planification, étude d'impact, évaluation d'impact, prise de décision et au-delà de la décision.⁴¹



Source : Agence d'évaluation d'impact du Canada

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada dispose de deux guides pour participer au processus d'évaluation d'impact : l'un pour les groupes autochtones et l'autre pour le grand public. Le document d'orientation pour les groupes autochtones s'adresse aux gouvernements autochtones, aux membres de la collectivité ou aux groupes communautaires (par exemple, un conseil de femmes).

Document d'orientation : Participation du public à l'évaluation d'impact

Guide : Participation des Autochtones à l'évaluation d'impact

Participation au processus d'évaluation



PHASE 1 : PLANIFICATION

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (l'Agence) sollicite la rétroaction des groupes autochtones et du public sur l'ébauche de description du projet du promoteur. L'Agence décide si une évaluation d'impact doit être réalisée et le Ministre détermine si l'étude sera réalisée par l'Agence ou confiée à une commission conjointe. Cette procédure peut durer jusqu'à 180 jours. [En savoir plus.](#)

Avant que l'Agence ne détermine si une évaluation d'impact doit être réalisée, elle prépare un résumé des enjeux sur la base de la rétroaction reçue au cours de la mobilisation initiale, y compris la rétroaction des groupes autochtones et du public. Les promoteurs du projet doivent répondre en indiquant comment ils aborderont les questions soulevées. Ces réponses sont publiées par l'Agence. Même si l'Agence détermine ultérieurement qu'une évaluation d'impact n'est pas nécessaire, la mobilisation à ce stade permet aux parties intéressées de faire part de leurs préoccupations et de recevoir une réponse directe des entreprises sur la manière dont elles aborderont les impacts potentiels. Si une évaluation d'impact est réalisée, cette étape permettra d'en définir la portée.

QUELS SONT LES ENJEUX?

- La nécessité ou non d'une évaluation
- Les enjeux inclus dans l'évaluation
- Qui effectue l'évaluation

IDÉES D'ACTION :

- Créez un réseau de personnes partageant les mêmes idées pour agir ensemble. Recherchez des alliés ayant des points de vue différents des vôtres et qui représentent la diversité des expériences liées au projet.
- Suivez régulièrement l'avancement du projet dans le [registre en ligne](#).
- Participez aux séances de mobilisation organisées par le promoteur ou l'Agence.
- Organisez vos propres séances de participation communautaire. Soyez conscient de la façon dont vous pouvez assurer une représentation diversifiée à vos séances. Votre lieu est-il accessible aux personnes handicapées? Organisez-vous l'événement à un moment et dans un lieu qui tiennent compte des personnes ayant des enfants à charge? Quels sont les obstacles à la participation des autres membres de votre collectivité et comment pouvez-vous les surmonter?
- Rédigez une soumission commentant l'ébauche de description du projet, les plans de participation, les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact et d'autres plans. Les documents clés qui peuvent être examinés avant la rédaction d'un mémoire sont la description initiale du projet, la description détaillée du projet, le résumé des enjeux, la réponse au résumé des enjeux, le plan de participation du public et les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.

- Faites connaître le projet et les possibilités d'y participer en utilisant les médias et les réseaux sociaux. Déterminez les langues à utiliser pour atteindre les membres de votre collectivité.
- Défendez publiquement les préoccupations qui ne sont pas prises en compte, par exemple si la réponse proposée par un promoteur à un enjeu soulevé est inadéquate ou si une évaluation d'impact n'est pas jugée nécessaire.
- Déterminez si une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité pourrait être nécessaire. Y a-t-il des membres de votre collectivité dont les expériences ou les préoccupations ne sont pas prises en compte dans le résumé des enjeux de l'Agence, la réponse du promoteur au résumé des enjeux, ou le plan de participation du public et les lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact? Une évaluation intersectionnelle selon le genre menée par la collectivité peut être un moyen de s'assurer que leurs préoccupations sont documentées et de fournir une base pour pousser le gouvernement ou l'entreprise à réagir.
- Au besoin, [recherchez une aide financière](#) pour soutenir la participation aux séances de mobilisation et/ou pour réaliser une évaluation menée par la collectivité ou d'autres activités liées au processus d'évaluation. Le financement peut servir à lever des obstacles liés expressément à la participation, notamment pour permettre l'accès à des services de garde d'enfants ou de transport. Pour les collectivités autochtones, le [Programme de soutien des capacités des autochtones](#) fournit des fonds pour soutenir le renforcement des capacités locales et régionales afin que les collectivités ou les organisations autochtones puissent participer aux évaluations, les diriger et/ou les entreprendre.

PHASE 2 : ÉTUDE D'IMPACT

Le promoteur élabore une étude d'impact qui évalue les impacts potentiels d'un projet. Le promoteur peut mettre jusqu'à trois ans pour mener à bien cette procédure. [En savoir plus.](#)

QUELS SONT LES ENJEUX?

- L'étendue des impacts inclus dans l'évaluation.

IDÉES D'ACTION :

- Créez un réseau de personnes partageant les mêmes idées pour agir ensemble. Établissez des liens avec d'autres groupes participant au processus d'évaluation ou sensibilisant aux impacts potentiels des projets, afin d'étudier comment vos objectifs peuvent se recouper ou s'enrichir mutuellement.
- Suivez régulièrement l'avancement du projet dans le [registre en ligne](#).
- Participez aux activités de mobilisation menées par le promoteur et l'Agence sur les impacts potentiels du projet, sur la façon dont les impacts négatifs peuvent être éliminés ou palliés et sur la façon dont les impacts positifs peuvent être renforcés.
- Rédigez un mémoire commentant l'étude d'impact du promoteur.
- Réalisez une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité et soumettez les résultats au promoteur et à l'Agence. Cela peut être fait directement par les groupes de défense ou en partenariat avec d'autres organisations telles que les universités.

- Faites connaître le projet et les possibilités d'y participer en utilisant les médias et les réseaux sociaux. Déterminez les langues que vous pourriez utiliser pour atteindre les autres membres de votre collectivité.
- Engagez-vous dans la défense des intérêts du public afin de soulever les préoccupations qui ne sont pas prises en compte dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact. Pouvez-vous mettre en référence et souligner le travail d'autres groupes ou des mémoires documentant d'autres impacts que vous auriez pu manquer? Pouvez-vous collaborer avec les élus ou avec les médias pour défendre les enjeux?
- Au besoin, [recherchez une aide financière](#) pour soutenir la participation aux séances de mobilisation et/ou pour financer une évaluation menée par la collectivité ou d'autres activités liées au processus d'évaluation. Pour les collectivités autochtones, le [Programme de soutien des capacités des autochtones](#) fournit des fonds pour soutenir le renforcement des capacités locales et régionales afin que les collectivités ou les organisations autochtones puissent participer, diriger et/ou entreprendre des évaluations.

PHASE 3 : ÉVALUATION D'IMPACT

L'[Agence d'évaluation d'impact](#) ou la commission conjointe effectue l'évaluation d'impact. L'évaluation peut également être menée par un gouvernement provincial, territorial ou autochtone. Dans certains cas, une évaluation d'impact peut être déléguée à une instance provinciale, territoriale ou autochtone durant l'étape préparatoire, auquel cas l'évaluation sera réalisée par cette instance. Cette procédure peut durer jusqu'à 300 jours si l'évaluation est menée par l'Agence, ou 600 jours si elle est menée par une commission conjointe. [En savoir plus.](#)

QUELS SONT LES ENJEUX?

- Les impacts inclus dans l'évaluation et le degré auquel chaque impact est examiné
- Comment l'ACS+ est véritablement intégrée à l'évaluation
- La mesure dans laquelle les personnes les plus touchées par l'exploitation des ressources et les plus marginalisées participeront au processus d'évaluation

IDÉES D'ACTION :

- Activez des réseaux de personnes partageant les mêmes idées pour agir ensemble. Par exemple, la mise en réseau avec des organisations de défense des droits des femmes ayant des connaissances et une expertise en matière d'évaluations de l'impact selon le genre.
- Suivez régulièrement l'avancement du projet dans le [registre en ligne](#).
- Participez aux activités de mobilisation organisées par l'Agence ou l'instance qui réalise l'évaluation, notamment aux réunions publiques et aux journées portes ouvertes.
- Rédigez un mémoire commentant l'ébauche du rapport d'évaluation d'impact et des conditions potentielles. Quelles sont les conditions imposées au promoteur pour minimiser ou éliminer les impacts négatifs potentiels?

- Réalisez une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité et soumettre les résultats au promoteur et à l'Agence. Si vos préoccupations ne sont toujours pas prises en compte, menez des actions de sensibilisation ciblées (réunions de sensibilisation, rédaction de lettres, campagnes dans les médias sociaux, pétitions en ligne et interventions publiques) auprès du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, qui recevra le rapport final de l'évaluation d'impact, et/ou auprès du promoteur, qui réalise l'évaluation.
 - Faites connaître le projet et les possibilités d'y participer en utilisant les médias et les réseaux sociaux. Déterminez les langues que vous pourriez utiliser pour atteindre les autres membres de votre collectivité.
- Si nécessaire, [recherchez un financement](#) pour soutenir la participation aux séances d'engagement et/ou pour financer une évaluation menée par la collectivité ou d'autres activités liées au processus d'évaluation.

PHASE 4 : PRISE DE DÉCISION

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique ou le gouverneur en conseil (Cabinet) publie une déclaration de décision et des conditions. Si le Ministre prend la décision, cela peut prendre jusqu'à 30 jours. Si une décision est renvoyée au Cabinet, cela peut prendre jusqu'à 90 jours. [En savoir plus.](#)

QUELS SONT LES ENJEUX?

- Approbation ou non du projet
- Quelles sont les conditions imposées au promoteur pour minimiser ou éliminer les impacts négatifs potentiels?
- Quelles sont les conditions imposées au promoteur pour maximiser les impacts positifs potentiels?

IDÉES D'ACTION :

- Activez des réseaux de personnes partageant les mêmes idées pour agir ensemble.
- Suivez régulièrement l'avancement du projet dans le [registre en ligne](#).
- Si vos préoccupations ne sont toujours pas prises en compte, menez des actions de sensibilisation ciblées auprès du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, de la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et d'autres ministres fédéraux et provinciaux au cours du processus décisionnel (par exemple, réunions de sensibilisation, rédaction de lettres, campagnes dans les médias sociaux, pétitions en ligne et interventions publiques). Pouvez-vous collaborer avec d'autres groupes dans des actions de sensibilisation communes?
- Communiquez aux instances provinciales et territoriales vos préoccupations relevant de la compétence des provinces et des territoires (par exemple, les soins de santé, le maintien de l'ordre).
- Faites part de vos préoccupations en utilisant les médias et les réseaux sociaux. Déterminez les langues que vous pourriez utiliser pour atteindre les autres membres de votre collectivité.

PHASE 5 : POSTDÉCISION

Si le projet est approuvé, le promoteur le met en œuvre conformément aux modalités de la déclaration de décision et est responsable des programmes de suivi et de surveillance. [En savoir plus.](#)

QUELS SONT LES ENJEUX?

- Le promoteur respecte-t-il les modalités de la déclaration de décision?
- Comment les impacts sont-ils surveillés?

IDÉES D'ACTION :

- Activez des réseaux de personnes partageant les mêmes idées pour agir ensemble.
- Participez aux initiatives de suivi et de surveillance menées par le promoteur. Y a-t-il une représentation diversifiée au sein des initiatives de surveillance? Les femmes et les autres identités de genre participent-elles aux initiatives de surveillance? Si ce n'est pas le cas, soulevez cette question auprès du promoteur et de l'Agence.
- Réalisez une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité comme outil de surveillance des impacts réels du projet et de la conformité avec la déclaration de décision. Soumettez les conclusions au promoteur et à l'Agence. Les résultats peuvent être accompagnés d'appels à l'action clairs, tels que des pétitions, des personnes à appeler à l'action, des groupes/collectivités/organisations communautaires à soutenir, etc.
- Pour les mises à jour, inscrivez-vous sur la liste de distribution de l'Agence en envoyant un courriel à la boîte de réception du projet et demandez à être informé des étapes et des mises à jour du projet. Vous pouvez consulter la boîte de réception du projet sur le site du registre du projet. Vous pouvez également suivre le fil twitter de l'Agence.
- Si nécessaire, menez des actions de sensibilisation publiques pour que le Ministre modifie la déclaration de décision.
- Si le Ministre accepte de modifier la déclaration de décision, soumettez des commentaires écrits pendant la période de consultation publique.
- Faites part de vos préoccupations en utilisant les médias et les réseaux sociaux. Déterminez les langues que vous pourriez utiliser pour atteindre les autres membres de votre collectivité.
- Menez des actions de sensibilisation publiques aux préoccupations concernant les impacts négatifs du projet qui ne sont pas pris en compte.
- Si nécessaire, [recherchez un financement](#) pour une surveillance continue, y compris une évaluation intersectionnelle selon le genre menée par la collectivité. Vous pouvez également collecter des fonds pour des organisations locales qui s'efforcent de compenser les effets négatifs d'un projet ou d'aider des groupes marginalisés ou touchés par des projets.

Détermination de votre le niveau de participation



Une fois que vous avez pris connaissance du projet, du processus d'évaluation et des moyens d'y participer, il est temps de décider comment vous souhaitez participer au processus d'évaluation. Examinez les points suivants en vous basant sur une approche intersectionnelle selon le genre et sur des approches féministes :

- Dans quelle mesure êtes-vous préoccupé par les impacts potentiels du projet proposé sur les personnes de différents genres et de différentes identités?
- Qui participe déjà et quel travail a déjà été accompli?
- Suis-je la bonne personne/le bon groupe pour représenter les intérêts de la collectivité? Qui d'autre devrait participer à ce travail ou le défendre?
- Avez-vous des suggestions sur la façon dont le projet pourrait être renforcé afin de minimiser ou d'éliminer les préjugés et de veiller à ce que les avantages soient répartis de façon plus équitable?
- Avez-vous une expérience vécue ou d'autres connaissances que vous voulez bien partager au cours du processus d'évaluation?
- Combien de temps pouvez-vous consacrer au processus d'évaluation?
- Y a-t-il des phases particulières du processus d'évaluation sur lesquelles vous souhaiteriez concentrer votre attention?
- Quelles sont les relations nécessaires pour renforcer la participation au processus?
- Avez-vous besoin de ressources financières ou autres pour participer au processus d'évaluation?
- Participeriez-vous à l'évaluation en tant que membre d'une collectivité, d'une organisation ou d'une coalition ou y participeriez-vous seul?

Idées d'action



Consultez le [Guide d'Oxfam pour le travail d'influence féministe](#) avant de vous lancer!

CRÉER UN RÉSEAU

Quoi?

Rejoignez ou créez un réseau de personnes, de groupes et d'organisations partageant les mêmes idées, avec lequel vous pourrez collaborer pendant le processus d'évaluation.

Pourquoi?

- Les processus d'évaluation peuvent être longs et techniques. Il peut être utile d'avoir un grand groupe de personnes ayant des compétences et des connaissances différentes pour partager le travail.
- L'union fait la force. Les décideurs peuvent accorder plus d'attention aux préoccupations et aux recommandations émanant d'un grand groupe qu'à celles d'un individu ou d'un petit groupe.
- La collaboration avec des groupes et des associations peut contribuer à renforcer la crédibilité, à accroître la visibilité, à rationaliser les actions, à obtenir des financements et à tirer parti de décennies d'expérience.

Quand?

- Rejoignez ou créez un réseau le plus tôt possible.

Comment?

- Demandez aux personnes de votre région s'il existe des réseaux, des coalitions ou des organisations qui participent au processus d'évaluation. Vous pouvez peut-être rejoindre un réseau existant.
- Envisagez de contacter les organisations non gouvernementales (ONG) qui travaillent au niveau local, provincial, territorial, fédéral ou international sur les évaluations d'impact. Elles peuvent être désireuses de s'associer avec vous et peuvent faire partie de réseaux existants que vous pourriez vouloir rejoindre. Si vous créez un réseau, elles voudront peut-être y adhérer. Une liste de certaines organisations participant aux évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre est incluse dans la section des contacts à la fin du présent guide.
- S'il n'existe pas de réseau, prenez contact avec différents groupes de votre collectivité et voyez s'ils souhaitent participer au processus d'évaluation et collaborer. Envisagez de contacter un large éventail de personnes et d'organisations représentant les identités des personnes susceptibles d'être touchées par le projet. Par exemple, les organisations autochtones, les organisations 2ELGBTQQIA+, les refuges pour femmes, les groupes de femmes, les groupes de travailleurs du sexe, les groupes de logements abordables, les banques alimentaires, les fournisseurs de services communautaires, les organisations de personnes âgées, les garderies, les groupes de jeunes et les organisations de protection de l'environnement.
- Les réseaux et les coalitions peuvent être aussi officiels que vous le souhaitez. Dans leur forme la plus simple, il peut s'agir d'un groupe non officiel de personnes qui se réunissent autour d'une cause commune pour partager des informations et prendre des mesures. Il n'est pas nécessaire d'être d'accord sur tout, mais il faut avoir un terrain d'entente suffisant pour pouvoir exprimer des préoccupations communes et formuler des recommandations à l'intention du gouvernement et des promoteurs.

Ressources

[Création et entretien d'une coalition \(en anglais seulement\)](#), Community Catalyst

[Guide de création d'une coalition \(en anglais seulement\)](#), Campaign for Youth Justice

SUIVRE LES PROGRÈS DANS LE REGISTRE EN LIGNE

Quoi?

Examinez la page Web du projet dans le [registre](#) en ligne de l'Agence.

Pourquoi?

Le registre suit l'évolution du projet tout au long du processus d'évaluation. Il contient des mises à jour de l'Agence, des versions préliminaires de documents ouverts à la consultation, les commentaires que des gens ont faits sur celles-ci, des possibilités de formation et des informations sur les séances d'information et les financements à venir.

Quand?

Souvent, idéalement une fois par semaine

Comment?

- Identifiez une personne qui dispose d'un bon accès à Internet et qui a le temps de consulter régulièrement le registre. Il peut être utile d'ajouter un rappel hebdomadaire dans le calendrier pour vérifier le registre.
- Parfois, les équipes de projet disposent de listes de distribution qui leur permettent d'échanger des informations sur le projet par courrier électronique. Vous pouvez demander à être ajouté à la liste de distribution en envoyant un courriel à la boîte de réception du projet. Les coordonnées électroniques du projet figurent normalement sur la page du registre du projet.
- Partagez les mises à jour avec les personnes avec lesquelles vous collaborez, soit directement, soit en créant une lettre d'information régulière pour faire circuler les mises à jour parmi les alliés des actions de sensibilisation.

PARTICIPER AUX ACTIVITÉS DE MOBILISATION DE L'AGENCE OU DU PROMOTEUR

Quoi?

Assistez en personne ou virtuellement à des journées portes ouvertes, à des séances d'information et à d'autres types d'événements organisés par le promoteur ou l'Agence qui fixera l'ordre du jour. Lors des séances d'information, vous recevrez des informations sur le projet et le processus d'évaluation. Il y a toujours une séance de questions-réponses à la fin, qui ne figure pas forcément dans l'ordre du jour de la séance. Vous pourrez peut-être prendre la parole lors de journées portes ouvertes ou de séances de mobilisation organisées dans le cadre d'une évaluation.

Pourquoi?

Ces séances sont l'occasion d'en savoir plus sur le projet, de faire connaissance avec le personnel de l'Agence et du promoteur et de faire part de vos préoccupations et de vos recommandations. Si personne n'assiste à ces séances, les organisateurs peuvent supposer que le public n'a pas d'inquiétudes à propos du projet. La participation des femmes, des personnes de diverses identités de genre et des populations autochtones est extrêmement importante pour qu'elles fassent part de leurs préoccupations dans une optique intersectionnelle.

Quand?

Ces activités seront publiées dans le registre. Certaines collectivités et organisations peuvent recevoir des invitations à participer. Vous n'avez pas besoin d'une invitation pour y assister. Les séances sont publiques.

Comment?

- Consultez régulièrement le registre pour connaître les possibilités qui s'offrent à vous.
- Inscrivez-vous sur la liste de distribution de l'Agence en envoyant un courriel à la boîte de réception du projet et en demandant à être informé des étapes et des mises à jour du projet. Vous pouvez consulter la boîte de réception du projet sur le site du registre du projet.
- Suivez le fil twitter de l'Agence.
- Téléphonnez ou envoyez un courriel à la personne-ressource pour indiquer que vous souhaitez être invité à participer aux activités de mobilisation. Les personnes-ressources sont indiquées au bas de chaque page Web de projet dans le registre.
- Contactez votre réseau, par exemple les organisations de défense des droits des femmes, les organisations de défense des droits des autochtones, pour connaître les activités de mobilisation.
- Demandez à l'avance si vous pourrez prendre la parole lors de l'activité, comment vous inscrire sur la liste des orateurs et combien de temps vous pourrez parler. Avant de prendre la parole, identifiez les personnes que vous essayez d'influencer et les objectifs que vous souhaitez atteindre au cours de ces séances. Préparez une liste de messages clés. Faites passer le mot dans votre collectivité pour encourager d'autres personnes à participer aux activités de mobilisation.
- Assurez le suivi en soumettant des commentaires écrits.

Ressources

[Exemple d'ordre du jour d'une séance d'information](#)

[Exemple d'ordre du jour d'une séance de mobilisation virtuelle](#)

N'oubliez pas!

Le type de forum de discussion (virtuel, en personne ou hybride) peut limiter et/ou permettre la participation de certains groupes. Par exemple, les femmes qui sont principales fournisseuses de soins peuvent ne pas être en mesure d'assister à une séance en personne. La langue de la séance, le genre et l'âge du ou des modérateurs, le moment de la séance, la répartition par âge des participants (la présence d'ainés peut influencer la dynamique), etc. peuvent tous constituer des obstacles à la participation. Lors de l'organisation d'activités de mobilisation, prenez en compte les obstacles à la participation et rendez la séance accessible aux femmes et aux personnes d'autres identités, aux femmes autochtones et aux personnes d'autres identités, aux personnes handicapées, etc.

ORGANISER DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION

Quoi?

Organisez des événements en personne ou virtuels qui rassemblent les membres de la collectivité pour qu'ils s'informent sur le projet, discutent des impacts potentiels et partagent leurs recommandations.

Pourquoi?

Tous les événements organisés par les promoteurs ou l'Agence ne seront pas accessibles à tous les membres de la collectivité. En organisant des séances de mobilisation, vous pouvez établir l'ordre du jour, déterminer le thème (par exemple, un événement axé expressément sur les impacts intersectionnels selon le genre), inviter les participants et veiller à ce que l'événement soit accessible aux personnes que vous souhaitez voir participer. Par exemple, un grand forum public à dominante masculine peut ne pas être un espace sûr pour les travailleurs du sexe qui souhaitent parler de l'impact qu'un projet peut avoir sur eux. Une séance à huis clos organisée dans un lieu reconnu par les travailleurs du sexe (par exemple, un centre d'accueil fréquenté par les travailleurs du sexe) et organisée conjointement avec les travailleurs du sexe peut rendre leur mobilisation plus accessible.

Quand?

Le plus tôt possible dans le processus d'évaluation.

Comment?

- Définissez l'objectif (par exemple, obtenez le point de vue de personnes marginalisées qui ne se sentent pas à l'aise de participer à une journée portes ouvertes organisée par le promoteur ou l'Agence).
- Décidez du nombre de séances que vous souhaitez organiser. Vous devrez peut-être organiser des séances différentes pour des personnes d'identités différentes afin de créer des environnements dans lesquels les gens se sentent à l'aise (par exemple, une séance pour les femmes autochtones, une séance pour les jeunes).
- Trouvez des organisations et des personnes avec lesquelles collaborer, car l'organisation de séances peut demander beaucoup de travail et votre événement sera plus réussi s'il est organisé et dirigé par les collectivités dont vous souhaitez la participation.
- Veillez à ce que l'événement soit axé sur des thèmes tels que le respect, l'accessibilité et l'inclusion. Déterminez les obstacles qui peuvent empêcher les gens de participer à l'événement et éliminez autant d'obstacles que possible.
- Décidez si la séance se déroulera en personne ou virtuellement.
- Déterminez si l'activité sera ouverte au public ou sur invitation uniquement. Invitez les participants et, pour les séances publiques, faites largement connaître l'événement par le bouche-à-oreille, les médias sociaux et traditionnels et votre réseau.

- Décidez s'il convient d'inviter les promoteurs ou l'Agence et, si ce n'est pas le cas, décidez de la manière dont vous leur ferez part des commentaires recueillis.
- Veillez à donner le ton de votre (vos) séance(s) afin d'atteindre votre objectif de cerner les impacts des projets à travers une optique féministe avec l'intersectionnalité du genre.
- Partagez les informations sur le projet et la séance d'information avec les participants. Elles doivent contenir des renseignements sur le projet, le calendrier et l'objectif de la séance. Expliquez également comment leurs commentaires seront communiqués au promoteur et à l'Agence et si leurs commentaires seront anonymes.
- Maintenez les participants motivés et informés. Indiquez aux participants comment ils seront informés et s'ils auront d'autres occasions de faire part de leurs idées. Expliquez comment les participants peuvent participer au débat en dehors de la consultation.
- Les groupes communautaires peuvent également demander des séances de mobilisation en envoyant un courriel à la personne-ressource à partir de la page du projet sur le registre.

Ressources

[Le respect de la diversité au moyen d'une pratique inclusive – Une trousse d'outils évolutive pour la création de processus, d'espaces et d'événements inclusifs](#), Institut canadien de recherches sur les femmes (FemNorthNet) et Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (RAFHC-ICREF)

[Planification d'événements inclusifs](#), Femmes et Égalité des genres Canada

RÉDIGER UNE SOUMISSION

Quoi?

Fournissez une rétroaction par écrit sur le registre et sur les versions préliminaires de documents créées par l'Agence ou le promoteur.

Pourquoi?

Si vous assistez à une journée portes ouvertes organisée par un promoteur ou par l'Agence, il se peut que la personne qui prend des notes consigne vos réactions verbales, mais peut-être pas dans le détail où elles ont été exprimées, ni dans vos propres mots. Les mémoires versés au registre sont essentiels pour garantir que l'Agence reçoive votre rétroaction et vos recommandations détaillées sur un projet, dans vos propres mots.

Quand?

- L'Agence publiera les documents dans le registre en ligne et fixera une date limite pour la transmission des commentaires. Divers documents seront publiés pour commentaires tout au long du processus d'évaluation.

Comment?

- Recherchez régulièrement le projet dans le [registre](#) en ligne.

Agence d'évaluation d'impact du Canada

Nous favorisons le développement durable en réalisant des évaluations d'impact fédérales des grands projets, comme les mines, les ports et les barrages. Pour ce faire, nous examinons les impacts environnementaux, économiques, sociaux et sanitaires de ces projets et nous mobilisons de manière significative les peuples autochtones et le public. Apprenez-en plus sur notre [mandat](#).

Effectuez une recherche dans notre base de données sur les évaluations :

[Registre canadien d'évaluation d'impact](#)

- Si un document est ouvert aux commentaires, l'icône « présenter un commentaire » apparaîtra dans la liste du registre. En cliquant sur l'icône, vous pouvez consulter le(s) document(s) ouvert(s) aux commentaires et tous les commentaires qui ont déjà été présentés.

Participer

-  [Présenter un commentaire](#)
-  [Voir les commentaires](#)
-  [Formation](#)
-  [Séances d'information](#)
-  [Aide financière aux participants](#)
-  [Tous les dossiers](#)

- En haut à droite de la page Web, cliquez sur « Ouvrir une session » et suivez les instructions pour présenter un commentaire.

[Présenter un commentaire](#)

Présenter un commentaire

Votre nom et, le cas échéant, le nom de votre organisation, seront affichés en ligne avec votre commentaire. Votre adresse courriel ne sera pas publiée. Veuillez fournir le nom complet de votre organisation s'il n'est pas suggéré.

Adresse courriel (obligatoire)

Prénom (obligatoire)

Nom de famille (obligatoire)

Organisation (le cas échéant)

Veuillez entrer un titre de commentaire...



Étiquettes de commentaires

Sélectionner les étiquettes de commentaires (facultatif)

Pièce(s) jointe(s) – types de fichiers acceptés : PDF, images, vidéos et audio / taille maximale des fichiers : 100 MB
Utilisez Ctrl/Command + select pour choisir plusieurs fichiers.
 No file chosen

J'accepte que mon adresse courriel soit ajoutée à la liste de distribution pour les mises à jour concernant cette évaluation (facultatif).

J'ai lu et compris la [politique de présentation](#) (obligatoire)

[Visualiser les commentaires existants](#)

MENU ▾

[Canada.ca](#) > [Agence d'évaluation d'impact du Canada](#) > [Registre canadien d'évaluation d'impact](#)

[Registre](#) [Menu](#)

[Ouvrir une session](#)

 Lire la [Déclaration du gouvernement du Canada sur les dispositions provisoires relatives à l'administration de la Loi sur l'évaluation d'impact en attendant des modifications législatives](#), publiée à la suite de l'avis de la Cour suprême du Canada sur la [Loi sur l'évaluation d'impact](#).

Registre canadien d'évaluation d'impact

Trouver de l'information sur les projets potentiels et en cours, les évaluations régionales et stratégiques, ainsi que les projets sur un territoire domanial et à l'étranger.

Laisser la zone de texte vide ou utiliser des mots-clé(s) (p. ex., titre du projet, emplacement ou numéro de référence).

Options de résultats de recherche: Voir la carte Les 30 derniers jours

Besoin d'aide? Regardez notre [tutoriel vidéo](#). [Nouveau](#)

- Préparez vos commentaires et enregistrez-les sur votre ordinateur. Suivez les instructions pour téléverser vos commentaires sur le site Web de l'Agence.
 - Dans la mesure du possible, essayez de collaborer avec d'autres organisations pour présenter un commentaire détaillé à l'Agence.
 - Vous pouvez participer à une séance de mobilisation, présenter des commentaires écrits ou les deux. Présenter une rétroaction écrite est un excellent moyen de vous assurer que vos points de vue sont exprimés avec vos propres mots, et non dans le cadre d'un document de synthèse rédigé par l'Agence ou le promoteur à l'issue d'une séance de mobilisation.
- EN FORMULANT DES COMMENTAIRES ÉCRITS SUR LE REGISTRE, CEUX-CI SERONT EN LIGNE ET D'AUTRES PERSONNES POURRONT LES VOIR. TOUTEFOIS, DES DISPOSITIONS SONT PRÉVUES POUR LES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES.**

Avant de pouvoir partager les connaissances autochtones, les collectivités autochtones et les détenteurs du savoir doivent discuter avec l'Agence ou la commission d'examen pour savoir si certaines de ces connaissances sont confidentielles. Si une collectivité autochtone souhaite fournir des connaissances autochtones confidentielles à l'Agence, au comité ou à la commission d'examen, des discussions doivent avoir lieu avant la présentation des connaissances autochtones afin de veiller à ce qu'elles puissent être gérées de manière appropriée. Lisez les [Pratiques pour la protection du savoir autochtone confidentiel en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact](#).⁴²

Ressources

[Mémoire sur Cedar LNG, Femmes et Égalité des genres Canada](#)

[Examen de l'étude d'impact environnementale du projet Lynn Lake d'Alamos Gold Inc., Première Nation des Dénés de Sayisi](#)

UTILISER LES MÉDIAS SOCIAUX

Quoi?

Partagez vos préoccupations, recommandations, expériences vécues, appels à la participation et liens vers des actions sur des plateformes de médias sociaux telles que Facebook, Twitter, Instagram et TikTok.

Pourquoi?

Les médias sociaux sont un excellent moyen de partager des récits d'expériences vécues qui ne sont pas souvent entendus dans les médias, d'échanger des informations sur la manière de participer au processus d'évaluation et d'obtenir un soutien pour vos préoccupations et vos appels à l'action.

Quand?

À tout moment du processus d'évaluation, mais plus particulièrement aux moments clés tels que les événements publics (par exemple, les journées portes ouvertes) et lorsque des décisions importantes sont prises.

Comment?

- Trouvez quelqu'un dans votre groupe qui connaît bien les médias sociaux et qui souhaite diriger votre travail sur les médias sociaux.
- Décidez pourquoi et comment vous voulez utiliser les médias sociaux. Déterminez si vous pouvez utiliser des comptes de médias sociaux personnels ou si vous devez créer une page ou un compte de groupe.
- Cartographiez les comptes d'actions de sensibilisation similaires sur différentes plateformes de médias sociaux. Vous pouvez envisager de collaborer avec eux pour une visibilité croisée.
- Déterminez quels sont les mots-clés déjà utilisés que vous pouvez également utiliser et si vous devez créer un mot-clé unique pour ce que vous faites.
- Créez du contenu tel que des photos, des infographies, des vidéos et du texte.
- Demandez à une personne de publier régulièrement du contenu sur les médias sociaux et de répondre aux commentaires.
- Attention aux trolls! Discutez d'évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre sur les médias sociaux peut conduire à du harcèlement en ligne. Les femmes, les filles, les personnes non binaires, les personnes 2ELGBTQIA+ et les personnes ayant d'autres identités sont plus exposées au risque de trolling et voudront peut-être éviter d'utiliser leurs comptes personnels.

N'oubliez pas!

Tous les messages publiés sur les médias sociaux et toutes les communications avec les médias peuvent être cités à comparaître et utilisés devant un tribunal. Il est important de comprendre comment les messages publiés sur les médias sociaux peuvent être utilisés pour ou contre vous ou votre groupe si un litige survient à la suite d'une évaluation d'impact.

Ressources

[Pratiques exemplaires en matière de médias sociaux \(en anglais seulement\)](#), All Rise for Civil Justice

[Lignes directrices sur l'activisme dans les médias sociaux \(en anglais seulement\)](#), The Outrage

[Exprimez-vous et restez en sécurité : un guide pour se protéger du harcèlement en ligne \(en anglais seulement\)](#), Feminist Frequency

MOBILISER LES MÉDIAS

Quoi?

Nouez des relations avec des journalistes qui peuvent faire part de vos préoccupations à un large public.

Pourquoi?

Faites connaître vos préoccupations aux médias est un moyen de sensibiliser et de soutenir l'opinion publique et de faire pression sur les décideurs.

Quand?

Tout au long du processus d'évaluation, mais de préférence au début du processus, avant que des décisions importantes ne soient prises.

Comment?

- Essayez de mobiliser des organisations ayant de l'expérience avec les médias et les listes de contacts de votre réseau ou coalition.
- Nouez des liens directs avec les journalistes. Soyez bref et courtois et présentez des sujets d'actualité qu'ils peuvent facilement couvrir. Répondez rapidement à leurs communications.
- Diffusez des communiqués de presse aux moments clés et des avis aux médias avant les événements.
- Présentez des articles d'opinion aux médias. Voici un excellent [article d'opinion de la militante communautaire Connie Greyeyes sur le genre et l'exploitation des ressources](#).
- Gardez à l'esprit que tout ce que vous dites à un journaliste est enregistré et peut être cité dans un article de presse, sauf si vous précisez qu'il s'agit d'une information confidentielle.
- Les interviews avec les médias, en particulier les interviews en direct à la télévision et à la radio, peuvent être éprouvantes pour les nerfs. Si possible, passez des interviews d'entraînement pour vous préparer.

Ressources

[Conseils aux médias pour les groupes activistes \(en anglais seulement\)](#), Electronic Frontier Alliance

[Attirez l'attention des médias : apprenez à vous faire couvrir par les médias \(en anglais seulement\)](#), Activist Handbook

[Comment rédiger des communiqués de presse \(en anglais seulement\)](#), Amnistie internationale

[Ressources médiatiques pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre](#), Femmes expertes

TRAVAILLER AVEC LE GOUVERNEMENT

Quoi?

Contactez directement les ministres et les autres députés pour leur faire part de vos préoccupations et de vos demandes d'action.

Pourquoi?

Le ministre de l'Environnement et du Changement climatique est responsable de l'approbation des projets et ses décisions peuvent être influencées par les préoccupations et les recommandations de ses collègues ministres, notamment la ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse, ainsi que d'autres députés.

Quand?

À des moments clés, avant que des décisions importantes ne soient prises.

Comment?

- Ayez un objectif clair pour mobiliser le gouvernement et un message ciblé.
- Décidez qui il convient de cibler selon votre stratégie. S'agit-il du ministre de l'Environnement et du Changement climatique, en tant que responsable des décisions relatives à l'évaluation? Votre député local, qui peut faire part de ses préoccupations au ministre de l'Environnement et du Changement climatique? Les députés des partis politiques d'opposition, qui peuvent soulever des questions à la Chambre des communes? Les membres du cabinet fédéral avant qu'il ne prenne une décision sur un projet? Les députés qui siègent au sein du [Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes](#) qui peut demander la réalisation d'une étude sur les impacts intersectionnels selon le genre d'un projet?
- Envoyez un courriel à la/aux personne(s) cible(s) pour demander une rencontre virtuelle ou en personne. Téléphonnez à leur(s) bureau(x) pour assurer le suivi. Il est très important de développer de bonnes relations avec les membres du personnel politique pour obtenir des rencontres avec les politiciens.
- Participez à des assemblées générales, des manifestations publiques et des réunions avec les électeurs pour leur faire part de vos préoccupations.
- Nouez des liens avec les représentants provinciaux, les maires ou les membres de l'opposition officielle afin de les sensibiliser aux préoccupations liées à l'environnement, au genre, aux populations autochtones, aux personnes ayant d'autres identités et aux groupes marginalisés.
- Si vous obtenez une rencontre en personne ou virtuelle, préparez un document d'une page que vous remettrez à la personne après la rencontre et qui comprendra vos messages clés et la demande que vous faites à la personne, ainsi que vos coordonnées.
- Si vous ne parvenez pas à obtenir une rencontre, envoyez vos préoccupations et votre demande par courrier électronique, en mettant le personnel en copie. Les [coordonnées de tous les députés sont disponibles en ligne](#).

Ressources

[Rencontre avec votre député \(en anglais seulement\)](#), Citizens for Public Justice

MENER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION PUBLIQUES

Quoi?

Organisez des manifestations publiques, des protestations, des marches, des pétitions en ligne, des campagnes d'envoi de lettres, des actions de défense des intérêts des actionnaires et d'autres actions publiques afin de sensibiliser le public à vos appels à l'action et d'obtenir son soutien.

Pourquoi?

Lorsque le gouvernement refuse de vous rencontrer ou de prendre en considération vos appels à l'action, vous pouvez envisager d'attirer l'attention sur la question et de mobiliser l'opinion publique par l'entremise d'actions de sensibilisation publiques.

Quand?

Aux moments clés du processus d'évaluation, lorsque vous souhaitez sensibiliser les décideurs et faire pression sur eux (par exemple, avant que le Ministre ne décide d'approuver un projet).

Comment?

- Déterminez l'objectif de l'action, votre message, votre cible, le moment de l'action stratégique et la durée de l'action.
- Décidez du type d'action à entreprendre. Pour vous aider à prendre cette décision, déterminez comment l'action se déroulera (en ligne ou en personne), le temps disponible pour organiser l'activité, les ressources financières et humaines disponibles pour organiser l'action et la manière de rendre l'action inclusive et accessible.
- Assurez-vous de disposer d'une solide stratégie en matière de médias et de médias sociaux.
- Évaluez les risques. Par exemple, si vous organisez une manifestation en personne sur les effets néfastes potentiels d'un projet et que vous la tenez dans une collectivité d'accueil du secteur des ressources, comment allez-vous gérer les personnes qui risquent d'être fâchées par votre message?

Ressources

[Boîte à outils du jeune militant \(en anglais seulement\)](#), Advocates for Youth

SOLLICITER DES FONDS

Quoi?

Sollicitez des fonds pour soutenir votre action de sensibilisation ou pour réaliser une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre.

Pourquoi?

Le travail de sensibilisation peut prendre beaucoup de temps et ne peut pas toujours être effectué gratuitement.

Quand?

Chaque fois que des fonds sont nécessaires pour soutenir le travail. Planifiez le plus longtemps possible à l'avance.

Comment?

- Faites un budget. Si vous n'êtes pas une organisation constituée en société, voyez si une organisation de votre réseau ou de votre coalition est en mesure de recevoir et de gérer des fonds.
- [Demandez un financement à l'Agence](#). Étudiez les moyens de demander un financement à d'autres ministères et agences gouvernementales.
- Voyez si les partenaires de la coalition peuvent apporter des fonds.
- Lancez une campagne de financement participatif.

Ressources

[Subventions 101 : Guide pratique à l'intention des organismes sans but lucratif](#), Imagine Canada

[Comment rédiger une proposition de subvention efficace : guide pour les organisations à but non lucratif \(en anglais seulement\)](#), Donorbox

RÉALISER UNE ÉVALUATION INTERSECTIONNELLE DE L'IMPACT SELON LE GENRE MENÉE PAR LA COLLECTIVITÉ

Quoi?

Évaluez les impacts positifs et négatifs potentiels d'un projet proposé sur les personnes de différents genres et de différentes identités en réalisant une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre, également connue sous le nom d'ACS+ dans l'évaluation d'impact.

Pourquoi?

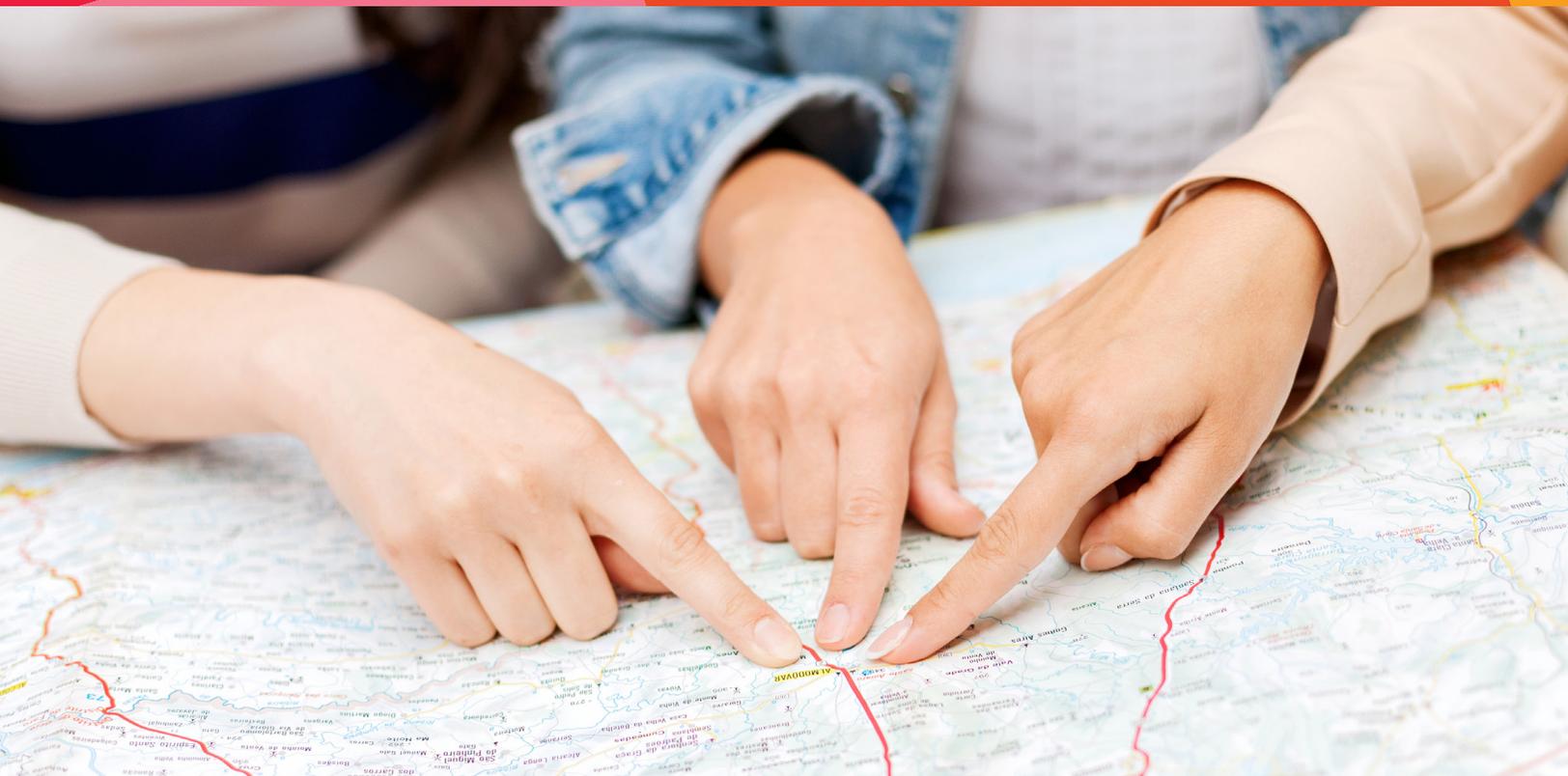
Pour comprendre les impacts positifs et négatifs potentiels d'un projet sur les personnes de différents genres et d'autres croisements d'identités, en fournissant des données pour aider à éliminer les impacts négatifs.

Quand?

À tout moment du processus d'évaluation, mais souvent au début ou pour effectuer la surveillance continue d'un projet existant.

Comment?

Continuez à lire pour plus d'informations!



Évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par la collectivité

Les évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par la collectivité sont l'un des outils que les collectivités et les militants peuvent utiliser pour mieux comprendre les impacts potentiels d'un projet et façonner leur stratégie. La présente section du guide n'est pas exhaustive, mais elle fournit des informations qui vous aideront à décider si une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité est quelque chose que vous voulez poursuivre, des détails pour vous aider à démarrer et des liens vers d'autres ressources.

Les évaluations menées par la collectivité sont réalisées par la collectivité touchée elle-même (par exemple, une Première Nation) ou par des groupes de la société civile issus des collectivités touchées (par exemple, un groupe de femmes). Il est possible d'inclure officiellement dans le processus d'évaluation les évaluations menées par la collectivité, en particulier par les groupes autochtones.⁴³ Les évaluations menées par la collectivité peuvent également être dirigées indépendamment d'un processus d'évaluation gouvernemental et les résultats peuvent être utilisés pour guider la participation d'une collectivité ou d'un groupe à une évaluation gouvernementale. Par exemple, un groupe de femmes peut mener une évaluation pour mieux comprendre comment différents sous-groupes de femmes ayant des identités différentes peuvent être affectés par un projet et utiliser ces informations dans leurs mémoires présentés à l'Agence.

Pourquoi devriez-vous envisager de réaliser une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité?

- 1. POUR MIEUX COMPRENDRE L'IMPACT DES PROJETS ANTÉRIEURS** – La réalisation d'une évaluation peut vous aider à mieux comprendre comment les membres de la collectivité de différents genres et d'autres identités ont été affectés par d'autres projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure. Cela peut vous aider à formuler des recommandations visant à renforcer les avantages et à minimiser ou éliminer les inconvénients liés au projet proposé.
- 2. POUR ADOPTER UNE APPROCHE GLOBALE** – La plupart des évaluations se limitent aux impacts de l'empreinte très étroite d'un projet particulier, et peu d'évaluations couvrent les impacts cumulés des projets dans une région. Votre évaluation peut avoir une large portée, qui permet de mieux comprendre les impacts cumulés des projets dans la région et les impacts ultérieurs du projet proposé.
- 3. POUR ACCROÎTRE L'ACCESSIBILITÉ** – Les évaluations menées par les promoteurs peuvent être réalisées d'une manière qui ne convient pas à tout le monde. Par exemple, les aînés autochtones peuvent ne pas se sentir à l'aise pour prendre la parole lors d'un forum public animé par une personne non autochtone, et les femmes fournisseuses de soins peuvent ne pas être en mesure d'assister à une journée portes ouvertes le soir. Les évaluations conçues et dirigées par des membres de la collectivité peuvent être rendues accessibles aux personnes de différents genres et d'autres identités au sein d'une collectivité et peuvent faire des efforts particuliers pour veiller à ce que les personnes susceptibles d'être les plus touchées par un projet participent au processus d'évaluation.
- 4. POUR AMPLIFIER LES VOIX DES PERSONNES LES PLUS MARGINALISÉES DANS LE PROCESSUS D'ÉVALUATION** – Les évaluations menées par la collectivité peuvent créer les conditions nécessaires pour faire tomber les barrières à la mobilisation et inclure et amplifier les voix des personnes les plus marginalisées dans le processus d'évaluation, qui sont généralement les femmes et les autres personnes victimes de discrimination en raison de leurs identités multiples et croisées.
- 5. POUR RECUEILLIR LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES AFIN DE FORMULER DES RECOMMANDATIONS** – Les évaluations menées par la collectivité permettent de recueillir des informations sur les impacts potentiels d'un projet. Les collectivités peuvent utiliser des moyens non traditionnels pour recueillir des données, tels que la narration, le dessin ou d'autres approches féministes et autochtones. Ces connaissances aident les collectivités à décider si elles doivent soutenir un projet et à formuler des recommandations en vue d'accroître les avantages et de minimiser ou d'éliminer les effets négatifs d'un projet. En 2019, le gouvernement du Canada a adopté une loi qui exige que les connaissances autochtones soient prises en compte, lorsqu'elles sont fournies, parallèlement aux autres facteurs, dans les examens de projets et les décisions réglementaires. Pour plus de détails, consultez le [Cadre stratégique sur le savoir autochtone dans le contexte des examens de projets et des décisions réglementaires](#).⁴⁴
- 6. POUR PROMOUVOIR LA RESPONSABILITÉ.** – Tout au long du cycle de vie d'un projet, une surveillance continue menée par la collectivité peut permettre d'en déterminer les impacts positifs et négatifs réels. Ces informations peuvent être utilisées pour tenir le promoteur responsable du respect de ses obligations en matière de réduction ou d'élimination des impacts négatifs. Elles peuvent également encourager les promoteurs à intégrer les aspects intersectionnels et selon le genre dans leur propre évaluation d'impact et à inclure des mesures d'atténuation dans leurs plans. Les rôles, les relations et les dynamiques de pouvoir selon le genre ne sont pas statiques et une surveillance continue peut permettre de mieux comprendre la manière dont un projet modifie les dynamiques de genre et les autres dynamiques sociales.⁴⁵

À quel moment du processus d'évaluation ce type d'évaluation doit-il être effectué?

On peut réaliser une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité à n'importe quel moment durant le processus d'évaluation. Toutefois, si cette évaluation doit soutenir le processus officiel d'évaluation d'impact et être présentée à l'Agence, il est important d'intervenir dès le début du processus décisionnel. Le moment où vous décidez d'entreprendre une évaluation dépend de la raison pour laquelle vous la réalisez, du moment où vous apprenez l'existence du projet, du moment où vous obtenez les fonds nécessaires à la réalisation de l'évaluation, ainsi que d'autres facteurs.

En général, il est utile de réaliser une évaluation menée par la collectivité le plus tôt possible dans le processus, car cela vous permettra de recueillir des informations pour mieux comprendre les impacts positifs et négatifs probables d'un projet et de décider des recommandations à faire pour maximiser les avantages du projet et minimiser ou éliminer les dommages potentiels. Cela vous permet également de recueillir des renseignements de base sur votre collectivité avant le début du projet; il est ainsi plus facile de mesurer les impacts de la mise en œuvre du projet.

Qui doit réaliser une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité?

Le choix de la personne chargée de l'évaluation dépendra de son intérêt, de ses capacités, de sa connaissance de l'impact des projets sur la collectivité et de la confiance que lui accordent les membres de la collectivité de différents genres et de différentes identités.

Les évaluations menées par la collectivité peuvent être réalisées par une collectivité, par exemple une administration municipale ou une Première Nation. Elles peuvent également être menées par des groupes au sein d'une collectivité, par exemple une organisation locale de femmes.

Lorsque vous entreprenez une évaluation menée par la collectivité, vous pouvez envisager de vous associer ou de collaborer avec un groupe qui a l'expérience de ce processus. Un large éventail de groupes peut souhaiter collaborer à une évaluation, qu'il s'agisse d'organisations universitaires ou non gouvernementales, de promoteurs de projets ou de gouvernements. De tels partenariats offrent un potentiel en matière d'accès à des ressources et à une expertise accrues, mais ils doivent également être évalués avec soin. Assurez-vous de vous entendre sur la manière d'entreprendre la collaboration et de résoudre les éventuels désaccords.

L'Institut international du développement durable affirme que les partenariats multipartites (c'est-à-dire entre les gouvernements locaux/régionaux/centraux, la société civile et/ou les entreprises) dans la conception et la mise en œuvre d'évaluations d'impact selon le genre peuvent donner de meilleurs résultats. Les gouvernements devraient favoriser de tels partenariats et l'industrie

devrait les adopter afin d'obtenir non seulement de meilleurs résultats, mais aussi une confiance et une collaboration qui peuvent durer tout au long du cycle de vie du projet.⁴⁶ Une telle approche ne fonctionnera pas dans toutes les situations, mais peut être une bonne option pour certaines collectivités.

Les consultants qui réalisent des évaluations pour les promoteurs et les collectivités sont faciles à trouver au Canada, mais tous n'ont pas l'expérience de la réalisation d'évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre. Travailler avec des consultants peut être un bon choix pour votre collectivité, mais ne négligez pas vos propres connaissances. Les membres de la collectivité connaissent leur collectivité, comprennent les impacts de l'exploitation des ressources sur leur vie, peuvent avoir la confiance des autres membres de la collectivité et peuvent être les personnes les mieux placées pour mener une évaluation dirigée par la collectivité.

« Rien sur nous sans nous » est une devise puissante inventée par le mouvement de défense des droits des personnes handicapées. Lorsque vous réfléchissez aux personnes qui participent à votre évaluation, laissez-vous guider par cette phrase. Qui votre évaluation dirigée par la collectivité cherche-t-elle à représenter? Leurs voix et leur expertise sont-elles véritablement représentées et incluses?

Comment réaliser des évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par la collectivité?

La *Loi sur l'évaluation d'impact de 2019* définit les attentes en matière d'évaluations menées par les promoteurs. Les promoteurs doivent respecter les normes établies par l'Agence pour la réalisation des évaluations.

Les évaluations menées par la collectivité ne remplacent pas les évaluations menées par les promoteurs dans le cadre du processus d'évaluation plus large mené par l'Agence. Elles constituent un complément bienvenu aux évaluations menées par les promoteurs et ne doivent pas nécessairement suivre le même processus ou les mêmes protocoles. Elles sont plus flexibles et peuvent être adaptées aux besoins de la collectivité et aux ressources disponibles.

Faites en sorte que votre évaluation d'impact intersectionnelle selon le genre menée par la collectivité réponde à vos besoins, en fonction du temps, des capacités et du financement disponibles. Les évaluations menées par la collectivité peuvent être des projets pluriannuels de plusieurs millions de dollars, mais elles peuvent aussi être rapides et peu coûteuses tout en ayant un impact considérable. Les organisations de la société civile doivent souvent faire ce qu'elles peuvent et faire preuve d'ingéniosité avec des moyens limités.

ÉTAPE 1 : ÉLABORATION D'UN PLAN



Après avoir décidé de réaliser une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité, commencez par élaborer un plan de projet. L'élaboration d'un plan vous aidera à réfléchir à tous les aspects de l'évaluation, en veillant à ce qu'elle tienne compte des voix des personnes les plus touchées, qu'elle soit subdivisée selon le genre et d'autres facteurs d'identité et qu'elle soit conçue de manière à maximiser son efficacité tout en se limitant aux ressources disponibles.

Le plan doit définir les éléments suivants :

- Objectifs
- Portée
- Partenaires qui collaboreront à l'organisation et à la réalisation de l'évaluation
- Étapes qui garantiront que l'évaluation est intersectionnelle, participative, transparente, centrée sur les personnes les plus marginalisées et basée sur les droits⁴⁷
- Méthodologie pour la recherche préliminaire, la participation communautaire, la production et la publication d'évaluations, et la surveillance et l'analyse continues
- Protocoles relatifs au consentement libre et éclairé, à la protection des renseignements personnels et à la propriété des données
- Préoccupations en matière de sécurité et de sauvegarde liées à l'évaluation
- Budget et plans de collecte de fonds

Lors de l'élaboration de votre plan, réfléchissez à l'impact de l'échéancier sur votre travail. Si vous entreprenez une évaluation en réponse à un projet proposé, commencez le plus tôt possible dans le processus d'évaluation, idéalement avant que le processus d'évaluation d'impact fédéral n'ait commencé ou pendant les phases de planification ou d'étude d'impact du processus d'évaluation d'impact fédéral.

Une autre option consiste à réaliser une évaluation de référence. On entreprend celle-ci de manière proactive à tout moment, et idéalement avant que d'autres projets ne soient proposés dans une région. En fonction des ressources dont vous disposez, il peut être intéressant d'entreprendre une évaluation à long terme, dans le cadre de laquelle le travail peut porter sur l'ensemble du processus d'évaluation et du cycle de vie des projets. Le temps et les ressources dont vous disposez vous permettront de choisir l'option qui vous convient le mieux.

Approche de l'élaboration d'un plan :

Sujet	Considérations	Questions dirigées
<p>OBJECTIFS :</p> <p>Que vise l'évaluation?</p>	<p>Cette section présente une vue d'ensemble de l'évaluation, de son public et de son objectif.</p> <p>Déterminez qui se fera entendre dans l'évaluation. Concentrez-vous sur la prise en compte des voix des personnes les plus touchées par les projets et les plus marginalisées dans le processus d'évaluation traditionnel.</p> <p>Décidez s'il s'agit d'une évaluation rapide en réponse à un seul projet proposé ou d'une évaluation à long terme couvrant une période plus longue ou les impacts cumulés de plusieurs projets.</p> <p>Décrivez le type de renseignements qui seront recueillis et la manière dont ils seront utilisés.</p>	<p>Qui se fera entendre dans l'évaluation?</p> <p>Quelles sont les voix sur lesquelles l'évaluation sera centrée et qui seront amplifiées?</p> <p>Quel type de données sera recueilli dans de l'évaluation?</p> <p>Quels sont les renseignements généraux qui seront recueillis?</p> <p>L'évaluation permettra-t-elle de recueillir des données de base?</p> <p>Comment l'évaluation examinera-t-elle les impacts des projets antérieurs et les impacts probables des futurs projets proposés?</p> <p>Comment les données seront-elles utilisées?</p> <p>L'évaluation permettra-t-elle de formuler des recommandations pour un projet en particulier?</p> <p>L'évaluation déterminera-t-elle de manière proactive les positions de la collectivité?</p>

Sujet	Considérations	Questions dirigées
<p>PORTÉE : Que contiendra l'évaluation?</p>	<p>Cette section fournit les paramètres de l'évaluation. Il est important de fixer des limites pour que les résultats soient pertinents et l'évaluation reste gérable.</p> <p>Déterminez la zone géographique qui sera couverte par l'évaluation. Réfléchissez également aux impacts du projet qui seront pris en compte dans l'évaluation.</p>	<p>Quelle est la zone géographique couverte par l'évaluation?</p> <p>L'évaluation couvrira-t-elle la même zone que l'évaluation du promoteur (si l'évaluation est en réaction à un projet)?</p> <p>Y a-t-il d'autres zones (collectivités en aval, centres urbains proches) qui pourraient également être touchées par le projet et qui devraient être incluses?</p> <p>Quels impacts du projet seront pris en compte dans l'évaluation?</p> <p>L'évaluation peut-elle porter sur les impacts cumulés de tous les projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure dans la région? Par exemple, consultez les lignes directrices pour une évaluation d'impact socioéconomique préparées par l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie.⁴⁸</p>

Sujet	Considérations	Questions dirigées
<p>PARTENARIATS :</p> <p>Qui organisera et réalisera l'évaluation et quels sont les rôles et responsabilités de chacun? Pourquoi les inclure?</p>	<p>Dans cette section, décrivez l'équipe qui réalisera l'évaluation d'impact. Identifiez les groupes qui participeront et leur rôle.</p>	<p>Quels seront les ordres de gouvernement qui participeront à l'évaluation? Gouvernements locaux et Premières Nations, gouvernements provinciaux ou territoriaux, ou gouvernement fédéral?</p> <p>Quels sont les organismes ou groupes qui participeront? Cela inclut-il des organisations non gouvernementales ou des groupes communautaires?</p> <p>Existe-t-il des réseaux ou des coalitions qu'il conviendrait de mobiliser?</p> <p>Qui d'autre peut aider à l'évaluation? Des établissements d'enseignement? Des consultants indépendants ayant de l'expérience dans la réalisation d'évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par la collectivité?</p> <p>Le promoteur participera-t-il à cette évaluation indépendante?</p>

Sujet	Considérations	Questions dirigées
<p>MÉTHODOLOGIE :</p> <p>Quelle méthodologie sera utilisée pour chaque aspect de l'évaluation?</p>	<p>Cette section décrit les étapes à suivre pour mener à bien les différentes phases de l'évaluation.</p> <p>La méthodologie utilisée pour l'évaluation doit être participative et transparente. Chaque aspect de l'évaluation doit être clair, transparent et participatif.</p> <p>Une évaluation menée par la collectivité doit être basée sur les droits de la personne et être intersectionnelle. L'évaluation doit être centrée sur les personnes les plus marginalisées dans les évaluations traditionnelles.</p> <p>Prenez en compte tous les aspects de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recherche préliminaire • participation communautaire • analyse, rédaction et production de rapports • publication et diffusion - surveillance et analyse continues 	<p>Quelle serait la meilleure approche pour obtenir des renseignements pertinents?</p> <p>Comment l'évaluation peut-elle être la plus efficace possible compte tenu des contraintes de temps et de ressources?</p> <p>Comment les méthodes de travail vont-elles promouvoir des droits tels que la non-discrimination?</p> <p>Qui participera à l'évaluation et de quelle façon?</p> <p>Comment les personnes les plus touchées par l'exploitation des ressources seront-elles identifiées et incluses et comment l'évaluation sera-t-elle centrée sur leurs voix et leurs expériences?</p> <p>Comment les personnes les plus marginalisées dans le processus d'évaluation seront-elles identifiées et véritablement incluses?</p> <p>Comment les obstacles à la participation seront-ils déterminés et éliminés?</p> <p>Comment les méthodes de travail respecteront-elles les protocoles communautaires et culturels?</p> <p>Comment les violations historiques et actuelles des droits de la personne seront-elles comprises et influenceront-elles la manière dont l'évaluation est menée?</p> <p>Comment les résultats et les connaissances recueillis tout au long du processus d'évaluation seront-ils partagés avec les membres de la collectivité et rendus accessibles à ces derniers?</p> <p>Comment les informations seront-elles partagées avec le public?</p>

Sujet	Considérations	Questions dirigées
<p>CONSENTEMENT, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET PROPRIÉTÉ DES DONNÉES :</p> <p>Comment l'évaluation utilisera-t-elle les pratiques exemplaires en matière de consentement libre et éclairé, de protection des renseignements personnels, de collecte et de propriété éthiques des données?</p>	<p>Dans cette section, décrivez les mesures qui seront prises pour collecter, stocker et utiliser les données de l'évaluation de manière responsable et éthique.</p> <p>La protection des données des participants fait partie intégrante de l'instauration de la confiance dans le processus. Le respect des pratiques exemplaires permettra aux participants de se sentir à l'aise.</p>	<p>Comment le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause de toute personne participant à l'évaluation sera-t-il obtenu? Comment le consentement continu sera-t-il obtenu?</p> <p>Comment les lignes directrices sur la collecte de données sur les Autochtones et sur la propriété de celles-ci seront-elles respectées?</p> <p>Comment les questions de protection des renseignements personnels seront-elles abordées, en particulier dans les petites collectivités?</p> <p>Comment les pratiques exemplaires en matière de collecte et de propriété éthiques des données seront-elles utilisées?</p> <p>Qui sera propriétaire des données?</p>
<p>SÛRETÉ ET SÉCURITÉ :</p> <p>Quelles mesures seront mises en place pour veiller à ce que personne ne subisse de préjudices au cours du processus d'évaluation?</p>	<p>Dans cette section, décrivez les mesures de sécurité qui seront mises en place pour protéger les personnes chargées de l'évaluation et les participants à celle-ci.</p> <p>Tenez compte des risques physiques et émotionnels liés à l'évaluation et décrivez les stratégies d'atténuation qui seront adoptées à cet égard.</p>	<p>Quelles mesures seront prises pour protéger la sécurité en ligne et hors ligne des membres de la collectivité qui participent à l'évaluation?</p> <p>Quelles mesures seront prises pour protéger la sécurité en ligne et hors ligne des personnes effectuant l'évaluation?</p> <p>Quelles mesures de protection seront mises en place pour minimiser les préjudices subis par les participants et pour garantir que tout préjudice soit traité rapidement et de manière adéquate? Par exemple, comment les chercheurs appliqueront-ils des pratiques de recherche qui tiennent compte des traumatismes et qui sont sûres du point de vue culturel?</p>

Sujet	Considérations	Questions dirigées
<p>BUDGET ET COLLECTE DE FONDS :</p> <p>Quelles sont les ressources nécessaires pour financer l'évaluation et d'où proviendront-elles?</p>	<p>La réalisation de l'évaluation nécessitera des ressources financières. Dans cette section, décrivez les dépenses prévues et les sources de financement.</p> <p>Décrivez également la manière dont les finances seront gérées, y compris les personnes responsables et les stratégies utilisées.</p>	<p>Combien d'argent est nécessaire pour réaliser l'évaluation?</p> <p>Qui est responsable de la gestion financière du projet et envers qui?</p> <p>Quelles contributions financières et en nature les partenaires de l'évaluation peuvent-ils apporter?</p> <p>D'où pourrait provenir le financement? Des fondations? Des donateurs individuels? Du financement participatif? Des gouvernements? Des promoteurs?</p>

ÉTAPE 2 : RECHERCHE PRÉLIMINAIRE



Effectuez autant de recherche préliminaire que possible avant de commencer, en fonction du temps dont vous disposez. Une grande partie de la recherche préliminaire se fera devant un ordinateur, à rechercher des renseignements sur Internet, mais il peut également s'agir de courriels, de conversations téléphoniques et de rencontres en personne avec des experts (y compris ceux qui ont une expertise vécue) et des spécialistes, ou de visites dans des bibliothèques et/ou des archives pour accéder à des documents qui ne sont peut-être pas disponibles en ligne. Elle peut également faire appel à la collectivité, notamment pour recueillir des renseignements de base sur la collectivité qui pourront être utilisés ultérieurement lors de la surveillance des impacts réels d'un projet sur la collectivité.

La recherche préliminaire doit couvrir une variété de sujets qui fournissent le contexte de votre évaluation :

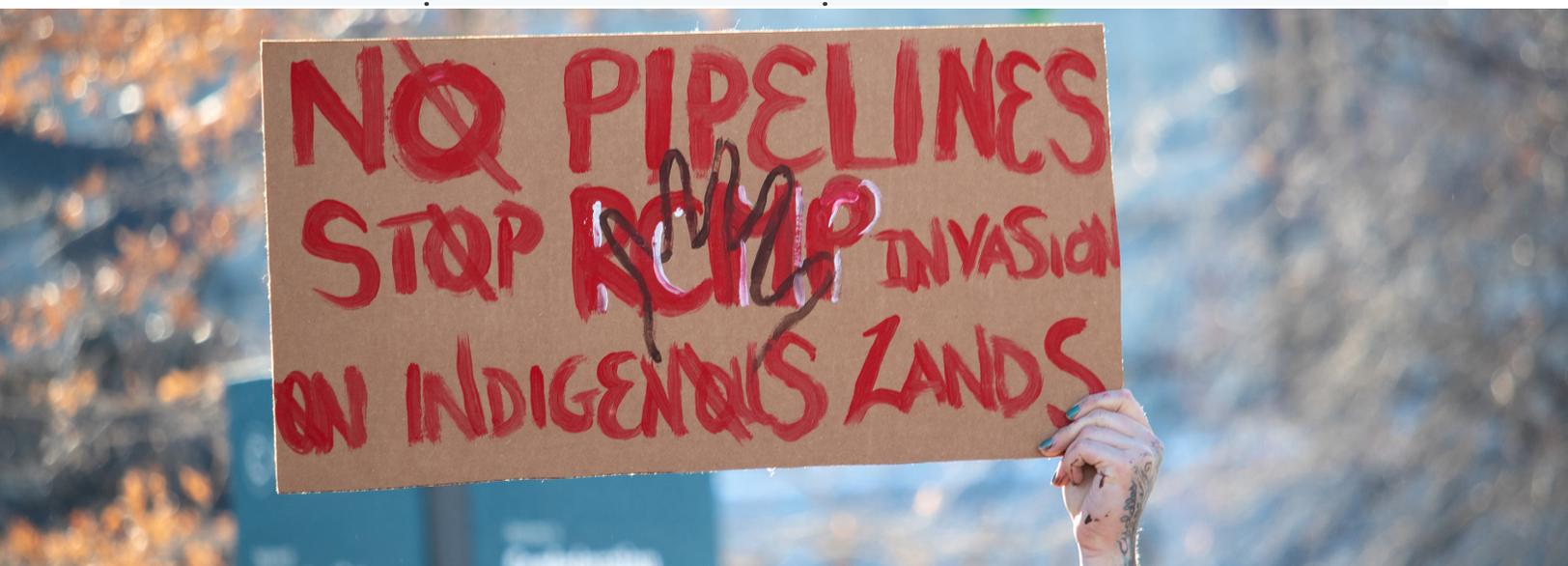
- Détails sur les impacts de projets similaires sur d'autres collectivités
- Informations sur l'impact de projets antérieurs sur la collectivité et sur les obstacles à la participation aux processus d'évaluation d'impact antérieurs
- Données de base sur la collectivité avant le début d'un projet, pour faciliter la surveillance des impacts du projet tout au long de son cycle de vie
- Informations sur l'histoire et la situation actuelle de la collectivité en matière de droits intersectionnels liés au genre (par exemple, existe-t-il déjà une histoire de violence ciblée et fondée sur le genre ou une marginalisation de certains groupes en raison d'une dynamique historique et actuelle?)
- Détails sur la division du travail, le contrôle des ressources et l'accès à celles-ci selon le genre et selon d'autres facteurs identitaires dans la collectivité (par exemple, qui est représenté dans la main-d'œuvre de votre collectivité, qui a accès au logement, quelles sont les disparités de revenus, qui peut accéder aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services sociaux, etc.)



Informations sur	Où trouver des informations	Questions de recherche possibles
<p>PROMOTEUR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Site Web de l'entreprise • Sites de nouvelles • Rencontre avec le promoteur 	<p>Le projet en est-il à l'étape préparatoire?</p> <p>Où se situe ou se situera le projet?</p> <p>De quel type de projet s'agit-il (mine, construction d'un pipeline, etc.)?</p> <p>Comment l'entreprise a-t-elle mobilisé la collectivité autour de ce projet ou d'autres projets?</p> <p>L'entreprise est-elle canadienne ou étrangère et où se trouve son siège social? L'entreprise est-elle une société ouverte, une entreprise privée ou société publique?</p> <p>L'entreprise est-elle cotée en bourse et, dans l'affirmative, quels en sont les principaux actionnaires?</p> <p>Quels sont les autres projets menés par l'entreprise au Canada ou dans le monde? Certains de ces projets sont-ils similaires à celui qui est proposé pour votre collectivité?</p> <p>L'entreprise dispose-t-elle de politiques en matière de genre, de diversité, d'équité et d'inclusion, et/ou de droits de la personne, de lutte contre le racisme et l'oppression? Qu'en est-il des codes de conduite des entreprises qui mentionnent explicitement la discrimination et la violence fondée sur le genre et qui couvrent les heures de repos des employés?</p> <p>Existe-t-il des antécédents de discrimination, de harcèlement et de violence de la part des travailleurs sur le lieu de travail ou dans la collectivité? Comment sont traités les incidents signalés de discrimination, de harcèlement et de violence sur le lieu de travail et dans la collectivité?</p> <p>Quelles sont les politiques de l'entreprise en matière de consommation de substances psychoactives par les employés?</p>

Informations sur	Où trouver des informations	Questions de recherche possibles
ÉVALUATION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> - Registre des projets en ligne - Rencontre avec l'Agence 	<p>Quelles sont les informations disponibles sur le projet?</p> <p>Quelles sont les informations disponibles sur d'autres projets menés par le même promoteur dans d'autres collectivités?</p> <p>Quelles évaluations d'impact ont déjà été réalisées dans la région?</p>
IMPACTS PRÉVUS DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche sur Internet • Examen d'études universitaires, de rapports d'ONG et d'autres évaluations indépendantes • Courriels et réunions avec les collectivités, les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement; 	<p>Quels sont les impacts de projets similaires dans d'autres régions du Canada et dans le monde?</p> <p>Quels sont les impacts des projets réalisés par le même promoteur dans d'autres collectivités au Canada et dans le monde?</p> <p>Quelles ont été les relations entre le promoteur et la collectivité dans d'autres projets au Canada et dans le monde?</p>
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement • Statistiques sur le crime et la justice de Statistique Canada • Statistiques provinciales, par exemple, Statistiques de la Colombie-Britannique 	<p>Quelles sont les données démographiques de la collectivité?</p> <p>Quel est le niveau de criminalité dans la collectivité?</p> <p>Quel est le taux de violence fondée sur le genre? De la violence à l'encontre des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre autochtones? Des personnes handicapées?</p> <p>Quels autres renseignements de base sont nécessaires pour répondre aux préoccupations de la collectivité? (par exemple, sécurité alimentaire, itinérance)</p>

Informations sur	Où trouver des informations	Questions de recherche possibles
<p>DROITS DE LA PERSONNE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Centre national pour la vérité et la réconciliation <p>Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisations autochtones • Organisations défendant les droits de la personne • Commissions provinciales et territoriales des droits de la personne • Organisations locales travaillant avec des groupes marginalisés, y compris des prestataires de services de première ligne • Recherche sur Internet 	<p>Quelle est la situation passée de la collectivité en matière de droits de la personne et de droits intersectionnels liés au genre?</p> <p>Quelle est la situation actuelle de la collectivité en matière de droits de la personne et de droits intersectionnels liés au genre?</p> <p>Quels sont les impacts historiques et actuels du colonialisme dans la collectivité?</p>







Informations sur	Où trouver des informations	Questions de recherche possibles
COLLECTIVITÉ	<ul style="list-style-type: none">• Histoires orales consignées par écrit par les membres de la collectivité• Bibliothèques, archives et musées• Conversations avec les membres de la collectivité	<p>Que peut-on partager sur l'histoire et la culture de la collectivité?</p> <p>Quelle est la situation passée et présente de la collectivité en ce qui concerne les droits de la personne, y compris les droits liés au genre?</p> <p>Quels sont les impacts historiques et actuels de la colonisation?</p> <p>Quels sont les impacts des précédents projets d'exploitation des ressources dans la collectivité?</p> <p>Quels sont les impacts prévus des futurs projets de développement dans la collectivité?</p> <p>Quels ont été les obstacles à la participation aux précédentes évaluations d'impact?</p> <p>Que sait-on du projet à venir?</p> <p>Qu'est-ce que les gens pensent que le projet va changer dans la collectivité?</p> <p>Quelle est la répartition du travail, du contrôle des ressources et de l'accès à celles-ci selon le genre et selon d'autres facteurs identitaires au sein de la collectivité?</p>

ÉTAPE 3 : PARTICIPATION COMMUNAUTAIRE

Une fois que vous avez un plan et que vous avez fait votre recherche préliminaire, mobilisez les membres de la collectivité de différents genres et d'autres identités.

Lorsque l'on mobilise une collectivité, il est important de s'assurer qu'elle a la liberté de choisir de participer ou non et qu'elle reçoit suffisamment d'informations pour

prendre une décision éclairée. Il est également important de suivre des lignes directrices en matière d'éthique afin de garantir le respect et la protection des droits, des intérêts, des valeurs et des

connaissances de la collectivité. La participation de la collectivité est importante pour atteindre les résultats suivants :

- Déterminer les impacts positifs et négatifs potentiels d'un projet
- Recommander des moyens de maximiser les avantages potentiels d'un projet et de réduire ou d'éliminer les effets néfastes prévus
- Comprendre les besoins et les intérêts des personnes de différents genres et de différentes identités et la manière dont le projet pourrait les soutenir ou les compromettre
- Comprendre et éliminer les obstacles à la participation à l'évaluation des personnes de différents genres et d'autres identités
- Comprendre les causes structurelles et institutionnelles de l'inégalité et de la marginalisation fondée sur le genre dans la collectivité

À qui s'adresser et pourquoi

Lorsque vous choisissez les personnes qui participeront au processus d'évaluation, appuyez-vous sur plusieurs sources :

- **UTILISEZ VOTRE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE** – Votre recherche préliminaire doit vous permettre de mieux comprendre qui sera probablement le plus touché par le projet et le moins susceptible de participer au processus d'évaluation. Utilisez ces informations pour déterminer quels sont les groupes que vous devez vous efforcer de mobiliser.
- **IDENTIFIEZ QUI N'EST PAS ACTUELLEMENT MOBILISÉ** – Assistez aux activités de mobilisation menées par les promoteurs et l'Agence pour voir qui est présent et qui ne l'est pas. Recherchez des personnes susceptibles d'être affectées par le projet mais qui ne participent pas à ces activités, ainsi que des personnes qui participent à ces processus.
- **RENDEZ COMPTE DE LA DIVERSITÉ DE LA COLLECTIVITÉ** – Les collectivités ne sont pas homogènes. Les personnes de même genre ne sont pas homogènes. Parlez avec des personnes représentant la diversité de la collectivité. Faites un effort particulier pour atteindre les personnes d'identités différentes en fonction des facteurs suivants :
 - Identité et expression de genre
 - Orientation sexuelle
 - Ethnicité et indigénéité
 - Âge
 - Handicap
 - Statut socioéconomique
 - Localisation (rurale/urbaine)

- **DÉTERMINEZ QUI EST ABSENT** – Demandez-vous toujours qui est absent des discussions, dont la voix n'est pas entendue et dont le point de vue n'est pas partagé. Demandez aux personnes que vous rencontrez qui est absent de la conversation.

Veillez en particulier à ce que ces voix soient représentées dans votre évaluation :

- **COLLECTIVITÉS RÉSILIENTES** – Les projets d'exploitation des ressources peuvent marginaliser davantage les personnes qui vivent déjà en marge de la société. Pour éviter cela, il convient de mobiliser ces collectivités en leur donnant les moyens d'agir et en reconnaissant leurs points de vue, leurs expériences et leurs points forts uniques. L'un des moyens d'y parvenir est de s'adresser aux prestataires de services de première ligne, notamment les refuges pour femmes, les refuges pour sans-abri, les refuges pour jeunes, les centres d'accueil, les banques alimentaires, les centres d'amitié, les prestataires de services autochtones, les groupes de personnes âgées, les organisations 2ELGBTQQIA+ et les groupes fournissant des services aux personnes travaillant dans l'industrie du sexe. Rencontrez le personnel et les clients.
- **TRAVAILLEURS** – Rencontrez des personnes travaillant sur des projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure; essayez de rencontrer des personnes occupant des postes variés dans l'industrie. Offrez la possibilité d'une rencontre confidentielle et demandez aux travailleurs s'ils souhaitent une rencontre en dehors de leur lieu de travail.
- **DIFFÉRENTS POINTS DE VUE SUR LE PROJET** – Au sein des collectivités et entre elles, les gens peuvent avoir des points de vue très différents sur un projet d'exploitation des ressources ou d'infrastructure. Certains y sont favorables, d'autres s'y opposent. Veillez à rencontrer des personnes représentant la grande diversité des points de vue sur le projet.

MOBILISATION DES FEMMES, DES FILLES ET DES PERSONNES BISPIRITUELLES AUTOCHTONES

Les projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure sont souvent situés à proximité des collectivités autochtones et ont toujours un impact sur les territoires traditionnels des peuples autochtones du Canada. Les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones sont souvent les plus touchées par les projets d'exploitation des ressources, les plus marginalisées dans le processus d'évaluation d'impact et à la pointe du militantisme de terrain visant à remédier aux préjudices associés aux projets d'exploitation des ressources. Si l'évaluation n'est pas menée par Autochtones, il convient de se demander si elle devrait être codirigée par des Autochtones, en particulier des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones.

Pour vous assurer que votre travail est effectué correctement, approfondissez votre compréhension de la façon de travailler de manière réciproque et respectueuse avec les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones. Il s'agit notamment d'acquérir des connaissances sur des pratiques professionnelles qui tiennent compte des traumatismes et qui sont acceptables du point de vue culturel.



Source : Boîte à outils pour l'analyse comparative autochtone entre les sexes plus (ACAS+), MACIW

L'Association des femmes autochtones du Canada recense huit principes qui doivent guider votre mobilisation auprès des femmes, des filles et des personnes bispirituelles autochtones :

1. Reconnaître les peuples autochtones en tant que détenteurs du savoir
2. Établir une confiance et un respect mutuels
3. Faire entrer les connaissances autochtones dans toutes les phases de l'évaluation, de la conception aux résultats
4. Reconnaître les propriétaires/utilisateurs des ressources et les détenteurs du savoir
5. Faire participer les intermédiaires et les dirigeants locaux appropriés
6. Approches éthiques
7. Consentement préalable donné librement et en connaissance de cause
8. Partage des avantages⁴⁹

Lisez le [Rapport final – Les femmes autochtones et l'évaluation d'impact](#) de l'Association des femmes autochtones du Canada pour en savoir plus.⁵⁰

Le conseil consultatif ministériel sur les femmes autochtones de la Colombie-Britannique (MACIW) a élaboré sept principes directeurs pour mobiliser les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones :

1. Inclusion véritable de la diversité des femmes, des filles, des personnes bispirituelles et des personnes de diverses identités de genre autochtones



2. Accent mis sur les voix, les connaissances, la sagesse et les expériences vécues des femmes, des filles, des personnes bispirituelles et des personnes de diverses identités de genre autochtones à chaque étape du processus
3. 7 R : Rappel, ramatriement, reconquête, respect, relation, reconnaissance de la résistance, renoncement au pouvoir
4. Approche centrée sur la guérison et basée sur le consentement
5. Analyse des politiques à travers le prisme des femmes et des personnes de diverses identités de genre autochtones
6. Utilisation d'approches autochtones selon le genre
7. Approche holistique et intersectionnelle qui respecte la diversité des connaissances, de la sagesse, des façons d'être et de savoir⁵¹

Voici les « sept R » de l'analyse comparative autochtone entre les sexes plus élaborée par le MACIW :

1. **RAPPEL** : Ce principe concerne le souvenir et la reconstruction de la tradition et de la mémoire, notamment du souvenir du pouvoir et du savoir des femmes autochtones et de la vérité sur les préjudices créés et maintenus par le colonialisme.
2. **RAMATRIEMENT** : Ce principe est une approche qui met l'accent sur le savoir, les cérémonies, le leadership et les liens matriarcaux avec la terre.
3. **RECONQUÊTE** : Ce principe concerne la reconquête des cérémonies et des pratiques des femmes autochtones tout au long de leur vie.
4. **RESPECT** : Ce principe exige que les lois, les cérémonies, les connaissances et les pratiques des femmes, des filles et des personnes de diverses identités de genre soient respectées et révérees tout au long de la vie.
5. **RELATION** : Ce principe met l'accent sur le rôle important que joue l'établissement de relations avec les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre autochtones, ainsi qu'avec leurs collectivités. Les relations respectueuses exigent du temps et une présence au sein de la collectivité.
6. **RECONNAISSANCE DE LA RÉSISTANCE** : La résistance des femmes autochtones, sous ses nombreuses formes tout au long de leur vie, est une source de survie et doit être honorée et centrale dans toute approche fondée sur des principes. Les femmes autochtones sont souvent en première ligne pour protéger la terre et l'eau et ces actes de résistance doivent être honorés.
7. **RENONCEMENT AU POUVOIR** : Ce principe concerne la souveraineté autochtone. Le pouvoir doit être retiré des systèmes et processus coloniaux et, à la place, être concentré sur les nations et collectivités autochtones, ainsi que sur les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre.⁵²

Qui dirigera la mobilisation communautaire?

Essayez d'avoir quelques personnes qui peuvent rencontrer les membres de la collectivité. En tant qu'évaluation menée par la collectivité, la plupart des membres de l'équipe d'évaluation, si ce n'est tous, devraient être issus de la collectivité et représenter différents genres. Pour garantir la représentation d'un plus large éventail de points de vue communautaires et de l'intersectionnalité du genre, l'équipe doit inclure des leaders communautaires influents de diverses identités de genre, y compris des anciens de la collectivité. Tenez compte de divers facteurs pour décider qui est le mieux placé pour rencontrer chaque individu ou groupe :

- **MEMBRES DE LA COLLECTIVITÉ** – Déterminez s'il est préférable que ce soit une personne de la collectivité ou une personne extérieure qui rencontre les membres de la collectivité. Il est souvent utile de confier la participation communautaire à une personne de la collectivité, mais parfois, compte tenu de la dynamique des petites collectivités, il peut être utile de confier la participation communautaire à une personne extérieure à la collectivité, seule ou en collaboration avec des membres de la collectivité.
- **IDENTITÉS** – Tenez compte des nombreuses identités des membres de la collectivité et des sous-groupes que vous souhaitez rencontrer en priorité. Tenez compte de l'orientation sexuelle, de l'identité et de l'expression de genre, de l'âge, de l'indigénéité et de l'ethnicité, du handicap et du statut socioéconomique. Qui les personnes d'identités différentes se sentiront-elles le plus à l'aise de rencontrer?
- **POUVOIR** – Tenez compte de l'équilibre des pouvoirs entre les personnes chargées de la participation communautaire et les membres de la collectivité. Si un membre de l'équipe d'évaluation est en position de force dans la collectivité, cela pourrait créer un déséquilibre de pouvoir qui entraverait sa capacité à rassembler les membres de la collectivité et à favoriser une communication ouverte, en particulier parmi les femmes, les filles et les personnes de diverses identités de genre. Soyez attentifs à ces dynamiques et prenez des mesures pour atténuer tout impact négatif potentiel. Il peut s'agir de rechercher activement et d'amplifier les voix des membres des collectivités marginalisées, de créer des espaces sûrs pour un dialogue ouvert et de mettre en œuvre des mesures visant à garantir une participation et une représentation égales. En donnant la priorité à l'inclusion et à l'équité dans la participation communautaire, vous pouvez vous assurer que toutes les voix sont entendues et que tous les points de vue de la collectivité sont pris en compte.
- **CONFIANCE** – Assurez-vous que la personne qui rencontre les membres de la collectivité a leur confiance. Les gens ne se sentiront à l'aise pour parler, en particulier lors de rencontres confidentielles, que s'ils sont convaincus que les informations qu'ils partagent resteront confidentielles.
- **GENRE** – Assurez-vous d'avoir une équipe d'évaluation équilibrée du point de vue du genre. Demandez-vous si les membres de la collectivité se sentiraient plus à l'aise avec une personne du même genre qu'eux ou avec une personne d'un autre genre.
- **LANGUE** – Quelle(s) langue(s) les membres de la collectivité parlent-ils? L'équipe d'évaluation peut-elle s'entretenir avec les membres de la collectivité dans leur langue maternelle? Une interprétation est-elle nécessaire? L'interprétation peut créer une distance avec les membres de la collectivité et le sens de l'échange peut être « perdu dans la traduction ». Les interprètes doivent gagner la confiance de la collectivité en nouant des liens. Des accords de confidentialité peuvent également être élaborés pour gagner la confiance des membres de la collectivité.

Quelles techniques utiliserez-vous pour entrer en contact avec les gens?

Veillez à ce que chaque technique de mobilisation que vous utilisez au cours de l'évaluation soit :

- **INTERSECTIONNELLE** – Ayez à l'esprit que les identités multiples et croisées d'une personne, notamment son identité de genre, déterminent la manière dont elle est affectée par les projets d'exploitation des ressources. Concentrez-vous sur les voix et les expériences des personnes les plus touchées par les projets d'exploitation des ressources et de celles qui sont le plus marginalisées dans le processus d'évaluation. Soyez flexible et adaptez les techniques de mobilisation aux besoins des personnes.
- **FONDÉE SUR LES DROITS ET ÉCLAIRÉE PAR LES TRAUMATISMES** – Connaissez la situation historique et actuelle des droits de la personne, de la violence fondée sur le genre et de l'égalité de genre dans la collectivité et inspirez-vous-en pour mobiliser les gens. Par exemple, l'exploitation des ressources et les pensionnats sont tous deux inextricablement liés à la colonisation. Les discussions sur l'exploitation des ressources avec les peuples autochtones peuvent amener les gens à partager leurs expériences vécues dans les pensionnats, ce qui peut être très traumatisant pour les survivants. Il est donc essentiel que des personnes assurant un soutien de guérison soient présentes à toutes les réunions. Veillez à ce que chaque aspect du processus d'évaluation fasse la promotion des droits de la personne, notamment la non-discrimination, l'inclusion, la participation et l'autonomisation.
- **PARTICIPATIVE** – Fournissez aux personnes un éventail d'occasions de participer à l'évaluation. Respectez les protocoles communautaires et culturels et allez à la rencontre des gens là où ils en sont avec les techniques de mobilisation que vous utilisez. Déterminez et surmontez les obstacles à la participation par les membres de la collectivité.
- **TRANSPARENT** – Assurez-vous que chaque aspect du processus de mobilisation est clair, transparent et accessible. Faites régulièrement le point avec les membres de la collectivité.

Diverses techniques de mobilisation peuvent être utilisées. Menez une série d'activités de participation communautaire en ligne et en personne, spécialement conçues pour les personnes de différents genres et de différentes identités et axées sur les personnes les plus marginalisées. En fonction du temps et des ressources disponibles, réfléchissez aux options qui vous conviennent le mieux et demandez aux membres de la collectivité ce qui leur convient le mieux :

- **RASSEMBLEMENTS COMMUNAUTAIRES** – Les évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par la collectivité sont réalisées par la collectivité, pour la collectivité. Elles explorent souvent les droits de la personne, tant collectifs qu'individuels, et la manière dont ils sont affectés, positivement ou négativement, par les projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure. Il peut être utile d'organiser des réunions communautaires au début d'une évaluation afin de fournir des informations sur l'évaluation, d'expliquer comment les gens peuvent participer et comment les informations partagées seront utilisées. Ces premiers rassemblements communautaires sont également l'occasion de recueillir des informations et d'écouter les questions, les préoccupations et les suggestions.

Ils peuvent constituer une activité essentielle à l'instauration de la confiance. Les rassemblements doivent respecter les protocoles communautaires et culturels, et des efforts doivent être faits pour les rendre accessibles à un large éventail de personnes. Prenez note des personnes présentes et absentes dans la salle, ainsi que des personnes qui parlent et de celles qui ne parlent pas. Utilisez ces informations pour créer des activités pour mobiliser les

personnes qui ne participent pas aux rassemblements communautaires.

Les connaissances partagées lors des rassemblements peuvent être utilisées dans l'évaluation à condition que vous ayez obtenu le consentement des participants au rassemblement. Les rassemblements peuvent aider à cerner les questions à explorer et à identifier les personnes à rencontrer au cours de l'évaluation. Lors des réunions, donnez la possibilité aux gens d'indiquer comment ils souhaitent participer à l'évaluation (par exemple, en s'inscrivant à une rencontre individuelle ou à une réunion en petits groupes). Les rassemblements communautaires sont également une excellente occasion de présenter les résultats de l'évaluation à la collectivité pour recueillir ses commentaires.

- **DISCUSSIONS EN PETITS GROUPES** – Organisez des réunions de petits groupes de personnes. Cette technique est utilisée de préférence avec des personnes qui n'ont pas besoin de confidentialité et qui peuvent être plus à l'aise pour parler avec leurs pairs. Les discussions en petits groupes peuvent être utiles pour rencontrer des personnes issues de collectivités particulières qui ne seraient pas à l'aise pour s'exprimer lors d'un rassemblement communautaire plus important, et pour faire participer des gens de manière plus approfondie qu'il ne serait possible de le faire lors d'un rassemblement communautaire. Les discussions en petits groupes sont excellentes car les participants s'appuient sur les commentaires des uns et des autres, ce qui permet souvent d'enrichir la discussion.

Si la dynamique du pouvoir entre les participants à la réunion et les animateurs est un sujet de préoccupation, les discussions en petits groupes peuvent s'avérer utiles car les participants à la réunion ont la force du nombre, mais il faut bien réfléchir à la personne qui animera la discussion en petits groupes et à l'impact de son identité sur la dynamique de la conversation.

Parmi les exemples de discussions en petits groupes, on peut citer les séances organisées conjointement avec une organisation de première ligne travaillant avec des travailleurs du sexe, qui se tiennent dans leurs locaux, en présence du personnel et des clients, ou une discussion avec un groupe de femmes au domicile d'une personne ou dans un centre communautaire à une heure compatible avec les responsabilités des soignants. Ces réunions de groupe peuvent être aussi simples qu'une discussion autour d'un café avec des aînés dans un lieu de rencontre populaire.

- **CONVERSATIONS INDIVIDUELLES** – Les rencontres individuelles sont le meilleur moyen de rencontrer des personnes de manière confidentielle et d'avoir une discussion approfondie. Les rencontres peuvent être organisées au moment et à l'endroit où la personne que vous rencontrez se sent le plus à l'aise. Les rencontres se déroulent idéalement en personne. Dans certains cas, une relation de confiance a déjà été établie et une rencontre peut être organisée par téléphone ou par vidéoconférence. Les réunions virtuelles sont possibles pour les membres de la collectivité qui vivent loin de leur collectivité d'origine, par exemple les peuples autochtones du nord qui vivent au sud.
- **SONDAGES** – Les sondages peuvent être utiles pour recueillir des informations quantitatives et qualitatives auprès d'un large échantillon de personnes. Ils peuvent être utiles pour obtenir le point de vue de personnes vivant loin de leur collectivité d'origine ou de personnes qui ne sont pas en mesure de participer à l'évaluation d'une autre manière. Les approches féministes devraient être explorées lors de la réalisation des sondages. Les sondages en ligne ne sont toutefois pas accessibles aux personnes qui ne disposent pas d'un accès régulier à Internet à haut débit, de compétences informatiques solides et d'un niveau d'alphabétisation suffisant, et ne doivent pas être utilisés comme principale ou unique technique de mobilisation.

Comment déterminer et lever les obstacles à la participation?

L'un des plus grands défis à relever lors de la réalisation d'une évaluation intersectionnelle de l'impact selon le genre menée par la collectivité est la détermination et l'élimination des obstacles à la participation. Les obstacles diffèrent d'une collectivité à l'autre et au sein d'une même collectivité. Par exemple, les obstacles à la participation d'une femme autochtone âgée vivant dans une collectivité rurale sont différents de ceux d'une mère urbaine souffrant d'un handicap et assumant des responsabilités de soignante. Travaillez en étroite collaboration avec un large éventail de membres de la collectivité dès le début du processus d'évaluation et adoptez une approche intersectionnelle pour rendre l'évaluation accessible au plus grand nombre.

Voici quelques obstacles courants à la mobilisation et des solutions possibles pour les surmonter. De nombreux exemples sont tirés d'un rapport de 2022 rédigé par des femmes autochtones du nord de l'Ontario et du Labrador.⁵³

Obstacle à la participation	Solutions possibles
<i>Les personnes qui ont la charge d'enfants, généralement des femmes, sont souvent dans l'impossibilité d'assister à des réunions en soirée ou à des réunions organisées aux heures où il faut laisser et aller chercher les enfants à l'école.</i>	<p>Pour les personnes ayant des enfants plus âgés, proposez une garde d'enfants lors des réunions ou faites en sorte que l'activité soit adaptée aux enfants.</p> <p>Pour les personnes qui ont de jeunes enfants, proposez de payer une gardienne, d'organiser des réunions au domicile de la personne après le coucher des enfants ou d'organiser des réunions à des heures considérées comme pratiques par ces personnes. Envisagez également de proposer des options virtuelles.</p>
<i>Il est possible que les aînés autochtones ne prennent pas la parole lors d'événements publics animés par une personne non autochtone.</i>	<p>Demandez à une personne autochtone d'animer le rassemblement. Envisagez d'organiser des activités publiques ouvertes à tous, en plus des activités destinées aux peuples autochtones. Demandez s'il serait approprié d'inviter un aîné à ouvrir et clore votre rassemblement par une prière ou une cérémonie et prévoyez des honoraires pour ce service.</p>
<i>Il est possible que les personnes 2ELGBTQQIA+ ne prennent pas la parole lors d'événements organisés dans leur collectivité en raison de l'homophobie et de la transphobie.</i>	<p>Organisez une réunion en petit groupe animée par un groupe 2ELGBTQQIA+. Envisagez d'organiser la réunion en dehors de la collectivité. Proposez des rencontres individuelles confidentielles dans un lieu privé ou virtuellement ou par téléphone.</p>

Obstacle à la participation

Il est possible que les femmes, les personnes de diverses identités de genre et les survivants de la violence fondée sur le genre ne prennent pas la parole lors d'activités mixtes.

Il est possible que les habitants des zones rurales n'assistent pas aux réunions organisées dans les centres urbains proches.

Il est possible que les personnes à faible revenu ne puissent pas être en mesure de se rendre aux séances de mobilisation ou de s'absenter du travail.

Les Autochtones ne se sentent pas toujours à l'aise lorsqu'une personne non autochtone prend des notes lors d'une réunion.

Les peuples autochtones peuvent se sentir mal à l'aise lorsqu'ils participent à des forums centrés sur des visions du monde non autochtones.

Solutions possibles

Offrez aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre des occasions de rencontre en l'absence d'hommes cisgenres. Organisez des réunions individuelles confidentielles ou des réunions à huis clos en petits groupes. Il faut toujours avoir des personnes assurant un soutien de guérison présentes ou disponibles.

Organisez des réunions dans chaque collectivité rurale afin que les gens n'aient pas à se rendre dans les centres urbains. S'il est nécessaire de se rendre dans des centres urbains, il faut couvrir les frais de transport sécurisé, les pertes de salaire, l'hébergement et la nourriture, et programmer les réunions à des moments où les gens sont disponibles et où le transport est sûr. Vous pouvez également offrir la possibilité de réunions téléphoniques individuelles ou virtuelles.

Allouez des fonds pour couvrir les frais de déplacement, les pertes de salaire, l'hébergement et la nourriture, et programmez les réunions dans des lieux faciles d'accès et proches des résidents à faibles revenus. Envisagez également de proposer des réunions téléphoniques individuelles ou virtuelles.

Si vous disposez d'un budget limité, demandez des dons de rafraîchissements, des cartes-cadeaux pour l'essence et des billets de bus pour indemniser les participants en personne.

Faites appel à des animateurs et à des preneurs de notes autochtones et organisez des activités propres aux autochtones ou des discussions en petits groupes en plus des activités publiques.

Concevez les activités en collaboration avec les populations autochtones pour vous assurer que les protocoles culturels sont respectés et que les connaissances autochtones sont centrales, reconnues et valorisées. Envisagez également d'organiser des discussions en petits groupes réservés aux Autochtones.

Obstacle à la participation

La foule, le bruit ambiant et le fait de devoir donner son avis verbalement en public peuvent rendre les événements publics inaccessibles à certaines personnes handicapées.

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, les personnes à haut risque de COVID-19, y compris certaines personnes handicapées et souffrant de problèmes de santé chroniques, peuvent ne pas se sentir en sécurité lorsqu'elles participent en personne.

Les hommes ont souvent tendance à prendre le contrôle de la conversation lors d'événements publics.

Il est possible que des personnes soient réticentes à participer et à partager parce que cela déclenche un traumatisme.

Solutions possibles

Lorsque vous annoncez des événements, indiquez les mesures prises pour rendre l'événement accessible. Rendez les événements aussi accessibles que possible, mais sachez qu'aucun événement n'est accessible à tous. Demandez aux personnes de contacter l'équipe d'évaluation si elles souhaitent participer à l'événement mais que celui-ci ne leur est pas accessible. Demandez aux gens d'indiquer comment ils aimeraient participer.

Proposez des options de rassemblement virtuel et des entretiens téléphoniques individuels, ainsi que la possibilité de présenter des réponses écrites ou enregistrées aux questions.

Organisez des événements distincts pour les femmes et les personnes de diverses identités de genre ou désignez des moments lors d'événements publics où seules les femmes et les personnes de diverses identités de genre peuvent prendre la parole. Demandez aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre quelles mesures peuvent être prises pour leur rendre l'événement accessible (par exemple, fournir un repas et soutenir les responsabilités de soignant).

Tenez compte de la difficulté qu'il y a à parler d'un traumatisme. Soyez prêt à rencontrer les gens dans un cadre qui leur convient (c'est-à-dire en petits groupes de personnes ayant des expériences similaires ou en discussions individuelles). Ayez présentes ou disponibles des personnes assurant un soutien de guérison approprié sur le plan culturel. Tenez compte du fait que chacun se trouve à un stade différent de son parcours de guérison et que, pour certaines personnes, le choix le plus sain peut être de ne pas participer à l'évaluation.

Obstacle à la participation

Les événements annoncés sur les médias sociaux ne sont pas accessibles aux personnes âgées.

Solutions possibles

· Annoncez les événements par le bouche-à-oreille, la radio,
· les personnes qui travaillent avec des personnes âgées, des
· affiches dans les lieux fréquentés par les personnes âgées
· et des lettres envoyées par la poste.

Obstacle à la participation

Les événements annoncés dans la collectivité peuvent ne pas être accessibles aux membres de la collectivité résidant ailleurs.

Les femmes autochtones et les personnes de diverses identités de genre peuvent craindre de ne pas être crues ou qu'on ne tienne pas compte de leurs commentaires.

Il se peut que les membres de la collectivité n'entendent parler des événements qu'une fois qu'ils ont eu lieu.

Il se peut qu'il n'y ait pas assez de temps pour participer à l'évaluation.

Solutions possibles

Organisez des événements en dehors de la collectivité dans des lieux où résident de nombreux membres de la collectivité. Par exemple, les membres de la collectivité du nord-est de la Colombie-Britannique qui ont des connaissances à partager peuvent se trouver à Fort St. John, Prince George ou Vancouver. Déterminez si les activités en ligne sont appropriées et accessibles. Faites la promotion des événements sur les médias sociaux. Explorez d'autres moyens de communiquer directement avec les membres de la collectivité qui vivent en dehors de la collectivité, y compris avec ceux qui n'utilisent pas les médias sociaux.

Utilisez les pratiques exemplaires en matière de méthodes de travail centrées sur la guérison et tenant compte des traumatismes.

Faites savoir aux femmes autochtones et aux personnes de diverses identités de genre comment leurs commentaires seront pris en compte et partagés avec elles pour en garantir l'exactitude. Précisez comment et quand les informations partagées seront utilisées. Tenez les gens au courant tout au long de l'évaluation.

Disposez de plans de sensibilisation pour les personnes de différents genres et d'autres identités au sein d'une collectivité, en utilisant une série de techniques de communication déterminées par les membres de la collectivité.

Les évaluations menées par les promoteurs laissent souvent peu de temps aux collectivités pour participer. Les évaluations menées par la collectivité sont parfois soumises à ces mêmes pressions (par exemple, si des données sont nécessaires rapidement pour donner suite aux affirmations d'un promoteur), mais dans la mesure du possible, il convient d'allonger les délais et de prendre le temps nécessaire pour mener à bien l'évaluation. Si vous pouvez l'éviter, ne précipitez pas le processus.

Obstacle à la participation

Les travailleurs du sexe peuvent craindre d'être stigmatisés s'ils participent à une réunion publique et s'y expriment.

Solutions possibles

Rencontrez les travailleurs du sexe et les organisations qui travaillent avec eux afin de déterminer comment créer des espaces sûrs pour les travailleurs du sexe qui souhaitent participer à l'évaluation.

10 choses à savoir sur la collecte et le stockage des données

La manière dont les questions sont posées et que les informations sont enregistrées est aussi importante que les questions posées lors de l'évaluation. Prenez le temps d'examiner les questions essentielles relatives au consentement, à la collecte et au stockage des données avant d'entamer la participation communautaire.⁵⁴

- 1. CONSENTEMENT PRÉALABLE, DONNÉ LIBREMENT ET EN CONNAISSANCE DE CAUSE** – Veillez à obtenir le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause de toute personne participant à l'évaluation. Libre signifie décider de participer à l'évaluation sans contrainte. Le consentement peut être retiré à tout moment. Préalable signifie que le consentement a été obtenu avant la participation à l'évaluation. En connaissance de cause signifie que la personne est au courant de l'évaluation et de la manière dont les connaissances et les expériences qu'elle partage seront utilisées.⁵⁵ Pour obtenir un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, il convient d'avoir une discussion avec chaque personne. Assurez-vous qu'elle comprend ce à quoi elle consent. Demandez à chaque personne de signer un formulaire de consentement.⁵⁶ Proposez de fournir une copie du formulaire signé. Photocopiez le formulaire signé ou prenez une photo et envoyez-la par courrier électronique à la personne concernée. Si la personne est âgée de moins de 18 ans, le consentement d'un parent ou d'un tuteur est obligatoire.
- 2. CONFIDENTIALITÉ** – Il faut toujours permettre aux personnes de décider si elles veulent que leur nom soit utilisé dans l'évaluation. Les gens peuvent parler plus librement si leur nom n'est pas utilisé. Une personne peut souhaiter que son nom reste confidentiel si elle s'inquiète de la sécurité de son emploi, de sa propre sécurité ou de son bien-être ou de celui de sa famille. Voyez si les personnes se sentent à l'aise lorsqu'elles sont directement citées, même si leur nom n'est pas utilisé. Dans les petites collectivités très unies, les gens peuvent facilement identifier l'auteur d'une citation anonyme. Si une personne est en danger en raison de sa participation, prenez des mesures pour la protéger, notamment en modifiant la manière et le lieu de communication avec elle, en préservant son anonymat et la confidentialité de sa participation à l'évaluation.⁵⁷
- 3. DÉSAGRÉGATION DES DONNÉES** – Recueillez des informations aussi détaillées que possible. Au minimum, désagrégez les données en fonction de l'identité et de l'expression de genre, de l'âge et de l'identité autochtone. Si possible, recueillez des données sur d'autres identités, notamment l'ethnicité, l'orientation sexuelle, le handicap, le lieu de résidence (urbain/rural) et le fait que la personne travaille ou non dans le domaine de l'exploitation des ressources.

Recueillez le même niveau de détail pour chaque personne que vous rencontrez. Abandonnez le modèle binaire du genre et ne désagrégez pas l'information uniquement en fonction des femmes et des hommes. Statistique Canada permet à une personne de s'identifier comme homme, femme ou non binaire,⁵⁸ puis d'indiquer si elle est cisgenre, transgenre ou non binaire.⁵⁹

4. **ENREGISTREMENT** – Dans la mesure du possible, faites un enregistrement vidéo ou audio de la réunion. Les enregistrements audio ou vidéo réalisés à l'aide d'un téléphone portable peuvent être transcrits ultérieurement, ce qui vous permet de vous concentrer sur le contact avec la personne sans prendre de notes détaillées (prenez toujours des notes au cas où l'appareil d'enregistrement tomberait en panne). De nombreuses personnes sont plus à l'aise avec les enregistrements audio qu'avec les enregistrements vidéo. Assurez-vous que votre appareil est complètement chargé et apportez une batterie externe et un chargeur. Il faut toujours s'assurer du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause avant d'enregistrer une conversation.⁶⁰
5. **NOTES** – Prenez des notes lors de chaque réunion. Les notes peuvent être prises à la main, sur un ordinateur portable, une tablette ou un téléphone. Ayez toujours un carnet et un stylo en cas de défaillance technique. Réfléchissez à la méthode de collecte de données avec laquelle la personne que vous rencontrez est le plus à l'aise.
6. **PHOTOS ET VIDÉOS** – Pensez à prendre des photos et des vidéos. Veillez à obtenir le consentement de la personne concernée. Un moyen facile d'obtenir le consentement est de plastifier un formulaire de consentement en gros caractères et d'y inscrire les informations relatives à la personne à l'aide d'un marqueur effaçable à sec. Prenez une photo de la personne qui tient le formulaire. Cela vous permet d'obtenir le consentement de la personne, d'avoir un moyen de la contacter à l'avenir et de faire correspondre la photo ou la vidéo à la personne et à son formulaire de consentement. Si la personne est un enfant ou une personne âgée de moins de 18 ans, le consentement d'un parent ou d'un tuteur est obligatoire.
7. **LIEU** – Demandez aux gens où ils se sentent en sécurité et à l'aise pour la rencontre. L'emplacement est particulièrement important pour les réunions confidentielles. Les réunions peuvent être organisées au domicile d'une personne, au bureau ou dans un espace public. Les réunions peuvent avoir lieu sur le terrain, dans un café ou dans la voiture d'une personne. Tenez compte des risques pour la santé publique et demandez s'il convient de porter un masque pour que la personne soit plus à l'aise.
8. **LANGUE** – Dans la mesure du possible, les réunions se déroulent dans la langue de prédilection de la personne concernée. S'il est nécessaire de recourir à l'interprétation, faites appel à un interprète en qui la personne a confiance et assurez-vous que l'interprète sait que son rôle est de faciliter la communication et non de prendre part à la discussion.
9. **STOCKAGE ET PROPRIÉTÉ DES INFORMATIONS** – Stockez les informations électroniques dans un endroit sûr. Sauvegardez toutes les données. Évitez de stocker des informations sur des appareils personnels tels que les téléphones portables. Conservez les dossiers papier dans un endroit sûr. Veillez à ne pas stocker de données personnelles identifiables. Élaborez un plan de stockage et de propriété des données avant le début de la collecte des données. Partagez

le plan avec les membres de la collectivité. Suivez les pratiques exemplaires concernant les peuples autochtones et la propriété des données.⁶¹

- 10. COLLECTE ÉTHIQUE DES DONNÉES** – Ne causez de préjudice à personne. Veillez à ne pas traumatiser à nouveau les personnes pendant les réunions et, si nécessaire, demandez une formation spécialisée sur la conduite de réunions avec des survivants de la violence fondée sur le genre.⁶² Proposez toujours d'interrompre une réunion si la personne est en état de détresse. Utilisez des approches basées sur des scénarios, en particulier pour les questions liées à la violence fondée sur le genre ou d'autres questions difficiles. Ne répétez pas la collecte de données qui ont déjà été recueillies auprès d'une collectivité. Donnez toujours la priorité à la sécurité, à la sûreté et au bien-être.

COLLECTE DE DONNÉES ET PEUPLES AUTOCHTONES

Les peuples autochtones ont le droit d'exercer un contrôle sur les données les concernant. Lisez l'article 31 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Si l'évaluation n'est pas menée par une personne autochtone, il convient de se demander si elle devrait l'être. Au minimum, mettez-vous en rapport avec les peuples autochtones touchés par le projet et explorez les possibilités de collaboration sur tous les aspects de l'évaluation. Discutez de la manière de mener l'évaluation correctement afin qu'elle corresponde aux pratiques exemplaires en matière de collecte et de propriété des données autochtones.^{63,64,65,66}

Article 31, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

- 1. Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs sciences, techniques et culture, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée, leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore, leurs traditions orales, leur littérature, leur esthétique, leurs sports et leurs jeux traditionnels et leurs arts visuels et du spectacle. Ils ont également le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur propriété intellectuelle collective de ce patrimoine culturel, de ce savoir traditionnel et de ces expressions culturelles traditionnelles.*
- 2. En concertation avec les peuples autochtones, les États prennent des mesures efficaces pour reconnaître ces droits et en protéger l'exercice.⁶⁷*

Sécurité, protection, soutien et soins personnels

Ne causez de préjudice à personne pendant l'évaluation : ni à vous-même, ni aux autres. Efforcez-

vous d'aller au-delà de l'absence de préjudice et faites activement la promotion de la guérison et du bien-être. La participation communautaire peut être passionnante et stimulante, mais elle peut aussi être difficile et provoquer des réactions. Veillez à prendre soin de vous et à préserver le bien-être de toutes les personnes avec lesquelles vous êtes en contact pendant l'évaluation.

- 1. PRENDRE SOIN DE SOI ET DE LA COLLECTIVITÉ** – La féministe Audre Lorde a déclaré : « Prendre soin de soi n'est pas de la complaisance, c'est de l'auto-préservation, et c'est un acte de guerre politique. »⁶⁸ Tout au long du processus d'évaluation, assurez-vous de créer un espace pour prendre en soin de vous et prendre soin de la collectivité.⁶⁹
- 2. SOUTIEN DE GUÉRISON ET SOUTIEN POST-TRAUMATIQUE** – Demandez à chaque personne que vous rencontrez si elle souhaite qu'une personne de soutien soit présente lors de votre réunion. La personne de soutien peut être un membre de la famille, un ami, une personne âgée, un travailleur social ou une autre personne de confiance. Prévoyez des personnes de soutien de guérison et de soutien post-traumatique appropriées sur le plan culturel. Proposez qu'une personne de soutien soit présente pendant et après les réunions. Dans la mesure du possible, répertoriez les prestataires de services, les groupes de soutien communautaires et les organisations non gouvernementales et aiguillez les personnes vers d'autres ressources si elles ont besoin d'un soutien continu.
- 3. SÉCURITÉ** – Disposez d'un plan de sécurité physique et numérique pour toutes les personnes participant à l'évaluation. La sécurité consiste à veiller à ce qu'aucune personne participant à l'évaluation ne soit victime de discrimination, de harcèlement ou de violence, mais aussi à ce que les personnes se rendent aux réunions et en reviennent en toute sécurité, et à ce qu'elles ne soient pas victimes de harcèlement en ligne en raison de leur participation à l'évaluation. Élaborez un plan de sécurité décrivant clairement les risques potentiels et prévoyant des stratégies d'atténuation.
- 4. PROTECTION** – Oxfam ne tolère ni le harcèlement sexuel, ni l'exploitation ni les abus et fait tout en son pouvoir pour prévenir les abus et y remédier lorsqu'ils se produisent.⁷⁰ Dans la mesure du possible, évitez de rencontrer des enfants (de moins de 18 ans). Si vous devez rencontrer des enfants, obtenez le consentement du parent ou du tuteur légal de l'enfant et menez la réunion en sa présence. Assurez-vous de disposer d'une justification solide et transparente pour rencontrer chaque sous-groupe, en particulier les enfants. Utilisez les pratiques exemplaires pour la protection des enfants. Demandez des conseils et une formation sur les rencontres avec les survivants de la violence fondée sur le genre et veillez tout particulièrement à ne pas traumatiser à nouveau les survivants lors de leur participation à l'évaluation.⁷¹

Quelles sont les questions à poser aux membres de la collectivité au cours de l'évaluation?

Déterminez quelles questions poser et pourquoi : c'est là l'une des parties les plus importantes et les plus difficiles du processus d'évaluation. Chaque évaluation d'impact intersectionnelle selon le genre menée par une collectivité est unique et la liste des questions doit être basée sur les objectifs de l'évaluation, sa portée et les personnes qui y participent. Toujours :

Co-créez la liste de questions avec des personnes de différents genres et d'autres identités pour veiller à ce qu'elle soit réellement intersectionnelle.

- Soyez clair sur les données quantitatives et qualitatives que vous devez recueillir.
- Posez des questions simples et claires. • Posez une question à la fois et formulez-la bien.
- Veillez à ce que les questions soient respectueuses et appropriées.
- Tenez compte de l'impact des questions lorsqu'elles portent sur des sujets difficiles.
- Ne demandez que les informations dont vous avez besoin; n'en demandez pas trop et ne faites pas double emploi avec le travail des autres.

Suggestions de questions :

Sujet

IMPACTS SOCIAUX

Questions possibles

Quels sont les impacts sociaux, environnementaux, économiques et sanitaires potentiels du projet sur les femmes, les filles, les hommes, les garçons autochtones, les femmes, les filles, les hommes et les garçons, les personnes bispirituelles et les personnes ayant une autre identité de genre? Comment traiter et atténuer les impacts négatifs et répartir plus équitablement les impacts positifs?

Comment le projet peut-il affecter la sécurité et le bien-être des collectivités 2ELGBTQQIA+ et quelles sont les mesures prises pour assurer leur sécurité et leur protection?

Si vous devez quitter votre collectivité en raison du projet, quelles sont les mesures à prendre pour minimiser les effets négatifs du déplacement?

Quels sont les impacts potentiels sur la culture, la langue et les pratiques sociales des populations autochtones dans la zone du projet? Que suggérez-vous pour atténuer l'impact?

Comment le projet peut-il influencer sur la santé physique et mentale des collectivités avoisinantes et quelles sont les mesures à mettre en œuvre pour atténuer les effets potentiels sur la santé?

Quels sont les impacts économiques du projet sur les collectivités et comment minimiser les impacts négatifs tout en maximisant les avantages?

Quels sont les impacts potentiels du projet sur les droits des populations autochtones, notamment le droit à l'autodétermination, le droit au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause et le droit de pratiquer des activités culturelles traditionnelles?

Comment le projet affectera-t-il les infrastructures sociales, telles que le logement, les soins de santé, l'éducation, etc.? Quelles sont les mesures à prendre pour veiller à répondre aux besoins de la collectivité?

Sujet

IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Questions possibles

Quels sont les impacts potentiels du projet sur la biodiversité de la région? Quels sont les animaux, les poissons, les oiseaux qui seront touchés?

Comment la modification de la biodiversité affectera-t-elle vos besoins en matière de chasse? Comment les impacts négatifs peuvent-ils être minimisés?

Comment le projet affectera-t-il la qualité des sources d'eau locales et quelles mesures peuvent être prises pour prévenir la contamination? Quelles sont les mesures à prendre pour veiller à ce que vous et votre collectivité disposiez d'une eau potable sûre?

Quels sont les impacts environnementaux potentiels du projet sur la qualité de l'air et quelles sont les mesures à prendre pour atténuer ces impacts?

Comment la construction et l'exploitation du projet peuvent-elles affecter la qualité du sol dans la région? Comment cela peut-il affecter les aliments que vous cultivez? Quelles sont les mesures à prendre pour minimiser la dégradation des sols?

Quels sont les impacts potentiels sur les forêts et quelles mesures peuvent être mises en œuvre pour minimiser la déforestation?

Quel impact le bruit généré par le projet peut-il avoir sur la faune et la flore de la région et sur les membres de la collectivité? Quelles sont les mesures à prendre pour minimiser la pollution sonore?



IMPACTS ÉCONOMIQUES :

Quelles sont les possibilités d'emploi associées au projet d'exploitation des ressources? Qui, au sein de la population locale, sera le plus susceptible d'avoir accès à ces possibilités d'emploi?

Quelles recettes publiques (par exemple, redevances, impôts, autres paiements) pourraient être générées par le projet? Comment seront-elles gérées au profit des collectivités et des infrastructures et services locaux?

Quels sont les effets potentiels sur le coût de la vie? Comment la question de l'accessibilité financière pour la population locale sera-t-elle abordée?

Sujet

IMPACTS SUR LA SANTÉ

Questions possibles

- Quels sont les impacts potentiels sur la santé de la population locale (respiration, contamination de l'eau, exposition à des produits chimiques toxiques, etc.)? Comment ces impacts peuvent-ils être atténués? Quelles sont les mesures à prendre pour minimiser les impacts sur la santé?
- Comment le projet peut-il avoir un impact sur la santé reproductive des membres de la collectivité? Quelles sont les mesures à prendre pour atténuer ces impacts?
- Quels sont les impacts potentiels sur la santé mentale associés aux perturbations sociales, économiques et environnementales entraînées par le projet? Quels systèmes de soutien devraient être mis en place pour aider les collectivités à faire face à ces impacts?
- Quelles sont les mesures prises pour prévenir une éventuelle propagation des maladies infectieuses?

Vous menez une évaluation? Il existe une application pour cela!

C'est vrai! Oxfam Canada a mis au point une application mobile qui peut vous aider à collecter des données subdivisées selon le genre et qui tiennent compte de toute l'intersectionnalité du genre. Tant la collectivité que les promoteurs peuvent utiliser cette application pour recueillir les renseignements de base pour une analyse intersectionnelle comparative entre les sexes dans l'évaluation d'impact.

L'outil d'évaluation d'impact selon le genre dans les industries extractives est une application mobile mise au point par Oxfam Australie, conçue pour faciliter la collecte et l'analyse des données de base des collectivités affectées par les projets des industries extractives. Oxfam Canada a contextualisé l'outil pour le Canada, afin qu'elle puisse être utilisée pour mesurer les impacts des projets miniers, énergétiques et d'infrastructure au Canada.

Cet outil de sondage est une application facile à utiliser, étape par étape, compatible avec n'importe quel téléphone intelligent ou tablette. Il comporte des questions visant à recueillir des renseignements de base sur le ménage du répondant, le type de travail qu'il effectue, son pouvoir de décision et le type d'impact, positif ou négatif, qui, pense-t-il, peuvent affecter la collectivité en raison des projets. Il comprend des questions sur la façon dont la collectivité voit le projet, si elle est au courant des plans du projet, ce qu'elle espère que le projet apportera en matière d'avantages et les préoccupations qu'elle peut avoir au sujet des impacts socioéconomiques ou environnementaux potentiels.

La collecte des renseignements au moyen de cette application garantit le respect de tous les principes de sauvegarde et de protection des données, en particulier en ce qui concerne les peuples autochtones, le genre et les autres identités de genre, en veillant à ce que

l'intersectionnalité soit prise en compte tout au long du processus de collecte des données. La fonction d'analyse de l'application rassemble toutes ces données et les présente de différentes manières dans un rapport interactif. Cet outil peut être adapté à chaque contexte et à chaque collectivité.

Les réponses sont téléchargées en temps réel par l'entremise de l'application. Dans les collectivités où il n'y a pas d'Internet ou où Internet est lent, les données sont stockées hors ligne et téléversées dès que la connexion Internet est rétablie.

L'application est construite sur une plateforme numérique appelée Magpi. Magpi conçoit des logiciels pour la collecte de données mobiles et des outils de visualisation de données infonuagiques, afin que les organisations et les collectivités puissent réaliser des sondages mobiles à faible coût, avec une assistance externe limitée, dans le monde entier. Elle peut également faciliter la réalisation de sondages au moyen de textos.

ÉTAPE 4 : RÉDACTION DE L'ÉVALUATION

Que se passe-t-il une fois que la participation communautaire et la collecte des renseignements sont terminées?

Transcrire, examiner, cerner les lacunes, les combler, analyser et réfléchir! Vous passerez beaucoup de temps devant un ordinateur à traiter et à analyser tous les renseignements que vous avez recueillis. Ne sous-estimez pas la durée de cette partie du processus.

- 1. TRANSCRIRE LES RÉUNIONS** – Transcrivez les enregistrements audio et vidéo. Il s'agit d'un travail long et fastidieux, mais qui en vaut la peine. L'examen des réunions est un excellent moyen de commencer à cerner les lacunes et les tendances en matière de données.
- 2. EXAMINER LES DONNÉES** – Examinez tous les renseignements que vous avez recueillis dans le cadre de votre recherche préliminaire et de la participation communautaire. Prenez en note les résumés, les tendances, les observations, les lacunes et autres renseignements dans un document séparé. Éliminez les renseignements non pertinents. Maintenez la confidentialité des données.
- 3. VALIDER LES RENSEIGNEMENTS** – L'évaluation ne sera pas crédible si les renseignements ne sont pas exacts. Validez la recherche. Relevez les versions contradictoires des faits et menez une enquête plus approfondie. Trouvez au moins deux sources d'information pour la validation.
- 4. CERNER LES RENSEIGNEMENTS MANQUANTS** – Déterminez si les données collectées sont complètes et représentatives de la collectivité. Qui vouliez-vous rencontrer? Qui avez-vous rencontré? Avez-vous rencontré suffisamment de personnes de différents genres et d'autres identités? Quelles sont les voix manquantes? Comment les renseignements recueillis reflètent-ils la diversité de la collectivité?
- 5. COMBLER LES LACUNES** – Au besoin, menez des activités supplémentaires de recherche préliminaire et de participation communautaire pour combler les lacunes. Trouvez les

documents que les participants aux réunions vous ont suggéré de consulter. Organisez une nouvelle série de réunions avec les nouvelles personnes identifiées lors des activités de participation communautaire. Rencontrez des sous-groupes de personnes dont les voix n'ont pas été entendues lors des activités précédentes, en donnant la priorité aux personnes les plus touchées par l'exploitation des ressources et les plus marginalisées par le processus d'évaluation.

- 6. RASSEMBLER LES INFORMATIONS** – Compilez des données quantitatives dans une feuille de calcul ou une base de données. Veillez à ventiler les données en fonction du plus grand nombre possible de facteurs d'identité.
- 7. ANALYSER LES DONNÉES** – Analysez les données quantitatives et qualitatives. Que vous révèlent les données sur la façon dont les personnes de différents genres et d'autres identités peuvent être affectées positivement et négativement par le projet d'exploitation des ressources et d'infrastructure? L'inégalité est-elle susceptible d'augmenter ou de diminuer, comment et pour qui?⁷² Quelles recommandations pratiques ont été formulées pour renforcer les projets et réduire l'inégalité?
- 8. RÉFLÉCHIR** – Lisez vos notes personnelles et vos réflexions sur le processus. Réunissez l'équipe d'évaluation pour faire le point, discuter des difficultés rencontrées et définir les prochaines étapes.

Discutez des résultats de l'évaluation avec les membres de la collectivité

Préparez un résumé préliminaire des résultats et des conclusions de l'évaluation. Envisagez de créer un résumé d'une page, une infographie ou tout autre moyen bref, simple et accessible de présenter l'information.

Organisez des réunions avec des membres de la collectivité de différents genres et de différentes identités. Il peut s'agir d'une combinaison de rassemblements communautaires et de réunions individuelles ou en petits groupes.

Rappelez aux membres de la collectivité les objectifs de l'évaluation et les progrès réalisés à ce jour. Partagez les résultats et les conclusions du projet d'évaluation. Soyez très clair sur la rétroaction recherchée. Voulez-vous savoir si les résultats correspondent aux expériences vécues par les gens? Voulez-vous savoir si vous avez bien fait les choses ou si quelque chose vous semble erroné ou manquant dans l'analyse et les conclusions? Voulez-vous savoir si l'évaluation reflète la diversité de la collectivité?

Déterminez la meilleure façon de communiquer le rapport final aux membres de la collectivité. Comment les membres de la collectivité souhaitent-ils recevoir l'évaluation finale? Quel(s) support(s) serait(ent) le(s) plus accessible(s) aux membres de la collectivité? En ligne ou hors ligne? Vidéos ou baladodiffusions? Un rapport imprimé? Un résumé d'une page ou une infographie? Autre chose?

Enregistrez toutes les rétroactions. Faites savoir aux membres de la collectivité ce que vous ferez de la rétroaction.

Décidez si, et comment, vous allez partager les résultats et les conclusions préliminaires avec le promoteur, les gouvernements et/ou l'Agence. Tenez compte des conséquences stratégiques de votre décision.

Tenez compte de toute la rétroaction reçue et partagez le résumé et les conclusions actualisés avec les membres de la collectivité. Tenez compte de toute rétroaction reçue en réponse au résumé et aux conclusions actualisés.

Préparez l'évaluation finale

Beaucoup d'évaluations donnent lieu à un rapport écrit, mais pas toutes. Cette section porte sur les évaluations qui font l'objet d'un rapport final écrit.

- 1. ÉLABORER UN PLAN** – Créez un plan détaillé pour le rapport. La création d'un plan qui présente les informations de la meilleure façon possible peut prendre plus de temps qu'on ne l'imagine. Le plan déterminera les informations présentées et la manière dont elles sont présentées. Prenez votre temps et demandez des commentaires sur la version préliminaire du plan.
- 2. DÉTERMINER LE FORMAT** – Déterminez les produits que vous produisez. Allez-vous rédiger un rapport de 30 pages? Créer une vidéo présentant les principaux résultats? Quels types de ressources rendront l'évaluation accessible aux personnes les plus touchées par l'exploitation des ressources? Qui d'autre essayez-vous d'atteindre? Déterminez tous les moyens qui seront utilisés pour présenter l'évaluation au public, ainsi que tout public cible.
- 3. ÉTABLIR UN PLAN DE PRODUCTION** – Quelle est la date limite de publication de l'évaluation? Établissez un calendrier à rebours de la publication de l'évaluation. Celui-ci comprendra des étapes telles que la révision, la relecture, la recherche de commentaires, la traduction, la mise en forme, l'expédition, la création de vidéos et d'autres ressources et la publication de l'évaluation.
- 4. RÉDIGER L'ÉVALUATION** – Rédigez le rapport d'évaluation. N'oubliez pas ménager vos forces et de prendre soin de vous.
- 5. RÉDIGER LES RECOMMANDATIONS** – Rédigez les recommandations de l'évaluation à l'intention des décideurs.
- 6. PRÉPARER LA PHASE DES COMMENTAIRES** – Décidez qui doit commenter la version préliminaire du rapport d'évaluation et pourquoi. Les membres de la collectivité, le promoteur, les gouvernements et l'Agence? Dressez une liste, établissez un calendrier pour la diffusion de la version préliminaire et la réception des commentaires, ainsi que les conditions d'examen de la version préliminaire. Par exemple, précisez que le partage de la version préliminaire est interdit et que son contenu ne doit pas être rendu public. Contactez les personnes concernées à l'avance afin qu'elles soient informées de la nature de la rétroaction recherchée, du calendrier et de la manière dont l'équipe d'évaluation traitera la rétroaction.
- 7. RÉVISER ET RELIRE** – Demandez aux membres de l'équipe d'évaluation de réviser le rapport.

Demandez à une personne qui n'a pas participé à la rédaction du rapport, idéalement une personne ayant une expérience de la révision, de réviser le rapport. Si possible, faites relire le rapport par deux personnes n'ayant pas participé à sa rédaction.

- 8. COMMENTER** – Envoyez le rapport à la liste des personnes qui ont confirmé leur volonté de fournir une rétroaction. Ajoutez au document un filigrane indiquant « Version préliminaire – Ne pas diffuser » et envisagez d'envoyer un document PDF verrouillé nécessitant un mot de passe au lieu d'un document Word qui peut plus facilement être partagé avec des personnes non invitées à fournir des commentaires. Modifiez le rapport au besoin en fonction de la rétroaction reçue. Si vous travaillez avec des collectivités autochtones, veillez à ce qu'elles aient le temps d'examiner la version préliminaire du rapport et de l'approuver conformément aux protocoles culturels, et à ce que vous ayez le temps d'apporter les modifications nécessaires.
- 9. PRODUIRE** – Au besoin, traduisez le rapport. Envoyez-le ensuite pour la mise en page et le formatage, idéalement à un graphiste et éventuellement à une imprimerie. La production de rapports peut également inclure la création d'autres ressources telles que des vidéos, des baladodiffusions et des infographies.
- 10. PUBLIER** – Décidez comment publier l'évaluation. Un événement public sera-t-il organisé dans la collectivité? Une conférence de presse sera-t-elle organisée? Des copies du rapport seront-elles envoyées en version papier ou par courrier électronique aux gouvernements, à l'Agence, aux promoteurs et aux personnes ayant participé à l'évaluation? Sera-t-il envoyé aux principaux intervenants du projet pour qu'ils l'utilisent dans leurs activités de sensibilisation? Élaborez un plan de diffusion de l'évaluation. Mettez-le entre les mains des personnes que vous cherchez à influencer.
- 11. ÉVALUER** – Prenez le temps d'évaluer le processus d'évaluation et les produits finaux. Mettez en œuvre les pratiques exemplaires en matière de surveillance, d'évaluation et d'apprentissage féministes.⁷³

Rédigez des recommandations percutantes

Après avoir préparé les résultats de l'évaluation, prenez le temps nécessaire pour les examiner et pour déterminer :

- Les impacts positifs et négatifs probables ou réels du projet
- Les parties responsables de la prise en compte de ces impacts
- Les mesures à prendre pour que les effets positifs soient largement et équitablement répartis et que les effets négatifs soient réduits ou éliminés

Créez une recommandation pour chaque impact du projet. Soyez très précis quant au changement à effectuer. Assurez-vous que la personne visée par la recommandation a le pouvoir de créer le changement que vous recherchez.

Dans un rapport de 2016, Amnesty internationale a recommandé aux gouvernements de la Colombie-Britannique et du Canada d'exiger que l'examen et l'approbation des projets d'exploitation des ressources, ainsi que d'autres processus de prise de décision et de programmation, s'appuient

sur une analyse complète fondée sur le genre, menée en consultation avec les organisations de défense des droits des femmes et les organisations autochtones, y compris une analyse intersectionnelle des impacts précis sur les femmes et les filles autochtones.⁷⁴



Éléments à prendre en compte :

Quel est l'impact?	Nommez l'impact et soyez aussi précis que possible
L'impact est-il positif ou négatif?	<ul style="list-style-type: none">• Indiquez si l'impact est positif ou négatif• Un impact peut être à la fois positif et négatif (par exemple, l'augmentation du revenu d'un ménage peut être un impact positif pour certains, mais négatif pour d'autres si elle accroît les inégalités de pouvoir au sein du ménage)
Qui est touché?	<ul style="list-style-type: none">• Indiquez qui est touché• Indiquez qui est le plus touché• Expliquez comment les personnes de différents genres et d'autres identités sont touchées de différentes manières
Pourquoi les gens sont-ils touchés?	<ul style="list-style-type: none">• Dans la mesure du possible, expliquez pourquoi les personnes de différents genres et d'autres identités sont touchées de différentes manières• Prêtez attention au rôle des modèles historiques et actuels de violation des droits de la personne (c'est-à-dire les impacts du colonialisme)
Comment l'état d'avancement du projet affecte-t-il l'impact?	<ul style="list-style-type: none">• L'impact résulte-t-il de la mise en œuvre du projet?• L'impact résulte-t-il de la mise en œuvre d'autres projets (c'est-à-dire des impacts cumulatifs de projets dans une région)?• L'impact est-il probable au début de la mise en œuvre du projet?

Quel est l'impact?

Qui a le pouvoir de créer le changement?

Nommez l'impact et soyez aussi précis que possible

- Le gouvernement local?
- Le gouvernement autochtone?
- Le gouvernement provincial ou territorial?
- Le gouvernement fédéral?
- Une organisation internationale (c'est-à-dire les Nations Unies, l'Organisation des États américains)?
- La police?
- Le promoteur?
- Un sous-traitant?
- Un syndicat?
- Qui d'autre?
- Plus d'une entité peut être responsable de la création d'un changement (par exemple, les gouvernements provinciaux et fédéral)

Quelle est la participation des responsables?

- Sont-ils conscients de l'impact?
- Ont-ils bénéficié de l'impact?
- Ont-ils été complices de l'impact?
- Ont-ils échoué à protéger les personnes de l'impact?
- Sont-ils conscients de ce qu'ils peuvent faire pour remédier aux impacts?
- Ont-ils déjà traité les mêmes impacts ou des impacts similaires par le passé?

Quel changement voulez-vous voir se produire?

- Soyez très précis quant au changement que vous souhaitez voir se produire
- Assurez-vous que le changement que vous souhaitez voir se produire est réaliste et réalisable
- Décrivez comment les actions que vous souhaitez voir mises en œuvre aboutiront au changement que vous souhaitez voir



ÉTAPE 5 : UTILISATION DE L'ÉVALUATION COMME OUTIL DE CHANGEMENT

Le pire destin d'une évaluation est de rester sur une tablette à accumuler la poussière (ou son équivalent numérique). Si vous présentez une évaluation d'impact à l'Agence, la législation exige qu'elle la prenne en considération!

Après avoir investi beaucoup de temps et de ressources dans la réalisation de l'évaluation et malgré votre fatigue (et la lassitude du processus d'évaluation), ne négligez pas de partager et d'utiliser l'évaluation.

- 1. PARTAGER L'ÉVALUATION** – Partagez l'évaluation avec toutes les personnes visées par les recommandations. Profitez de la publication de l'évaluation pour organiser une réunion en personne ou virtuelle. Envoyez l'évaluation à l'Agence, aux gouvernements et au promoteur. Mettez-la à la disposition des prestataires de services de première ligne et de tous les membres de la collectivité.
- 2. RENDRE L'ÉVALUATION DISPONIBLE EN LIGNE** – Au minimum, demandez aux organisations ayant participé à l'évaluation de la publier sur leur site Web. Demandez aux organisations non gouvernementales de publier des articles et des blogues sur l'évaluation sur leur site Web, avec un lien vers l'évaluation.
- 3. PASSER LE MOT DANS LES MÉDIAS SOCIAUX** – La promotion de l'évaluation dans les médias sociaux ne s'arrête pas au lendemain de la publication de l'évaluation. Élaborez un plan de promotion continue de l'évaluation. Pensez aux dates clés du processus d'évaluation et aux dates clés du calendrier de sensibilisation (par exemple, la Journée internationale de la femme) pour publier du contenu lié à l'évaluation.
- 4. OBTENIR UNE COUVERTURE MÉDIATIQUE DURABLE** – Cultivez des relations avec les journalistes. Lorsqu'un événement lié au projet mérite d'être signalé, informez-en les journalistes et fournissez un contenu pertinent tiré de l'évaluation. Rédigez un article d'opinion sur les impacts du projet, en le reliant à des événements récents et dignes d'intérêt et en y incluant des informations tirées de l'évaluation.
- 5. ALIMENTER LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION** – La connaissance, c'est le pouvoir! Utilisez les informations contenues dans l'évaluation, en particulier les recommandations, pour alimenter

vos activités de sensibilisation (voir les idées d'actions de sensibilisation présentées dans la première partie du guide).

SURVEILLANCE CONTINUE

Les évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par la collectivité avant le début d'un projet vous aident à comprendre l'impact des projets précédents et l'impact que les projets futurs pourraient avoir sur une collectivité.

La surveillance continue peut vous aider à comprendre l'impact réel d'un projet sur une collectivité et constitue un outil essentiel pour tenir les gouvernements et les promoteurs responsables de la prévention et de la prise en compte des atteintes aux droits de la personne associées à un projet.

Tenez compte des éléments suivants avant d'entreprendre une surveillance continue de l'impact d'un projet sur les personnes de différents genres et d'autres identités :

- 1. PORTÉE** – Allez-vous surveiller les impacts de tous les projets dans une zone donnée ou pouvez-vous isoler les impacts d'un projet précis? Allez-vous surveiller tous les impacts d'un projet sur toutes les personnes (en examinant comment les personnes de différents genres et d'autres identités sont affectées de différentes manières, bien sûr), ou allez-vous surveiller quelques impacts critiques sur les sous-groupes de personnes dont vous anticipez qu'elles seront les plus affectées?
- 2. FRÉQUENCE** – Quel est le cycle de vie du projet? Combien de temps faudra-t-il pour que les impacts sur la collectivité soient mesurables? À quelle fréquence avez-vous besoin d'informations actualisées sur les impacts pour demander des comptes aux responsables? À quelle fréquence avez-vous la capacité d'effectuer la surveillance? À quelle fréquence les membres de la collectivité souhaitent-ils que les impacts soient surveillés?
- 3. PARTENARIATS** – Avec qui allez-vous vous associer pour entreprendre la surveillance? Un établissement d'enseignement ayant de l'expérience en matière de surveillance continue? Une organisation non gouvernementale qui a formé des membres de la collectivité à ce type de surveillance? La personne avec laquelle vous vous êtes associé pour réaliser l'évaluation initiale? La diversité et la représentation de la collectivité dans la phase de surveillance sont aussi importantes que dans l'évaluation initiale.
- 4. RESSOURCES** – Comment financerez-vous la surveillance continue? Comment obtiendrez-vous un financement pluriannuel?
- 5. PRÉSENTATION** – Comment les résultats seront-ils présentés? Comment les recommandations formulées dans l'évaluation initiale seront-elles mises à jour pour tenir compte des progrès accomplis, des problèmes non résolus et des questions émergentes? Les informations seront-elles présentées sous forme de fiche de rendement? Une évaluation des progrès réalisés par rapport aux recommandations de l'évaluation initiale? Un rapport? Des baladodiffusions et des vidéos? Des infographies? Comment les informations seront-elles partagées avec les décideurs et le public et utilisées dans le cadre d'activités de sensibilisation continues?

Limites du guide

La réalisation d'une évaluation d'impact peut s'avérer complexe et faire appel à un processus à multiples facettes qui requiert la participation de divers intervenants, l'évaluation d'impacts potentiels et l'atténuation des effets néfastes. Une évaluation d'impact bien conçue peut être un outil précieux pour veiller à ce que les impacts sur la collectivité soient cernés dès le début du processus et que le promoteur soit conscient des mesures d'atténuation des risques qu'il doit envisager.

Les idées d'action proposées dans le guide dépendent des personnes qui participent au processus d'évaluation d'impact. Les différents groupes peuvent avoir des niveaux d'intérêt et de volonté de mobilisation différents, ce qui peut affecter les résultats de l'évaluation. Le guide propose diverses idées d'action pour les groupes de défense d'intérêts, les militants et les dirigeants communautaires. Il peut être nécessaire de le contextualiser en fonction de la collectivité au sein de laquelle l'évaluation d'impact est menée et de ses besoins. Ce qui fonctionne pour une collectivité peut ne pas fonctionner pour une autre.

La réalisation d'une évaluation d'impact menée par la collectivité nécessitera des ressources. Le financement peut constituer un obstacle important pour ce type d'évaluation. Bien que l'Agence propose des [programmes de financement](#)⁷⁵, les collectivités et les militants peuvent également tirer profit de la mobilisation des partenaires et des organisations partageant les mêmes idées, et de la collaboration avec ceux-ci, afin de minimiser l'effet de la contrainte des ressources. La collaboration peut également permettre de faire appel à des personnes ayant une expérience de l'analyse comparative entre les sexes plus.

Le présent guide n'a pas été axé sur la diversité linguistique et il se peut donc qu'il ne réponde pas de manière adéquate aux besoins des collectivités de langues et de cultures différentes. Cela peut restreindre leur capacité à participer pleinement au processus d'évaluation d'impact. Toutefois, le guide reconnaît le recours à des interprètes lors des discussions avec les membres de la collectivité. L'instauration d'un climat de confiance est cruciale lorsque des interprètes sont utilisés lors des discussions avec la collectivité.

Les méthodologies proposées dans le guide devront peut-être être adaptées à chaque collectivité pour garantir leur accessibilité et leur efficacité. Cela peut nécessiter des ressources et une expertise supplémentaires, qui ne sont pas toujours disponibles.

Conclusion

Le présent guide a permis de réimaginer la façon dont les collectivités et les militants peuvent participer aux évaluations d'impact fédérales au Canada. Nous espérons qu'il a inspiré les

personnes désireuses d'entreprendre des évaluations intersectionnelles de l'impact selon le genre menées par la collectivité.

Nous regrettons de ne pas avoir pu inclure plus d'exemples d'évaluations intersectionnelles de l'impact du genre menées par la collectivité, mais il s'agit d'un domaine en développement et il n'y a pas encore beaucoup d'exemples dans lesquels puiser son inspiration. Nous espérons que vous prendrez tous les éléments de ce guide et que vous les appliquerez aux évaluations dans votre collectivité afin de les rendre aussi féministes, intersectionnelles et axées sur la collectivité que possible. Les actions que vous entreprenez deviendront les exemples qui inspireront les autres par la suite.

Nous avons toujours su que ce guide ne serait pas exhaustif. Il aurait facilement pu devenir un manuel technique de 200 pages. Des livres entiers ont été écrits sur des questions que nous avons abordées en une seule phrase. Toutefois, nous avons inclus des liens vers des ressources supplémentaires lorsque cela était possible et nous espérons que ce guide vous a incité à approfondir vos connaissances sur un sujet important.

Plus important encore, nous espérons que ce guide conduira à un changement positif dans la vie des personnes les plus touchées par les projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure. Pendant trop longtemps, les effets néfastes des projets d'exploitation des ressources et d'infrastructure ont été mal connus ou mal compris et rarement pris en compte. La législation fédérale imposant l'ACS+ dans le processus d'évaluation fédéral est une avancée positive, mais elle n'est pas suffisante.

Des mesures urgentes doivent être prises pour intégrer véritablement une analyse intersectionnelle comparative entre les sexes dans le processus d'évaluation, centrée sur les voix des personnes les plus touchées par l'exploitation des ressources et reconnaissant les différents impacts que les projets d'exploitation des ressources ont sur les personnes de différents genres et d'autres identités. Nous espérons que ce guide aidera les collectivités et les militants à défendre leurs intérêts et à mener leurs propres évaluations, et qu'il incitera les promoteurs à faire mieux.

Ressources

Ressources d'Oxfam

Oxfam International, *Droits devant : Guide d'étude d'impact sur les droits humains basée dans la communauté*

Oxfam Australia, *A Guide to Gender Impact Assessment for the Extractive Industries*

Oxfam Canada, *Richer Analysis, Better Outcomes Report (Analyse plus riche, meilleurs résultats)*

Oxfam International, *Gender and the Extractive Industries: Putting gender on the corporate agenda*

Oxfam International, *Guide d'Oxfam pour le travail d'influence féministe*

Oxfam International, *Position Paper on Gender Justice and the Extractive Industries*

Évaluation d'impact selon le genre au Canada

Boîte à outils Indigenous Gender Based Analysis Plus (IGBA+), conseil consultatif ministériel sur les femmes autochtones (MACIW), gouvernement de la Colombie-Britannique⁷⁶

Amnistie internationale, *Out of Sight, Out of Mind: Gender, Indigenous rights, and energy development in Northeast British Columbia*

C. Eckford and J. Wagg, *The Peace Project: Gender Based Analysis of Violence against Women and Girls in Fort St. John – revised, Fort St. John Women's Resource Society*

Institut international du développement durable, *Global Review: Integrating Gender Into Mining Impact Assessments*

S. Manning, P. Nash, L. Levac, et al., *Strengthening Impact Assessments for Indigenous Women*

C. Davis-Alphonse and N. Clark, *Boîte à outil Indigenous Gender Based Analysis Plus (IGBA+)*, conseil consultatif ministériel sur les femmes autochtones (MACIW)

Première Nation Nak'azdli Whut-en, Premières Nations Tl'azt'en et municipalité de Fort St. James, *Ten Steps Ahead: Community Health and Safety in the Nak'al Bun/ Stuart Lake Region During the Construction Phase of the Mount Milligan Mine*

Association des femmes autochtones du Canada, *Rapport final – Les femmes autochtones et l'évaluation d'impact*

D. Steinstra, S. Manning, L. Levac, *More Promise than Practice: GBA+, Intersectionality and Impact Assessment*

Temiskaming Native Women's Support Group (Keepers of the Circle) et AnânauKatiget Tumingit Regional Inuit Women's Association, *Indigenous Women's Participation in Impact Assessments: An Examination of Barriers in Impact Assessments and the Navigation of Violence to Land and Body*

The Firelight Group for Lake Babine First Nation and Nak'azdli Whut'en First Nation, *Indigenous Communities and Industrial Camps: Promoting Healthy Communities in Settings of Industrial Change*

Ressources sur la collecte et le stockage des données :

A Human Rights-Based Approach to Data: Leaving no one behind in the 2030 agenda for sustainable development, HCDH⁷⁷

Engaging Communities in your Data Collection Initiative, Health Commons⁷⁸

Les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP®) des Premières Nations⁷⁹

Handbook on Civil Society Documentation of Serious Human Rights Violations: Principles & Best Practices, PILPG⁸⁰

Comptez-moi! Collecte de données relatives aux droits de la personne, Commission ontarienne des droits de la personne⁸¹

The Indigenous Guardians Toolkit⁸²

Indigenous Knowledges & Data Governance Protocol, Indigenous Innovation Initiative⁸³

Personnes-ressources

Organisation

Amnistie internationale

Institut canadien de recherches sur les femmes

Institut international du développement durable

Les Femmes Michif Otipemisiwak

Mines Alerte Canada

National Family and Survivors Circle

Association des femmes autochtones du Canada

Oxfam Canada

Pauktuutit Inuit Women of Canada

Groupe Firelight

West Coast Environmental Law

Site Web

<https://www.amnistie.ca/>

<https://www.criaw-icref.ca/fr/>

<https://www.iisd.org/>

<https://metiswomen.org/>

<https://miningwatch.ca/fr>

<https://familysurvivorscircle.ca/>

www.nwac.ca

www.oxfam.ca

<https://pauktuutit.ca/>

<https://firelight.ca/>

www.wcel.org/

Remerciements

Oxfam Canada remercie les personnes suivantes pour leur soutien et leur contribution à la réalisation de ce guide.

Annabel Webb, Justice for Girls/Fondation David Suzuki

Caroline Brodeur

Deborah Stienstra, Université de Guelph

Ege Tekinbas, Institut international du développement durable

Heidi Walker, Université du Manitoba

Jamie Kneen, Mines Alerte Canada

Janelle Kuntz, Groupe Firelight

Jarvis Brownlie, Université du Manitoba / Wa Ni Ska Tan

Leah Levac, Université de Guelph

Lois Moorcroft, Société des femmes autochtones de Liard

Marion Provencher Langlois, Institut international du développement durable

Nancy Ingram, Foot in the Door Consulting

Nina Crawley

Rachel Warden, KAIROS

Samantha Walsh, Réseau d'action des femmes handicapées du Canada

Silvia Vasquez-Olguin, KAIROS

Tamsin Fitzgerald, Les Femmes Michif Otipemisiwak

Glossaire

MILITANT

Personne activement engagée dans la défense de la justice sociale et économique, en particulier en ce qui concerne les questions touchant les femmes et les collectivités marginalisées dans le contexte du présent guide.

2ELGBTQQIA+

Acronyme qui indique le spectre des personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuelles, asexuelles et d'autres personnes dont l'identité n'est pas hétérosexuelle et cisgenre

CISGENRE

Personne dont l'identité de genre correspond au sexe qui lui a été attribué à la naissance

COLONIALISME

Le colonialisme est la domination d'une nation par une autre par la violence, pour en obtenir le contrôle politique, occuper la terre avec des colons et l'exploiter économiquement. Nombreux sont ceux qui pensent qu'il n'existe plus. Mais la domination sur les cultures, les langues, les religions et les économies des différentes nations demeure.

COLLECTIVITÉ

Groupe d'individus qui partagent une géographie, une culture ou une identité commune et qui sont liés par des relations sociales, économiques ou politiques. Les collectivités peuvent être définies par des facteurs tels que la langue, l'appartenance ethnique, la religion ou des expériences communes d'oppression ou de marginalisation.

PREMIÈRES NATIONS, INUIT, MÉTIS

Ces termes désignent les trois principaux groupes de peuples autochtones dans ce que nous appelons aujourd'hui le Canada. Ces groupes sont très diversifiés et proviennent de centaines de nations distinctes et souveraines, avec des langues, des normes culturelles et des pratiques différentes.

GENRE

Le genre peut être considéré comme la construction sociale et culturelle de normes et de comportements attribués différemment aux personnes en fonction du sexe qui leur a été attribué à la naissance. Le genre peut également être considéré comme une identité. Le sentiment inné qu'une personne a de son propre genre peut ou non correspondre au sexe qui lui a été attribué à la naissance, par exemple les hommes et les femmes transgenres et les personnes non binaires, ainsi que les personnes d'autres genres tels qu'ils sont exprimés dans les différents contextes et cultures dans lesquels nous travaillons.

**ANALYSE
COMPARATIVE ENTRE
LES SEXES PLUS**

Cadre analytique qui, dans le contexte de l'évaluation d'impact, guide l'évaluation de la manière dont les projets désignés peuvent avoir des impacts positifs et négatifs différents sur divers groupes de personnes ou diverses collectivités. Le « plus » dans ACS+ sert à reconnaître les multiples facteurs identitaires qui se recoupent avec le sexe et le genre pour influencer la manière dont les gens peuvent vivre des projets différemment et être touchés différemment par des projets.

**DROITS DE LA
PERSONNE**

Droits et libertés fondamentaux qui reviennent à toute personne, du simple fait de son humanité. Ces droits sont protégés par le droit international et visent à garantir que chaque personne est traitée avec dignité, égalité et respect, indépendamment de sa race, de son genre, de sa nationalité, de sa religion ou de tout autre statut.

**ÉVALUATION
D'IMPACT**

Dans le contexte du processus fédéral d'évaluation d'impact, évaluation des effets d'un projet désigné effectuée conformément à la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

**AGENCE
D'ÉVALUATION
D'IMPACT DU CANADA
(L'AGENCE)**

Organisme fédéral qui relève du ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Dans le présent guide, on entend par Agence l'Agence d'évaluation d'impact du Canada

**PEUPLES
AUTOCHTONES**

Ce terme est utilisé pour désigner divers peuples autochtones. Dans le présent guide, le terme « peuples autochtones » désigne les « peuples autochtones du Canada », qui incluent les peuples indiens, inuits et métis au sens du paragraphe 35(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

**ANALYSE
INTERSECTIONNELLE
COMPARATIVE ENTRE
LES SEXES**

Dans les évaluations d'impact, l'analyse intersectionnelle comparative entre les sexes est le processus qui analyse la façon dont les relations de pouvoir entre le genre (et d'autres identités) se croisent avec d'autres variables sociales pour affecter la vie des gens, créer des différences dans les besoins et les expériences, et la façon dont les politiques, les services et les programmes peuvent aider tenir compte de ces différences. Dans le présent guide, l'analyse intersectionnelle comparative entre les sexes et l'ACS+ sont synonymes. Voir Analyse comparative entre les sexes plus

INTERSECTIONNALITÉ

L'intersectionnalité reconnaît la façon dont les différentes parties de notre identité, comme la race, le sexe, le genre, la sexualité, la classe et la capacité, se chevauchent pour créer des expériences uniques d'oppression et de privilège. Ce terme a été créé pour refléter le fait que les femmes noires sont victimes à la fois de racisme et de sexisme. Aujourd'hui, il s'applique plus largement à d'autres aspects de l'identité, et il est essentiel que nous commençons par la race, mais que nous ne nous y arrêtons pas.

**DÉFENSEURS DE LA
TERRE**

Individus ou groupes qui s'engagent activement dans la protection de leurs terres, de leur eau et de leurs ressources naturelles contre des menaces telles que l'extraction des ressources, le développement ou la dégradation de l'environnement. Les défenseurs de la terre peuvent être des peuples autochtones, des collectivités rurales et d'autres groupes directement touchés par ces menaces et qui luttent pour défendre leurs droits et leur environnement.

NON BINAIRE

Le terme « non binaire » désigne un éventail d'identités de genre qui ne sont ni exclusivement masculines ni exclusivement féminines, c'est-à-dire des identités qui se situent en dehors du système binaire de genre.

PROMOTEUR

Dans le cadre d'une procédure fédérale d'évaluation d'impact, personne ou entité – autorité fédérale, gouvernement ou organisme – qui propose la réalisation d'un projet désigné ou qui le réalise.

RACE

Construction sociale produite par le groupe dominant de la société pour exercer un pouvoir sur différents groupes.

RACISME

Construction sociale de pouvoir et forme de discrimination particulièrement complexe et difficile à prouver en raison de la nature changeante des préjugés et des comportements discriminatoires dans les pays à minorité. Il se manifeste ouvertement et secrètement, le racisme structurel se manifestant par des formes subtiles et subversives de traitement différencié.

EXPLOITATION DES RESSOURCES

Processus d'extraction ou d'utilisation des ressources naturelles à des fins économiques et/ou commerciales. Il peut s'agir d'activités telles que des projets d'exploitation minière, d'énergie et d'infrastructure.

SEXE

Le sexe est généralement attribué en fonction du système reproducteur et d'autres caractéristiques physiques d'une personne.

FEMME TRANSGENRE

Personne transgenre qui s'identifie comme une femme (ou dont l'identité de genre est celle d'une femme) et à qui l'on a attribué un sexe masculin à la naissance.

HOMME TRANSGENRE

Personne transgenre qui s'identifie comme un homme (ou dont l'identité de genre est celle d'une femme) et à qui l'on a attribué un sexe féminin à la naissance.

DÉNONCIATEUR

Personne qui divulgue des informations sur des activités contraires à l'éthique ou illégales au sein d'une organisation ou d'une institution, dans le but d'attirer l'attention sur le problème et de promouvoir la responsabilité et la transparence.

Notes en fin d'ouvrage

- 1 Oxfam Australie. (2017). *A Guide to Gender Impact Assessment for the Extractive Industries*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://policy-practice.oxfam.org/resources/a-guide-to-gender-impact-assessment-for-the-extractive-industries-620782/>
- 2 Oxfam International. (2017). *Position Paper on Gender Justice and the Extractive Industries*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://policy-practice.oxfam.org/resources/position-paper-on-gender-justice-and-the-extractive-industries-620766/>
- 3 Oxfam International. (2016). *Gender and the Extractive Industries: Putting gender on the corporate agenda* (2016), <https://policy-practice.oxfam.org/resources/gender-and-the-extractive-industries-putting-gender-on-the-corporate-agenda-620776/>
- 4 Oxfam Australie. (2017). *A Guide to Gender Impact Assessment for the Extractive Industries*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://policy-practice.oxfam.org/resources/a-guide-to-gender-impact-assessment-for-the-extractive-industries-620782/>
- 5 Oxfam Canada. (2021). *Oxfam Canada Strategic Framework 2021-2025*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.oxfam.ca/publication/oxfam-canada-strategic-framework-2021-2025/>
- 6 Ibid.
- 7 Ressources naturelles Canada. (2022). *10 faits sur les ressources naturelles au Canada*. Extrait le 12 décembre 2022 de https://ressources-naturelles.canada.ca/sites/nrcan/files/emmc/pdf/NRCan_Key_Facts_Figures_Update_FR-2022.pdf
- 8 Amnistie Internationale. (2016). *Loin des Yeux, Loin du Coeur. Sexe, Droits Autochtones et Exploitation des Ressources dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr20/5016/2016/fr/>
- 9 Oxfam Australie. (2017). *A Guide to Gender Impact Assessment for the Extractive Industries*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://policy-practice.oxfam.org/resources/a-guide-to-gender-impact-assessment-for-the-extractive-industries-620782/>
- 10 S. Manning, P. Nash, L. Levac, et al. (2018). *Strengthening Impact Assessments for Indigenous Women*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.criaw-icref.ca/wp-content/uploads/2021/04/Strengthening-Impact-Assessments-for-Indigenous-Women.pdf>
- 11 Ibid.
- 12 Ibid.
- 13 Ibid.
- 14 Amnistie Internationale. (2016). *Loin des yeux, loin du cœur. Sexe, Droits Autochtones et Exploitation des Ressources dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr20/5016/2016/fr/>
- 15 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place : Résumé du rapport final*, extrait le 7 mars 2023 de https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Executive_Summary.pdf
- 16 Association des femmes autochtones du Canada. (2020). *Rapport final – Les femmes autochtones et l'évaluation d'impact*. Extrait le 11 janvier 2023 de <https://www.canada.ca/content/dam/iaac-acei/documents/research/nwac-impact-assessment-final-report-fr.pdf>
- 17 D. Steinstra, S. Manning, L. Levac. (2020). *More Promise than Practice: GBA+, Intersectionality and Impact Assessment*. Extrait le 11 janvier 2023 de https://liveworkwell.ca/sites/default/files/pageuploads/Report_Mar31_AODA.pdf

- 18 Statistique Canada. (2021). *Module des ressources humaines du compte satellite des ressources naturelles, 2009 à 2019*. Extrait le 11 janvier 2023 de <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210430/dq210430e-fra.htm>
- 19 Agence d'évaluation d'impact du Canada. (2022). *Éléments de base de l'évaluation d'impact*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/bases-des-evaluations-dimpact.html>
- 20 Femmes et Égalité des genres Canada. (2022). *Qu'est-ce que l'Analyse comparative entre les sexes plus?* Extrait le 12 décembre 2022 de <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/est-analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>
- 21 Agence d'évaluation d'impact du Canada. (2021). *Éléments de base de l'évaluation environnementale en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/elements-base-evaluation-environnementale.html>
- 22 Parlement du Canada. (2019). *Loi édictant la Loi sur l'évaluation d'impact et la Loi sur la Régie canadienne de l'énergie, modifiant la Loi sur la protection de la navigation et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-69/sanction-royal>
- 23 Association des femmes autochtones du Canada. (2020). *Rapport final – Les femmes autochtones et l'évaluation d'impact*. Extrait le 11 janvier 2023 de <https://www.canada.ca/content/dam/iaac-acei/documents/research/nwac-impact-assessment-final-report-fr.pdf>
- 24 Agence d'évaluation d'impact du Canada. (2022). *Participation des peuples autochtones à l'évaluation d'impact*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/programmes/participation-significative-peuples-autochtones.html>
- 25 Registre canadien d'évaluation d'impact. Tiré de <https://iaac-aeic.gc.ca/050/evaluations?culture=fr-CA>
- 26 Ibid.
- 27 Gouvernement de la Colombie-Britannique. (2022). Environmental Assessment Act. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.bclaws.gov.bc.ca/civix/document/id/complete/statreg/18051>
- 28 Environmental Assessments in British Columbia. Tiré de <https://projects.eao.gov.bc.ca/projects-list>
- 29 Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont la possibilité de présenter un commentaire par l'intermédiaire de leur registre en ligne. Par exemple, l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon offre la possibilité de [présenter un commentaire](#) par l'entremise de son registre en ligne, par télécopie, courrier ou courriel, ou encore en rencontrant un évaluateur. Il est accessible en ligne à l'adresse <https://yesab.ca/participate-in-assessments/how-can-i-submit-my-comments-on-a-project>
- 30 Amnistie Internationale. (2016). *Loin des yeux, loin du cœur. Sexe, Droits Autochtones et Exploitation des Ressources dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/Out of Sight Out of Mind EN FINAL web.pdf>
- 31 Phase A: Préparation de l'étude. Tiré de <http://hria.equalit.ie/fr/phases/index.html#/phase/a/>
- 32 Femmes et Égalité des genres Canada. (2022). *Qu'est-ce que l'Analyse comparative entre les sexes plus?* Extrait le 12 décembre 2022 de <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/analyse-comparative-entre-sexes-plus/est-analyse-comparative-entre-sexes-plus.html>
- 33 P. Khosla. (2021). *Analyse intersectionnelle et de l'égalité des genres*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.criaw-icref.ca/fr/publications/analyse-intersectionnelle-et-de-egalite-des-genres/>

- 34 Agence d'évaluation d'impact du Canada. (2021). *Guide : Participation des Autochtones à l'évaluation d'impact*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/guide-participation-autochtones-ei.html>
- 35 Un examen des évaluations environnementales minières de la Colombie-Britannique, par exemple, a révélé que 60 % des projets réalisés entre 1995 et 2019 n'ont pas pris en compte les impacts selon le genre de l'exploitation minière. Les autres 40 % n'ont évalué l'impact selon le genre que de manière incohérente. Voir : J. Dempsey, A.G. Doebeli, D. Hoogeveen et al. (2022). *Inconsistent, downplayed, and pathologized: How mining's gendered impacts are considered in BC environmental assessment*. *The Canadian Geographer*. Extrait le 11 mars 2023 de : <https://doi.org/10.1111/cag.12795>
- 36 Amnistie Internationale. (2016). *Loin des yeux, loin du cœur. Sexe, Droits Autochtones et Exploitation des Ressources dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr20/5016/2016/fr/>
- 37 Ibid.
- 38 Ibid.
- 39 Comité permanent de la condition féminine. (2022). *Répondre aux appels à la justice : lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones dans le contexte de projets d'exploitation des ressources*. Extrait le 27 mars 2023 de <https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/FEWO/StudyActivity?studyActivityId=11620568>
- 40 Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. (2019). *Réclamer notre pouvoir et notre place : Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, volume 1b*. Extrait le 11 janvier 2023 de <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1b.pdf>
- 41 Aperçu du processus d'évaluation d'impact. Extrait de <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/aperçu-du-processus-devaluation-dimpact.html>
- 42 Pratiques pour la protection du savoir autochtone confidentiel en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact. Tiré de <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/pratiques-protection-connaissances-autochtones-confidentielles-loi-sur-levaluation-dimpact.html>
- 43 Guide : Participation des Autochtones à l'évaluation d'impact. Tiré de <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/politiques-et-orientation/guide-practitioner-evaluation-impact-federale/guide-participation-autochtones-ei.html>
- 44 Cadre stratégique sur le savoir autochtone dans le contexte des examens de projets et des décisions réglementaires. Tiré de <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/programmes/consultation-autochtones-cadre-evaluations-environnementales-federales/initiative-cadr-strategique-savoir-autochtone/cadre-strategique-savoir-autochtone-contexte-examens-projets-decisions-reglementaires.html>
- 45 Institut international du développement durable. (2022). *Global Review: Integrating Gender Into Mining Impact Assessments*. Extrait le 19 mars 2023 de <https://www.iisd.org/system/files/2022-10/integrating-gender-mining-impact-assessments.pdf>
- 46 Ibid.
- 47 Oxfam Australie. (2017). *A Guide to Gender Impact Assessment for the Extractive Industries*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://policy-practice.oxfam.org/resources/a-guide-to-gender-impact-assessment-for-the-extractive-industries-620782/>

- 48 Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie. (2007). *Socio-Economic Impact Assessment Guidelines*. Extrait le 10 mars 2023 de <https://reviewboard.ca/file/1024/download?token=1DDL3jP>
- 49 Association des femmes autochtones du Canada. (2020). *Rapport final – Les femmes autochtones et l'évaluation d'impact*. Extrait le 11 janvier 2023 de <https://www.canada.ca/content/dam/iaac-acei/documents/research/nwac-impact-assessment-final-report-fr.pdf>
- 50 Ibid.
- 51 C. Davis-Alphonse et N. Clark. (2023). *Boîte à outils Indigenous Gender Based Analysis Plus (IGBA+)*, conseil consultatif ministériel sur les femmes autochtones (MACIW). Extrait le 20 mars 2023 de <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/indigenous-people/minister-s-advisory-council-on-indigenous-women-maciw/gender-bases-analysis>
- 52 Ibid.
- 53 Temiskaming Native Women's Support Group (Keepers of the Circle) et AnânuKatiget Tuningit Regional Inuit Women's Association. (2022). *Indigenous Women's Participation in Impact Assessments: An Examination of Barriers in Impact Assessments and the Navigation of Violence to Land and Body*
- 54 Droits devant : Guide d'étude d'impact sur les droits humains basée dans la communauté. Tiré de <https://hria.oxfam.org/home/hria/landing>
- 55 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (2013). *Free, Prior and Informed Consent of Indigenous Peoples*. Extrait le 11 janvier 2023 de <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/IPeoples/FreePriorandInformedConsent.pdf>
- 56 Access Accountability. (2018). *Informed Consent Checklist for Human Rights Documentation*. Extrait le 11 janvier 2023 de <https://accessaccountability.org/index.php/2018/09/13/informed-consent-checklist-for-human-rights-documentation/>
- 57 Droits devant : Guide d'étude d'impact sur les droits humains basée dans la communauté, étape 15. Tiré de <https://hria.oxfam.org/home/hria/phase/D/step/15>
- 58 Classification du genre. Tiré de https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1326727
- 59 Classification de cisgenre, transgenre et non binaire. Tiré de https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1326715
- 60 Droits devant : Guide d'étude d'impact sur les droits humains basée dans la communauté, étape 15. Tiré de <https://hria.oxfam.org/home/hria/phase/D/step/15>
- 61 Les principes de PCAP® des Premières Nations, extrait de <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>
- 62 Fédération internationale pour les droits humains. (s.d.) *Violences sexuelles et basées sur le genre : Un glossaire de A à Z*. Extrait le 12 janvier 2023 de <https://reliefweb.int/report/world/violences-sexuelles-et-bas-es-sur-le-genre-un-glossaire-de-z>
- 63 Les Principes de PCAP® des Premières Nations, extrait de <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>
- 64 Indigenous Guardians Toolkit, chapitre 10, extrait de <https://www.indigenousguardianstoolkit.ca/chapter/monitor-and-collect-data>
- 65 Département des affaires économiques et sociales des Nations unies : Peuples autochtones. (s.d.) *Collecte et ventilation des données relatives aux peuples autochtones*. Extrait le 12 janvier 2023 de <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/mandated-areas1/data-and-indicators.html>

- 66 Institut canadien d'information sur la santé. (2022). *Directives sur l'utilisation des normes de collecte de données fondées sur la race et l'identité autochtone pour la production de rapports sur la santé au Canada*. Extrait le 12 janvier 2023 de <https://www.cihi.ca/sites/default/files/document/guidance-and-standards-for-race-based-and-indigenous-identity-data-fr.pdf>
- 67 Nations Unies. (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Extrait le 12 janvier 2023 de https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_F_web.pdf
- 68 Global Fund for Women. (2019). *Self-Care and Sustaining Activism: Infographic*. Extrait le 12 janvier 2023 de <https://www.globalfundforwomen.org/what-we-do/voice/campaigns/charged-up/self-care-activism-infographic/>
- 69 C. Davis-Alphonse et N. Clark. (2023). *Boîte à outils Indigenous Gender Based Analysis Plus (IGBA+) conseil consultatif du ministre sur les femmes autochtones*. Extrait le 20 mars 2023 de <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/indigenous-people/minister-s-advisory-council-on-indigenous-women-maciw/gender-bases-analysis>
- 70 Oxfam International. (s.d) *Politiques et procédures de prévention au sein d'Oxfam*. Extrait le 12 janvier 2023 de <https://www.oxfam.org/fr/decouvrir/qui-sommes-nous/politiques-et-procedures-de-prevention>
- 71 D. Lalonde et al. (décembre 2020). *Trauma- and Violence-Informed Interview Strategies in Work with Survivors of Gender-Based Violence. Learning Network*, 32. Extrait le 12 janvier 2023 de https://www.vawlearningnetwork.ca/our-work/issuebased_newsletters/issue-32/index.html
- 72 Oxfam International. (2019). *Guide d'Oxfam pour le travail d'influence féministe*. Extrait le 12 janvier 2023 de <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620723/gd-oxfam-guide-feminist-influencing-070319-fr.pdf?sequence=7>
- 73 Oxfam Canada. (s.d) *Le suivi, l'évaluation, l'apprentissage et la redevabilité féministe*. Extrait le 12 janvier 2023 de <https://www.oxfam.ca/wp-content/uploads/2020/06/Oxfam-Canada-Feminist-MEAL-Guidance-Note-French.pdf>
- 74 Amnistie Internationale. (2016). *Loin des Yeux, Loin du Coeur. Sexe, Droits Autochtones et Exploitation des Ressources dans le Nord-Est de la Colombie-Britannique*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://www.amnesty.org/fr/documents/amr20/5016/2016/fr/>
- 75 Programmes d'aide financière. Tiré de <https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-impact/services/participation-public/programmes-aide-financiere.html>
- 76 C. Davis-Alphonse et N. Clark. (2023). *Boîte à outils Indigenous Gender Based Analysis Plus (IGBA+) conseil consultatif du ministre sur les femmes autochtones*. Extrait le 20 mars 2023 de <https://www2.gov.bc.ca/gov/content/governments/indigenous-people/minister-s-advisory-council-on-indigenous-women-maciw/gender-bases-analysis>
- 77 Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de la personne. (2018). *A Human Rights-based Approach to Data: Leaving no one behind in the 2030 agenda for sustainable development*. Extrait le 11 janvier 2023 de <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/HRIndicators/GuidanceNoteonApproachtoData.pdf>
- 78 Health Commons. (s.d.) *Engaging Communities in your Data Collection Initiative*, extrait le 11 janvier 2023 de <https://www.healthcommons.ca/articles/engaging-communities-in-your-data-collection-initiative>
- 79 Les principes de PCAP® des Premières Nations. Tiré de <https://fnigc.ca/fr/les-principes-de-pcap-des-premieres-nations/>
- 80 Oxfam Australie. (2017). *A Guide to Gender Impact Assessment for the Extractive Industries*. Extrait le 12 décembre 2022 de <https://policy-practice.oxfam.org/resources/a-guide-to-gender-impact-assessment-for-the-extractive-industries-620782/>

- 81 Commission ontarienne des droits de la personne. (2010). *Comptez-moi! Collecte de données relatives aux droits de la personne*. Extrait le 11 janvier 2023 de <https://www.ohrc.on.ca/fr/comptez-moi-collecte-de-donnees-relatives-aux-droits-de-la-personne>
- 82 The Indigenous Guardians Toolkit. Tiré de <https://www.indigenousguardianstoolkit.ca/>
- 83 Indigenous Innovation Initiative. (2021). *Indigenous Knowledges and Data Governance Protocol*. Extrait le 20 mars 2023 de https://indigenousinnovate.org/downloads/indigenous-knowledges-and-data-governance-protocol_may-2021.pdf



OXFAM

Canada